Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole

Formation pour la titularisation des fonctionnaires-stagiaires concours externe

Ecrit réflexif

Punitions et systèmes restauratifs

Analyse de 4 situations réelles

Associé à la ressource :

Quels outils pour accompagner les punitions en vue d'une justice restaurative ?

France BONNET et Angela MAROCCHI

Mai 2022

Jury :

Audrey Murillo, ENSFEA : Maîtresse de conférences en sciences de l'éducation et de la formation

Hélène Busson, ENSFEA : Formatrice en encadrement éducatif

Table des matières

REMERCIEMENTS 3

LES SANCTIONS EDUCATIVES : TOUR D'HORIZON ET IMPASSES 4

Introduction 4

Sanctions et punitions scolaires : un tour d'horizon 4

Les punitions scolaires : les impasses de l'approche répressive 7

Les punitions scolaires : une fonction éducative ? 8

LES SYSTEMES RESTAURATIFS 10

L'action restaurative au service du lien et de la réparation 10

L'écoute empathique 11

La justice restaurative 11

La Communication Non Violente 13

La médiation 14

Les cercles restauratifs 14

LES PUNITIONS DANS NOS ETABLISSEMENTS : ETAT DES LIEUX 16

Entretiens et situations : description et méthode d'analyse 16

Les entretiens semi-directifs croisés 16

Les situations dans mon lycée 17

Méthode d'analyse : les tableaux thématiques 18

ANALYSE DES DONNEES ET DISCUSSION 20

Causes de la punition 20

Explications données aux élèves 22

Efficacité 23

Limites 24

Les résultats dans mon établissement, discussion autour de 2 situations : la concertation et les pistes d'amélioration 26

Concertation avec la vie scolaire 26

Communauté éducative 27

Règlement Intérieur (R.I) 28

Pistes d'amélioration dégagées 29

Une analyse globale des 4 situations 31

Conclusions 34

PERSPECTIVES D'EXPLOITATION PROFESSIONNELLE 35

ANNEXES 36

Annexe I : les grilles d'entretien 37

Annexe II : les entretiens 43

Annexe III : traitement et analyse des données 71

Bibliographie 90

REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement Angela, avec qui nous avons su travailler en complémentarité tout au long du processus d'élaboration de notre TSR.

Merci à toutes personnes pour leur confiance et leur disponibilité lors des entretiens : élèves, enseignants, proviseur, CPE, A.E de nos établissements respectifs. Sans leurs précieux témoignages, nous n'aurions pas pu aboutir ce travail de recherche.

Je remercie également ma directrice de TSR Audrey MURILLO, pour sa disponibilité, ses précieux conseils et ses relectures.

LES PUNITIONS SCOLAIRES : TOUR D'HORIZON ET IMPASSES

Introduction

Un climat scolaire apaisé est une condition essentielle au bon déroulement des apprentissages. Les élèves et étudiants doivent se sentir en sécurité pour pouvoir apprendre au mieux. (Debarbieux, 2015). Selon la guide de l'E.N « Pour une justice en milieu scolaire préventive et restaurative dans les collèges et lycées » (Debarbieux, 2015), le sens de connexion à l'intérieur de la communauté scolaire engendre un sentiment d'appartenance qui est un puissant moteur pour l'épanouissement de l'élève. Les taux d'absentéisme et de décrochage scolaire sont en effet significativement plus bas dans les établissements où le climat scolaire est de bonne qualité et les relations entre élèves et communauté éducative détendues. Un bon climat scolaire peut également participer à la réduction des écarts des résultats scolaires liés aux différences socioéconomiques (Debarbieux, 2015).
Un ensemble de règles claires et bien définies, dont le règlement intérieur est le garant, permet d'établir ce cadre à la fois apaisant et sécurisant, les règles de bases de la vie commune dans l'espace école. Selon Prairat, la punition et la sanction sont justifiées dans le cadre d'une infraction au règlement intérieur, et ce dans le but de rétablir une règle bafouée et de responsabiliser les sujets sur les conséquences de leurs actes (Prairat, 2018).
Dans le paragraphe qui suit, les principales punitions scolaires en vigueur dans les établissements seront décrites. Puis, une analyse des modalités de leurs limites et de leur fonction éducative sera proposée.
Nous nous interrogerons ensuite, sur les possibles réponses à donner, en vue de restaurer une situation détériorée entre élèves et enseignants. Les systèmes restauratifs tels que la médiation, les cercles de parole, la Communication Non Violente, les cercles restauratifs etc… seront explicités.

Sanctions et punitions scolaires : un tour d'horizon

Etymologiquement la punition est une peine, souffrance infligée à quelqu'un dans le but d'expier une faute (Larousse, s. d.). A l'école où ce type de maltraitance est bannie, la punition désigne en fait les sanctions administrables par tout personnel pour un manquement mineur au règlement.
Comme rapporte la fiche Eduscol (Fiches ressources sur les sanction disciplinaires, 2015), les punitions scolaires sont prononcées en réaction à des évènements perturbateurs mineurs du climat scolaire. Elles peuvent être prononcées par les professeurs, les personnels de direction, d'éducation ou de surveillance ainsi que par le Chef d'établissement.

Concernant les sanctions dites disciplinaires, spécifiques au second degré, elles « s'adressent à tout élève ayant commis une faute relative au manquement à ses obligations d'élève consistant dans l'accomplissement des tâches inhérentes à ses études ; à une atteinte aux activités d'enseignement ou à l'un des principes régissant le fonctionnement du service public de l'éducation ; ou à une atteinte aux personnes ou aux biens. L'article R. 511-13 du code de l'éducation indique le cadre et l'échelle

des sanctions disciplinaires que peuvent prononcer soit le chef d'établissement, soit le conseil de discipline auquel celui-ci fait appel » (N.S de la DGER du 19/11/2020)

Le règlement intérieur, examiné et voté par le conseil d'administration, guide la communauté éducative dans le choix des punitions applicables et des actes sanctionnables. Il est bien de rappeler que toute punition se doit d'être individuelle, non collective et que la note 0 ne peut pas être prononcée comme punition. Les punitions doivent donner lieu à une information écrite des parents et ne sont pas inscrites au dossier scolaire de l'élève (Fiches ressources sur les sanction disciplinaires, 2015).

Conformément à la note de service de la DGER du 19/11/2020 ayant pour objectif de préciser le cadre réglementaire du régime disciplinaire dans les EPLEFPA « les punitions doivent s'inscrire dans une démarche éducative partagée par l'ensemble de la communauté éducative. A l'instar de la sanction, la dimension éducative exige que toute punition soit formalisée à partir des constats de manquements ou de perturbations et expliquée à l'apprenant. Son exécution doit être suivie ou accompagnée par la personne qui la prononce (…) Des dispositions devront être prises, au sein de l'établissement, afin d'éviter que les faits les moins graves commis par des élèves perturbateurs pendant les heures de cours, ne fassent systématiquement l'objet d'un traitement par le service vie scolaire de l'établissement. Si dans des cas très exceptionnels, l'enseignant décide d'exclure un élève de cours, cette punition s'accompagne nécessairement d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet et connu de tous les enseignants et personnels d'éducation. L'enseignant demandera notamment à l'élève de lui remettre un travail en lien avec la matière enseignée.»

La dimension éducative de la sanction en milieu scolaire a été formalisée pour la première fois par la reforme de juillet 2000 (Prairat,2005). Selon Prairat (2005), face à la variabilité des punitions appliquées en milieu scolaire et face à l'incompréhension des élèves, il fallait que le volet éducatif de la sanction comme responsabilisation et rappel à la loi soit mis en avant. Pour la première fois des concepts tels que la « réparation » ou la « médiation », auparavant utilisés par la justice, sont évoqués dans le contexte du milieu scolaire.

La réforme de juillet 2000 fait également la distinction entre punitions et sanctions disciplinaires telles que nous la connaissons aujourd'hui (Prairat, 2005). La sanction (blâme, avertissement, exclusion de cours temporaire, exclusion définitive de l'établissement…) ne peut que prononcée que par le chef d'établissement. Le régime des punitions doit être clairement distingué de celui des sanctions disciplinaires. Les punitions qui peuvent être mises en application par tout adulte d'un établissement scolaire, ne visent pas, des actes de même gravité et concernent de petits incidents dans la vie de la classe ou du lycée. Comme le précise la note de service : « A la différence des sanctions, elles ne sont pas susceptibles de recours devant le juge administratif. Les punitions ne sont pas mentionnées dans le dossier administratif des élèves concernés mais les parents doivent en être tenus informés. »

La circulaire de l'EN du 29/05/2014 met encore davantage l'accent sur la politique de prévention de la communauté éducative et sur le travail pédagogique d'explication de la règle, nécessaire à la responsabilisation de l'individu dans le collectif. La procédure disciplinaire ne peut être mise en place

que si toutes les options préalables éducatives se sont révélées inefficaces. Les parents, comme tout autre membre de la communauté éducative, sont parties prenantes dans le processus d'intégration des règles de vie et de prévention du recours à la sanction. Les commissions éducatives ont été créés dans ce but précis (Circulaire n° 2014-059 du 27-5-2014, Établissements du second degré, s. d.). Elles sont devenues obligatoires depuis deux ans dans l'Enseignement Agricole (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042364998)

Les mesures alternatives à la sanction sont également mises en avant dans cette circulaire. On parle notamment des mesures de responsabilisation, des mesures alternatives et du sursis. Dans le cas des mesures de responsabilisation et des mesures alternatives, l'élève est amené à effectuer des activités à caractère solidaire, culturel ou de formation en dehors de l'établissement et des horaires scolaires. L'adhésion de l'élève et de sa famille est un préalable.

Les sanctions autres que l'avertissement et le blâme peuvent être prononcées avec sursis afin de donner à l'élève la possibilité de montrer une amélioration de son comportement avant la mise en œuvre de la sanction prévue. (Circulaire n° 2014-059 du 27-5-2014,(Établissements du second degré, s. d.).

Le document « Quelles sont les punitions ou sanctions applicables au collège ou au lycée » (justice.fr, 2020), nous rappelle les principales punitions scolaires applicables. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : tour d'horizon des punitions scolaires

Mesure	**Procédure**
Inscription sur le carnet de correspondance	**Punition expliquée à l'élève et information des parents**
Excuse publique orale ou écrite	**Punition expliquée à l'élève et information des parents**
Devoir supplémentaire	**Punition expliquée à l'élève, information des parents** **Devoir corrigé**
Retenue	**Punition expliquée à l'élève, information des parents** **Effectuée sous surveillance**
Exclusion du cours	**Punition expliquée à l'élève, information des parents** **Effectuée sous surveillance, devoir à prévoir pendant l'exclusion**
TIG	**Punition expliquée à l'élève, information des parents** **Effectuée sous surveillance**

Les punitions scolaires : les impasses de l'approche répressive

L'article de Lavaux rappelle l'enquête, baptisée ADHERE, menée par Debarbieux et Moignard qui en interrogeant plus de 16 000 élèves du CE2 au collège ont montré que deux tiers des élèves reconnaissent avoir été punis au cours de l'année scolaire.
« Ces chiffres indiquent que les punitions sont encore très pratiquées dans notre pays, et beaucoup plus répandues que dans d'autres pays comme l'Angleterre ou l'Allemagne où la proportion d'élèves punis tourne autour de 25 à 30%", précise Benjamin Moignard.»
Comment expliquer cette particularité française ? « En France, on a cette idée forte que la sanction est efficace et que pour cela, il faut beaucoup sanctionner, cadrer et "tenir" les élèves.»
Loin du stéréotype de l'école laxiste, les punitions sont aujourd'hui largement utilisées depuis l'école primaire. Selon Debarbieux, au moins un quart des collégiens a été puni plus de 4 fois pendant une année scolaire. Seulement 35% des élèves interrogés pour cette étude n'ont jamais été punis (E. Debarbieux, 2018).
Malgré les clarifications institutionnelles, les punitions scolaires demeurent souvent inefficaces et mal comprises par les élèves. Le premier facteur d'impasse est selon Debarbieux le sentiment d'injustice que la punition scolaire peut créer (Debarbieux, 2018).
Comme le synthétise Éric Debarbieux « punir n'est plus naturel, cela veut dire aussi que cette pratique « honteuse » est devenue une pratique floue, sans précisions « juridiques », avec le risque d'être plus « un fait du prince » qu'une manière juste de dire et de faire la justice » et toujours selon ce dernier et suivant les résultats de son enquête exhaustive « on arrive à près des deux tiers des élèves punis qui ont subi une peine interdite » (Debarbieux, 1999)

Les effets de la pratique de la punition, laissée parfois au bon vouloir des enseignants est contraire aux principes généraux du droit qui doivent pratiquer dans les établissements scolaires. L'autorité qui s'exprime alors n'est pas celle qui se reconnaît une loi supérieure mais, l'expression du pouvoir d'un individu sur un autre. La punition peut alors manifester une subjectivité, orientée par une réaction émotionnelle. Elle risque de culpabiliser celui qui la reçoit et de provoquer l'inverse du comportement attendu.
Et c'est une des raisons pour lesquelles la punition peut être très mal acceptée par certains élèves.

Les sentiments de justice scolaire sont, toujours selon Debarbieux, genrés et socialement inégaux (Debarbieux, 2015).
Debarbieux et Moignard (2018) estiment le taux d'injustice ressenti environ par 44% des élèves. Ce taux varie fortement selon les établissements et il est plus fort ou le turn-over des enseignants est le plus élevé. (Debarbieux, 1999) a montré également que la punition au collège participe à la « fabrique des garçons », car pour ces derniers, la punition est gage de virilité et de respect entre pairs.

Les punitions scolaires : une fonction éducative ?

La note de service de la DGER du 19/11/2020 qui concerne le cadre réglementaire du régime disciplinaire dans les EPLEFPA précise que « La sanction n'a de portée éducative que si elle est formalisée et si son exécution est accompagnée. »
D'après Prairat (2018), il y a trois principes de la sanction éducative qui sont des principes constitutifs et non des principes régulateurs. Un principe régulateur émerge quand la pratique sociale est déjà là (ex : des voitures) et qu'il donc faut introduire des principes pour réguler les choses (ex : le code de la route). Les principes constitutifs à l'inverse créent la pratique sociale (les règles du jeu d'échec créent la pratique du jeu).

La sanction éducative doit s'adresser à un sujet : pas de spectacle, pas de mise en scène, pas de sanction exemplaire (généralement les sanctions exemplaires ne sont pas proportionnelles). Ce qui ne veut pas dire renoncer à la solennité au contraire, elle est nécessaire, surtout quand les actes sont graves. La sanction appelle la parole, elle ne peut être muette, non expliquée. Et c'est une différence fondamentale avec la vengeance qui est l'acte silencieux par excellence. Elle doit tendre à être comprise (pas forcément admise). On ne sait pas si elle va être comprise, surtout dans l'immédiat. Une sanction peut être comprise plusieurs jours, mois, années après et ça reste très structurant pour un élève même si c'est compris bien après l'acte. La parole lie une transgression à une sanction et délie en même temps. Elle lie au plan sémantique, elle fait un pont mais au plan de l'action elle les délie. Pour lier une sanction à une transgression il y a trois manières : la continuité temporelle (taper sur les mains d'un enfant qui prend un objet interdit), le lien fort (tu as volé de la main droite ? on te la coupe) et le lien symbolique (le seul qui vaille).

Elle porte sur des actes : on sanctionne une bêtise, pas un imbécile ; un mensonge, pas un menteur. Ce principe d'objectivation est un principe de préservation. Ça préserve le puni d'une culpabilité ontologique (dans le sujet puni il y aurait une absence…). Il ne faut donc jamais dériver sur la psychologie de l'élève puni. C'est la distinction du respect et de la tolérance. Le respect est dû à tout le monde, il est inconditionnel, a priori. Refuser une conduite n'est pas rejeter une personne, ni lui manquer de respect. On ne peut tolérer tous les actes. L'un est plus de l'ordre de l'éthique alors que le second est de l'ordre du socio-politique.

Elle prend une forme privative : elle peut priver momentanément d'un droit (c'est-à-dire une liberté partagée). Son ressort est la frustration. Elle ne produit pas de honte (qui est altérateur d'identité). La forme punitive des bénédictins a profondément marqué Prairat : quand un moine fait une bêtise et porte atteinte à la communauté, il n'est pas privé d'un lieu mais privé d'y aller avec les autres. La communauté c'est moins de l'espace commun que du temps partagé. Le moine est privé de la co-présence, de la joie d'être avec d'autres. Rousseau dit la même chose dans le livre 2 de l'Émile. Priver momentanément d'une chance, d'une joie… La sanction réduit momentanément la puissance du sujet (Séminaire politiques éducatives, sanctions, 2018).

Selon Paris (2016), une punition efficace est « individuelle », « constructive « et « expliquée », sans quoi, elle demeure inefficace et pire contreproductive. Il faut aussi qu'elle ne soit pas systématique mais adapté au contexte de la classe et au style d'enseignement du professeur.
Il ne faut pas oublier enfin, que le but de la punition serait de restaurer un climat de travail positif dans la classe (Paris, 2015).

Dans la pédagogie de Freinet, avant toute décision, l'élève est entendu et toute décision à son égard est pensée dans le respect de la loi, les Droits de l'homme et du citoyen et les Droits de l'enfant.

L'objectif est de lui permettre de prendre conscience de ses responsabilités, des conséquences de ses actes et l'idée est de lui permettre de réintégrer la communauté scolaire, en l'encourageant à améliorer son comportement.

LES SYSTEMES RESTAURATIFS

L'action restaurative au service du lien et de la réparation

A propos de la démarche restaurative, la note de service de la DGER du 19/11/2020 précise que : « La solution collectivement consentie doit à la fois rétablir l'estime de soi de la victime, réinsérer l'auteur du manquement par sa capacité à redresser la situation, restaurer les liens entre les personnes et apaiser toute la communauté éducative. »

Selon Debarbieux (2014) : « L'action restaurative se construit à travers la sollicitation des personnes concernées pour discuter d'un problème afin d'y trouver une solution qui réponde aux ressentis et besoins respectifs, qui répare la victime et qui réinsère l'auteur. »

Partant de ce principe d'actions qui restaurent les liens après un conflit, nous avons cherché tous les systèmes qui concourent à cet objectif. Nous avons constaté qu'ils ont pour socle commun l'éducation positive ; méthode éducative tournée vers l'écoute des besoins de l'enfant et le développement de son autonomie. Ils favorisent la bienveillance et la communication, en encourageant l'enfant à exprimer ses émotions, plutôt que de les refouler. Prendre soin de la relation et du lien entre l'enseignant et l'élève tient une grande importance. C'est ainsi que nous nous sommes intéressés à l'écoute empathique comme préalable à tous les autres systèmes, la justice restaurative comme philosophie générale et à des mises en application concrète à travers la C.N.V, la médiation ou encore les cercles restauratifs.

Quand le lien est mis à mal entre deux personnes, lors d'un conflit, il est nécessaire de tout faire pour le rétablir, au risque de nuire au climat de la communauté éducative mais aussi aux apprentissages de l'élève.

C'est aussi le postulat de Daniel Favre (2021), neurobiologiste et professeur des sciences de l'éducation qui montre que les neurones qui sont associées au processus cognitif et les neurones qui sont associés à nos ressentis, fonctionnent en interdépendance. Tout ce que ressent un élève ou un enseignant doit être pris en compte. Prenons la métaphore de l'eau ; si on l'empêche de passer, elle cherchera un chemin pour s'écouler et elle démolira pleins de choses sur son passage. Cela revient à donner une place à l'émotionnel et à l'empathie pour éviter que l'émotionnel et l'empathie ne prennent toute la place. « En intégrant la place des émotions dans l'enseignement, l'apprentissage va être facilité parce que l'élève va se sentir accepté dans toutes ses dimensions et pas seulement une partie de lui-même, la partie cognitive en particulier. Les élèves qui arrivent à dire qu'ils sont impulsifs, ils ont déjà pris du recul, ils vont pouvoir mieux s'autoréguler et prendre leur place dans la classe, sans que leurs émotions ne prennent toute la place. » (7 jours sur la planète, 2021)

De l'importance du dialogue et de l'écoute mutuelle. Selon la psychologue Catherine Gueguen :« L'adulte doit poser un cadre, des limites, mais il doit le faire sans humilier, en encourageant les progrès. C'est en donnant confiance que l'élève progressera moralement et intellectuellement. Une étude américaine réalisée auprès de 271 000 élèves montre que ceux qui ont développé leurs compétences sociales et émotionnelles progressent sur tous les plans : ils s'épanouissent, ont de meilleures relations avec les autres et réussissent mieux scolairement même

s'ils viennent de milieux défavorisés. Les enseignants doivent donc apprendre à travailler ces compétences psychosociales. Cela permet aux enseignants de mieux gérer leurs émotions et celles des élèves et de prévenir les conflits »(Apprentis d'Auteuil, s. d.)

L'association « Question de justice » décrit les pratiques restauratives comme formant « un cadre à une variété d'approches qui donnent à ceux qui sont touchés par un conflit les principes et outils dont ils ont besoin pour résoudre les problèmes et créer du lien. Elles prennent en compte les besoins des victimes, y remédient et réintègrent les auteurs dans la communauté après qu'ils ont répondu aux conséquences de leurs actes. » Les techniques, telles que la justice restaurative, la Communication Non violente, la médiation, les cercles de paroles ou encore les cercles restauratifs sont autant d'outils permettant tant aux élèves qu'aux adultes de développer leurs compétences psycho-sociales: connaissance de soi et des autres.(Pratiques de justice restaurative - Question de justice pratiques restaurative / réparatrice, s. d.)

L'écoute empathique

D'une façon générale et aussi en cas de conflit, l'écoute empathique se caractérise par le fait de laisser l'autre s'exprimer sans l'interrompre, en ne portant aucun jugement mais en étant attentif aux sentiments et besoins qui sont contenus dans le message de l'interlocuteur. Elle est un préalable pour toutes les pratiques restauratives. Le guide de la justice scolaire propose un « déroulement type pour s'entretenir avec un élève suite à un incident. Pour mieux comprendre ce qui s'est passé de violent et aider l'élève à en retirer quelque chose dans ses apprentissages et dans sa vie sociale» (Debarbieux, 2014).

Il est utile de :

- Laisser s'exprimer l'enfant à sa façon, sans l'interrompre, le laisser cheminer à son rythme et trouver ses propres réponses
- Différencier faire/dire/penser
- Considérer l'enfant-acteur à travers un entretien-lien avec lui
- Favoriser son expression sur ce qu'il vit, ressent, pense de ses difficultés dans cette situation y compris dans ses relations aux autres
- Envisager ensemble ce qu'il faudrait changer pour lui, pour d'autres
- Identifier à tour de rôle puis ensemble ses points d'appuis et ses ressources
- L'aider à se projeter ; exprimer des évolutions possibles. »

La justice restaurative

Appelée parfois justice réparatrice, la justice restaurative est une conception qui émerge dans les années 1970 en Amérique du Nord et dont le but est « d'associer en complément de la réponse juridictionnelle un auteur d'infraction pénale et une victime, selon des modalités diverses, en vue d'envisager ensemble les conséquences de l'acte, et le cas échéant, de trouver des solutions pour le

dépasser, dans un objectif de rétablissement de la paix sociale. » (https://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/quest-ce-que-la-justice-restaurative-29943.html)
C'est aussi une réponse à la justice rétributive, à laquelle elle apporte une double critique :

- Elle néglige le travail de resocialisation du coupable une fois qu'il a subi sa sanction : il revient comme si de rien n'était…
- Elle oublie la victime de l'infraction. La justice rétributive pense d'abord la transgression comme une atteinte à la "majesté" de la loi et non comme atteinte à une communauté, à une personne. La question est moins « quelle est la loi transgressée » que « quels sont les torts commis ? à qui ? »

La justice restaurative ou justice réparatrice ne cherche pas, avant tout, à expliquer l'acte, à définir les culpabilités et à infliger une peine équitable. Elle met l'accent sur les conséquences et a pour but de réparer les dommages causés et/ou de restaurer les relations entre les personnes qui ont été affectées directement ou indirectement par l'acte délictueux. Un des pères de la justice restaurative, Howard Zerh (2012), estime qu'il faut marier justice restaurative et justice rétributive: « j'en suis venu à penser que cette polarisation peut être trompeuse » (Zehr, 2012). Pour Prairat (2021), la mise en pratique de la justice restaurative à l'école consiste à faire monter en puissance la commission éducative. Selon lui, la justice scolaire serait comme une ellipse qui a deux centres. Il faut recourir aux mesures de responsabilisation, avec des procédures de réparations :

- Passivité transformée en activité : quand je répare, j'agis.
- Psychanalyste : dans besoin de réparer, il y a le besoin de SE réparer
- Réparer quelqu'un, victime ou communauté.

Selon L'association « Question de justice » : « le recours au cercle de parole se révèle être une des clés du succès. Le cercle de parole permet l'expression libre de chaque participant qui est écouté sans être interrompu. Au départ les cercles de paroles peuvent être utilisés pour définir ce dont chacun a besoin pour pouvoir donner le meilleur de lui-même, et par la suite cela permet aux personnes de comprendre l'impact de leur comportement sur la vie des autres. Cela développe l'empathie, le respect mutuel et le partage des responsabilités. » (Pratiques de justice restaurative-Question de justice pratiques restaurative / réparatrice, s. d.).

L'association « Question de justice » a dégagé 5 clés des pratiques de justice restaurative :

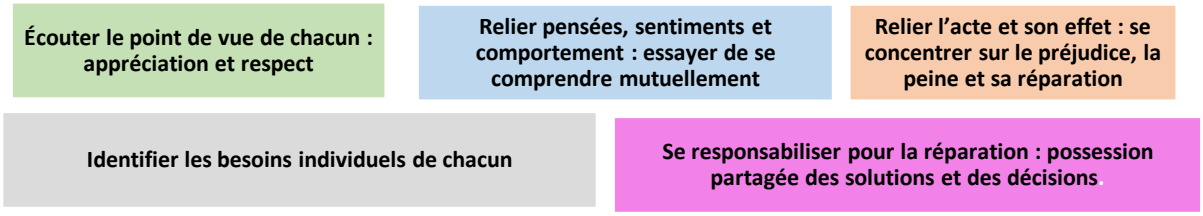

L'objectif poursuivi à travers cette manière de travailler est que les personnes :

- Partagent un langage commun, entre adultes et avec les jeunes,

- Construisent, développent, nourrissent et réparent si besoin les relations,
- Eprouvent un sentiment d'équité du fait de la construction en commun de la réflexion et des comportements.

Zach Whelan, un protagoniste du film sur la justice restaurative à l'école aux USA (Association Question de justice, 2016) exprime que : « Lors de la conférence de justice restaurative, les jeunes se retrouvent dans une réunion en face à face. Ils rencontrent les personnes qui ont été touchées par leurs actes. Ces personnes sont les victimes, les membres de la communauté, les professeurs, les chefs d'établissement, les représentants de l'ordre et les familles. Alors chaque personne présente à la conférence à l'occasion de parler et d'être entendue et de partager comment elle a été touchée par l'incident, par le méfait. C'est important car les victimes ont la chance de pouvoir raconter leur histoire et la façon dont leur vie a été affectée par le comportement de ces jeunes gens et le fait de pouvoir raconter leur histoire peut être relativement important pour la guérison des victimes. C'est dans ce dialogue en face à face à la conférence de justice restaurative que les jeunes comprennent réellement la dimension de leurs actes et leurs conséquences ».(Association Question de justice, 2016)

La Communication Non Violente

Marshall B. Rosenberg, le fondateur de la CNV, pense que « La violence est l'expression tragique et maladroite de besoins insatisfaits. » Il s'agit donc de sortir de nos habitudes de jugements et critiques pour aller vers un postulat de cohérence : tout le monde a de bonnes raisons d'agir comme il agit. Il ajoute que « La CNV nécessite que nous soyons conscients à chaque instant de la beauté qu'il y a en nous et chez les autres. La CNV est donc un moyen de concentrer notre attention à chaque instant de la beauté qui est en chacun de nous, et de ne rien dire qui puisse ternir la conscience de quiconque de sa propre beauté. La CNV nous ouvre un chemin de vraie honnêteté, sans critiquer, insulter, humilier, ni émettre de jugements intellectuels suggérant que l'autre a tort ou est mauvais. Car plus nous emploierons de mots qui impliquent une critique, plus nos interlocuteurs auront de mal à rester reliés à leur beauté intérieure. Le vocabulaire de base de la CNV est d'entendre les sentiments et besoins derrière n'importe quel message.» (Rosenberg, 2018). Lors d'un conflit, la CNV propose de créer les conditions d'un dialogue sur la modalité de l'écoute empathique, l'expression des besoins de chacun, la reformulation et faire des demandes.

L'association « Question de justice » synthétise les apports de la CNV :

- Être plus conscient de l'impact de la communication
- Rester en relation avec soi-même et ce qui nous motive
- Dépasser les situations relationnelles bloquées
- Désamorcer les conflits et gérer les situations difficiles

Le Docteur Thomas Gordon (2003) parle lui de « Message « je » de confrontation » qui ne véhicule ni reproches ni jugement et exprime ce que l'adulte ressent face à un comportement inacceptable. Dire par exemple : « Lorsqu'il y a du bruit dans la classe, je n'entends plus ce que chacun dit. » plutôt que : « tu es insupportable et tu dérange tout le monde quand tu parles. » Il ajoute que « Les enfants qui ne sont ni rabaissés ni blâmés pour leur conduite sont davantage prêts à aider les autres et à modifier le comportement qui pose un problème à quelqu'un. » C'est, selon Gordon, une option gagnant/gagnant lors d'un conflit, offrant des solutions acceptables pour toutes les parties (Gordon, 2003).

La médiation

La médiation est une méthode de résolution des conflits entre deux parties, avec l'aide d'une tierce personne qui joue le rôle de facilitateur. Dans le guide de la justice scolaire, il est souligné qu'« avec cette compréhension des besoins, des CPE, mal à l'aise avec l'idée de mettre une punition aux élèves envoyés dans leur bureau, choisissent d'écouter l'élève, puis l'enseignant et de clarifier avec eux leurs besoins insatisfaits. Ils leur proposent ensuite de se rencontrer et d'être là pour faciliter l'expression de chacun et l'écoute mutuelle. Cette proposition n'est pas toujours acceptée. Il y a une inquiétude de l'enseignant à perdre son autorité s'il accepte de vivre ce temps où la parole de chacun a autant d'importance. Ceux qui franchissent le pas découvrent qu'au contraire ces temps permettent une qualité de rencontre qu'ils n'imaginaient pas. Chacun découvre avec étonnement ce que l'autre pouvait vivre. La prise de conscience souhaitée par l'adulte chez l'élève se fait beaucoup plus quand il entend ce que l'enseignant vit, quand il le découvre comme un être humain, que quand il reçoit une punition. Les adultes découvrent qu'au lieu de perdre leur autorité, ils accèdent à une qualité de relation basée sur un respect mutuel : l'élève ayant reçu de l'écoute, de la considération, du respect, en donne lui-même aussi, naturellement.(Debarbieux, 2014) »

Une autre possibilité de médiation est celle qui permet aux élèves de se réguler entre eux. La note de la DGER du 19/11/2020 précise que « La médiation par les pairs suggère que le conflit qui oppose deux élèves puisse faire l'objet d'une médiation menée par un élève tiers formé à ce type de démarche. La médiation par les pairs nécessite un accompagnement spécifique de la part des adultes. »

Les cercles restauratifs

Dans le guide de la justice scolaire, une place est donnée aux cercles restauratifs pour traiter les conflits interpersonnels et prévenir de nouveaux :« Dans un établissement scolaire, on sait qu'à un moment les personnes vont avoir faim. On n'attend pas qu'il soit midi pour construire une cantine. Et on trouve normal qu'une cantine existe, même si elle ne sert pas tout le temps. Dans toute communauté, il y a forcément des conflits. Installer un système restauratif, c'est prévoir un espace, une structure qui permet de vivre les conflits quand ils se présentent » (Debarbieux, 2014)

C'est Dominic Barter qui en est à l'initiative et assure la transmission de ces processus pour répondre à la demande de toutes les communautés désireuses d'expérimenter ces nouvelles formes de prise en compte des conflits, en particulier dans les domaines de la Justice et de l'Education. Ils ont été expérimentés et évalués au Brésil, dans 89 écoles, publiques ou privées, de 1000 à 4000 élèves, aussi bien avec des enfants, à partir de 5 ans, qu'avec des adultes. Les évaluations ont montré que là où des cercles sont actifs, on constate une réduction de 50 % du nombre de cas où les jeunes sont amenés devant un juge et que plus de 90% des conflits traites avec les cercles avaient été résolus à la satisfaction des personnes interrogées (rapport Nesta)(Video - Restorative Circles, s. d.).

L'association « Question de justice » explique que les « cercles restauratifs », rassemblent potentiellement toute personne touchée par un conflit, soit non seulement « l'auteur » et le «récepteur», mais également leur entourage et des représentants de la communauté dans lequel le conflit s'est passé. Les animateurs et les participants peuvent provenir de n'importe quelle école, ou communauté d'apprentissage, avoir n'importe quel âge. Le processus vise l'inclusion et l'auto - responsabilisation. Sa mise en place ne prend que quelques heures et à partir de là, le processus fonctionne de lui-même, s'intégrant dans le cours normal des écoles, tout en influençant profondément les relations et les choix de comportement.

La procédure est légèrement différente de la conférence de justice réparatrice, il faut mettre en œuvre les techniques de communication non violente. Pour donner une idée de ces différences : dans le cadre d'un cercle restauratif les mots utilisés sont auteur et receveur de l'acte, la guérison est recherchée et le facilitateur intervient dans le processus. Dans une conférence de justice réparatrice, les mots utilisés sont auteur et victime, la réparation est recherchée et le coordinateur se tient à son script (Pratiques de justice restaurative - Question de justice pratiques restaurative / réparatrice, s. d.).

LES PUNITIONS DANS NOS ETABLISSEMENTS : ETAT DES LIEUX

Bien qu'il s'agisse d'une mission éducative importante incombant à l'école, force est de constater que la dimension restaurative et explicative du système punitif est parfois absente dans les établissements scolaires.

Comme expliqué dans les chapitres précédant, les sanctions et punitions demeurent souvent inefficaces et mal comprises par les élèves, passant à côté d'une réparation et rajoutant ainsi des tensions entre professeurs, élèves et vie scolaire, aggravant les conflits au sein de la communauté éducative.

A partir de ce constat, nous avons essayé de comprendre, au sein de nos établissements respectifs, si les punitions données englobent une dimension éducative et restaurative qui est comprise par l'élève, qui l'aide à se responsabiliser et à intégrer les règles de vie au sein de la communauté. Nous avons également tenté de voir si un dialogue est instauré entre les différents acteurs liés à une punition. La finalité de notre travail est de produire une ressource qui explique aux collègues enseignants et CPE par quels moyens il est possible d'intégrer une dimension restaurative à la pratique de la punition.

Pour la créer, nous nous appuierons sur deux ressources principales qui nous semblent très complètes sur la thématique : la note de service DGER du 19/11/2020 et le guide *Pour une justice en milieu scolaire préventive et restaurative dans les collèges et lycées* (Debarbieux, E. (s. d.) ainsi que sur les entretiens réalisés.

Entretiens et situations : description et méthode d'analyse

Les entretiens semi-directifs croisés

Pour accompagner notre travail réflexif, nous avons construit trois guides d'entretiens semi-directifs (Voir Annexe I) : à destination de l'élève puni, de l'enseignant, du CPE, de l'AE ou d'une autre personne concernée par la situation. Une 4ème grille d'entretien a concerné le proviseur de mon établissement qui a souhaité s'exprimer. L'entretien a été conduit à partir de la grille destinée au CPE et adapté au fur et à mesure de notre échange.

L'objectif de l'entretien avec l'élève était d'avoir une description la plus détaillée possible des faits, puis d'avoir un aperçu le plus exhaustif possible de son ressenti par rapport à ces faits et à la punition qui en a écoulé. Enfin nous avons essayé de comprendre si l'élève a compris sa punition, s'il y a eu un dialogue/échange avec l'adulte autour de sa punition et si finalement il pense que cela a eu un impact positif sur son comportement.

Le but de l'entretien avec l'enseignant était d'avoir, comme pour l'entretien avec l'élève, une description la plus détaillée possible des faits, puis d'avoir un aperçu le plus exhaustif possible de son ressenti par rapport à ces faits et à la punition qui en a résulté. Nous avons tenté de voir si l'enseignant a réfléchi à sa punition et à la dimension éducative de celle-ci, s'il/elle a eu une concertation préalable avec la vie scolaire, si elle a été donnée « dans la foulée » ou à la fin du cours, si elle a été discutée pendant ou après le cours avec l'élève, si elle a été communiquée à la famille via Pronote, à l'oral ou via d'autres moyens. Enfin nous avons cherché à savoir s'il y a eu un dialogue/échange de

l'enseignant avec l'élève, autour de l'évènement, et finalement si cela a eu un impact positif sur le comportement de l'élève. Avec le CPE, l'objectif est de recueillir, comme pour l'entretien avec l'élève et l'enseignant, une description la plus détaillée possible des faits, puis d'avoir un aperçu le plus exhaustif possible de son ressenti par rapport à ces faits et à la punition qu'il en a écoulé.
Dans les situations de punitions choisies pour notre étude, nous avons priorisé la punition de type exclusion et retenue. Nous avons essayé de comprendre comment le CPE se positionne par rapport à la punition qu'elle/il aurait mis ou qu'un(e)enseignant(e)aurait donné à un élève. Nous avons cherché à approfondir quelle est la visée éducative sous-jacente à la punition.
Mon binôme et moi avons choisi deux situations de punition par établissement, c'est à dire quatre situations en tout. Les situations analysées dans nos établissements vont être explicitées dans chacun de nos travaux. Pour finir, un paragraphe commun sera rédigé afin de mettre en avant les conclusions générales issues de notre travail.

Situations choisies dans mon lycée

Tableau 2 : synthèse des situations de punition analysées

Données / Situation	Situation N°1	Situation N°2
Classe	1 SAPVER	T STAV
Contexte	En cours	Sortie scolaire
Comportement puni	Elève agité et grossier, pendant le cours	Echange de propos désobligeant entre l'élève et l'enseignant qui ont abouti à des insultes de l'élève à l'égard d'enseignant 2 à qui il a dit « Ta gueule ».
Punition	Exclusion d'un cours de 4 H (Empêché de faire une sortie de la classe en ville)	Exclusion d'une journée, Retenue de 4H, présentation d'un exposé sur l'altérité. Proviseur et CPE souhaitaient un conseil de discipline mais enseignant 2 a opté pour une autre réponse éducative.
Elèves punis	1 garçon	1 garçon
Elèves interviewés	Elève puni	Elève puni
Adultes interviewés	Enseignante de SES, CPE, proviseur	Enseignant d'ESC, CPE, proviseur

J'ai décidé moi-même des deux situations à analyser, selon plusieurs critères. Tout d'abord, mon choix s'est porté vers des élèves dont je ne suis pas la CPE référente et pour lesquels je n'ai pas été impliquée, autrement qu'en observatrice. Par ailleurs, ce sont des jeunes qui présentent des résultats scolaires faibles et qui ont souvent été punis, dans leur vie d'élève. Un des objectifs étant d'analyser les raisons de la récidive, ce qui en creux pointe les limites des punitions.

Les deux élèves ont bénéficié néanmoins d'une réponse se voulant éducative et pas seulement rétributive. Pour la situation N°1, il y a eu une commission éducative peu de temps après la punition et pour la situation N°2 une rencontre élève/parents/enseignant/CPE/proviseur a été mise en place. La situation N°2 a pour particularité d'avoir cumulé une sanction et une punition. Les deux situations ont en commun de s'être déroulées quelques mois avant les entretiens. Les protagonistes ne réagissent pas à chaud ; il est possible de prendre du recul et d'observer si le comportement de l'élève s'est modifié et comment le lien entre l'élève et l'enseignant a évolué. Le fait que les élèves soient tous les deux des garçons n'est pas un choix délibéré, d'autant que les garçons ne représentent que 30% des 210 élèves scolarisés au LPA des Arcs ; les filières SAPAT & SAPVER, attirant un public majoritairement féminin. Mais il se trouve que la majorité des punitions sont adonnées aux garçons du lycée.

J'ai réalisé sept entretiens (2 élèves, 2 enseignants différents, 2 entretiens avec le seul CPE du lycée, pour chaque situation et le proviseur pour les 2 situations). (Voir Annexe II)

Afin de garantir l'anonymat des personnes, nous avons fait le choix de dénominations génériques qui correspondent aux deux situations. Par exemple, à la situation N°1, correspond élève 1, CPE, enseignant 1. De même pour la situation N°2.
Les entretiens ont été enregistrés sur un smartphone, retranscrits sans logiciel de traitement vocal et ensuite analysés.
J'ai conduit mes entretiens dans des lieux différents. Pour les élèves dans le bureau du CPE, en son absence. Nous avons pu bénéficier de calme. Enseignant 1 a souhaité rester à l'extérieur, sans masque, dans la cour de récréation vide. Enseignant 2 dans une salle de classe. Pour le CPE, j'avais commencé l'entretien dans son bureau mais il a été impossible de poursuivre, tant nous avons été interrompus par des appels téléphoniques, des passages d'enseignants et d'élèves... Nous avons finalement migré dans le bureau du proviseur. C'est dans ce bureau aussi que j'ai réalisé l'entretien du proviseur.
Lors des entretiens, j'ai pris la liberté, de m'adapter à mes différents interlocuteurs, en posant des questions non prévues dans la grille mais qui me semblaient pouvoir éclairer notre problématique.
Globalement, tous les interlocuteurs se sont prêtés à l'exercice, répondant aux questions d'une façon plutôt spontanée. Elève 1 cherchait pas mal ses mots et n'a pas été très expansif, ni très à l'aise dans sa relation à l'adulte. Elève 2, lui, s'est livré avec plus d'aisance et de sincérité. Le CPE et le proviseur ont eu à cœur de développer leur vision de l'éducation. Enseignant 1 était plus dans une démarche d'observation « critique » de sa pratique et enseignant 2, un peu méfiant au départ, m'a confié à la fin de l'entretien qu'il avait trouvé l'exercice intéressant.

Méthode d'analyse : les tableaux thématiques

A partir de nos entretiens, il nous a semblé pertinent de croiser les points de vue des différents parties prenantes pour voir comment chacun vit et ressent la punition, tout au long du processus.

Nous avons aussi cherché à voir quelle peut être la place du CPE dans le processus restauratif, éventuellement celle du proviseur.
Pour notre analyse de données, nous avons utilisé des tableaux thématiques (Bardin, Blanc), en mettant côte à côte les propos des protagonistes d'une même situation, afin de relever les perceptions communes et divergentes. (Voir Annexe III)

Les tableaux thématiques sont divisés en trois sous parties : punition, concertation et pistes d'amélioration.

Schéma 1 : Structure des tableaux thématiques

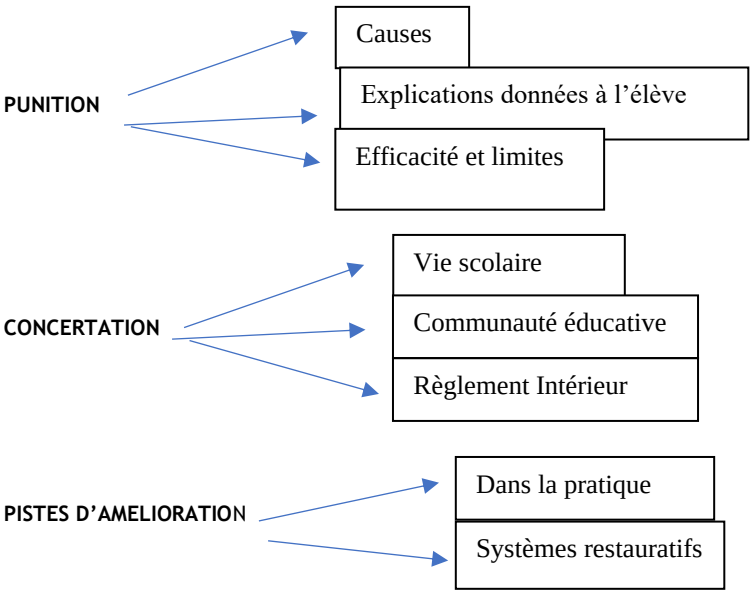

Dans les tableaux, nous avons fait un choix éthique de ne pas trop couper dans les propos des protagonistes, tout en essayant de synthétiser, afin que la matière reste exploitable en tant que citation.

ANALYSE DES DONNEES ET DISCUSSION

Les résultats dans mon établissement, discussion autour de deux situations : la punition et ses causes, explications, efficacité et limites

Comme explicité précédemment, le traitement des données se fait par approche thématique.
Les thèmes abordés dans ce paragraphe sont les causes de la punition, les explications données aux élèves, l'efficacité, les limites.

Causes de la punition

Dans la situation N°1, les versions entre les différentes parties prenantes sont convergentes.
Enseignant 1 explique qu'elle a exclu élève 1 du fait de son comportement inadapté en classe : « *l'attitude d'élève 1 en classe perturbait fortement le déroulé du cours, empêchant la progression. C'est déjà une classe avec laquelle il est difficile de construire… et impossible à canaliser donc d'où ce choix de l'exclure et entre guillemets de le pénaliser sur l'aspect sympa de la matinée où on allait en ville* »
CPE qui était absent ce jour-là et n'a pas donc pas eu le récit des évènements à chaud, pense que le comportement d'élève 1 vient du fait qu'il a besoin d'attirer l'attention : « *pour lui c'est ce qui le fait fonctionner, le fait de pouvoir exister aux yeux des autres* »
Concernant le motif d'exclusion, CPE dit : « *je ne suis pas contre même si ça peut paraître ostracisant (…) quelque part tu as perdu ta place, t'es plus légitime à suivre le groupe parce que tu es débordant et après tout pourquoi on devrait te subir. Tant pis t'avais qu'à réfléchir avant.* »
Sur la raison de son exclusion de cours, élève 1 est bien conscient que ce jour-là son comportement en classe était inapproprié : « *Bah je lui ai manqué de respect, voilà (…) oui là j'avais dépassé les limites* »
Elève 1 ne sait pas trop comment expliquer son ressenti suite à l'exclusion : « *Bah pas grand-chose, enfin ça me fait rien. Pas ça me fait rien mais je ne sais pas ce que ça m'a fait…* »
Il explique ensuite qu'il était un peu en colère, que sur le coup il a ressenti l'exclusion comme non méritée et qu'avec le recul, il la comprend.

Dans la situation N°2, en revanche, les évènements ne sont pas racontés de la même façon par tous les protagonistes.
Enseignant 2 raconte que l'incident vient des convictions de l'élève sur la question du passe vaccinal : « *On devait sortir il fallait le passe vaccinal comme lui il est dans un milieu où on est contre le vaccin moi j'ai dit simplement euh en discutant comme ça mais c'était pas porté contre lui quoi. En plus il avait fait un test pour participer à la visite. J'ai dit pas de passe vaccinal pas de resto parce qu'il parlait de ça et en fait il s'est heurté parce que je suis allé contre ses croyances et ses croyances familiales surtout et donc y a eu ce conflit (…) Il a commencé par dire je fais ce que je veux, puis après voilà c'était autour de ça. Il m'a même dit t'es con ou quoi ? (…) il m'a montré ses poings* »

Enseignant 2 ajoute une cause systémique à cet incident *« il essaye de se trouver un statut vis-à-vis de ses difficultés scolaires. (…) Etant donné que dans notre système tout est normé, quand tu ne corresponds pas, il faut bien que l'individu se trouve un statut »*

Le CPE explique l'incident en le replaçant dans un contexte plus global, en expliquant toutes les difficultés qu'avaient eu les enseignants avec la classe en sortie territoire, pendant une semaine. Il ajoute que : *« Toutes les sorties qu'ils avaient fait pendant la semaine étaient contraintes pas le passe sanitaire et tous les élèves n'avaient pas le passe sanitaire, certains l'avaient d'autres faisaient des tests et donc le vendredi matin quand ils sont arrivés il y avait 2 ou 3 élèves dont élève 2 dont les passe n'étaient plus bons. Le conflit est parti de là avec l'enseignant qui lui a dit, enseignant 2 qui peut parfois être un peu… qui a dû le dire avec des mots à la enseignant 2 donc sans forcément vouloir se montrer malveillant mais je le connais bien il a dû un peu monter dans les tours en disant « on en a ras le bol, toute la semaine vous avez fait chier » en gros et puis là on ne peut pas partir… »*

Le CPE précise qu'il est pas toujours facile de démêler le vrai du faux : *« Alors j'étais pas présent au moment de l'échange mais je sais que ce qui a finis c'est avec élève 2 qui lui a dit « de toute façon Monsieur vous êtes qu'un con » et qui est parti. Voilà. Ce que j'ai pris en route moi c'est élève 2 arrivant dans le bureau et enseignant 2 derrière disant « je le vire, je veux plus qu'il soit là »*

Elève 2 explique sa version de l'incident qu'il a eu avec enseignant 2. Selon lui, c'est enseignant 2 qui a jugé son choix de ne pas être vacciné : *« j'en parlais avec des amis et je disais que la veille je voulais aller au restaurant pour profiter du passe sanitaire et que y a eu un problème, le passe sanitaire n'a pas été envoyé tout de suite, du coup bah j'ai pas pu y aller à ce restaurant et le prof a entendu, a commencé à juger ma façon de faire comme quoi si j'étais pas content j'allais pas au restaurant, si j'étais contre le vaccin j'avais pas à venir en cours tout ça, juger ma façon de faire par rapport au vaccin. Du coup je me suis emporté ça ne m'a pas plus, les deux ont s'est emporté et y a eu après des insultes d'une part et d'autre »*
Dans sa description des faits, élève 2 avoue qu'il a insulté enseignant 2 mais que ce dernier lui a aussi proféré des insultes : *« Moi j'ai dit qu'il était con et à partir de là lui il m'a dit pleins d'insultes. Euh… je vous avoue je ne veux pas dire de bêtises parce que je ne me rappelle plus du tout mais des insultes forts et voilà. »*

Il reconnaît avoir été très souvent puni depuis le début de sa scolarité, la cause étant selon lui son franc parler : *« j'ouvre trop ma bouche et ça depuis toujours. J'en suis conscient mais ça c'est pas quelque chose que je vais pour autant arrêter de faire parce que… bah je me remets en question dès qu'il se passe des choses comme ça mais… euh quand je pense que je suis pas en tort bah même si comme ici ça m'a joué des tours bah je vais pas pour autant faire autrement. »*

Discussion

Il est intéressant de constater que dans leurs récits des deux situations, élève 1 et élève 2 reconnaissent pleinement leurs responsabilités.

La différence est, qu'à postériori, élève 1 admet le bien-fondé de cette exclusion de cours, tandis qu'élève 2, n'a pas de scrupule à rappeler les torts partagés puisque, selon lui, enseignant 2 l'aurait jugé puis insulté.
Par ailleurs, dans les deux situations, le CPE prend de la hauteur par rapports aux faits rapportés et analyse le contexte d'une façon plus globale que les protagonistes directement impliqués. Dans les deux cas, les parents ont été informés rapidement de l'incident. Via pronote, dans la situation N°1 et directement par un appel téléphonique du CPE dans la situation N°2.

Explications données aux élèves

Enseignant 1 est revenu sur l'incident avec élève 1 et se demande quand même si elle a été assez explicite sur la raison pour laquelle elle a puni élève 1 :
« Dans ces cas-là je demande toujours à l'élève : « est ce que vous avez compris pourquoi vous avez été exclu ? » je reviens sur l'incident avec lui et les raisons et voir s'il a compris. Elève 1 était remonté comme un coucou et ne comprenait toujours pas pourquoi il avait été exclu. »
Elève 1 explique comment il a pris connaissance de sa punition : *« 2 heures après, elle est venue me voir, enfin elle a parlé à quelqu'un de la vie scolaire et elle a dit que j'irais pas à la sortie. Moi je savais pas. »*
La situation N°2 est assez spéciale dans son déroulé puisqu'élève 2, après l'incident qui s'est passé un vendredi, a été reçu par le CPE qui l'a renvoyé chez lui dans la foulée. Le lundi, une rencontre a eu lieu entre l'élève, ses parents, enseignant 2, CPE et proviseur. Elève 2 ne se rappelle plus très bien comment il a appris sa sanction : *« Euh je sais pas, je crois… je sais pas si ça s'est décidé tout de suite mais… non je suis pas sûr. »*
Le CPE considère qu'il est important de communiquer avec l'élève quand une punition est posée :
« Ca commence toujours par le dialogue. Je ne sais pas si j'ai déjà mis une punition comme ça sans voir le gamin pour lui dire je t'ai puni. »

Discussion

Il ne semble pas que les punitions soient clairement expliquées aux élèves par les adultes. Ces derniers n'en sont peut-être pas conscients ou accaparés par la gestion du groupe classe, ce qui leur rend difficile la prise en charge individualisée de l'élève…

Par ailleurs, dans la situation N°2, le principe de « non bis idem » (une même erreur commise par un élève ne peut faire l'objet que d'une seule sanction) n'a pas été respecté. Le CPE liste les sanctions qui ont été données à élève 2 pour le même incident : *« Elève 2 « a eu 3 punitions pour le même acte. Il a été exclu par moi en réponse immédiate avec l'accord des parents, il a eu la mini commission de médiation non officielle et les retenues derrière. Et même une 4me parce qu'un jour on y a été avec l'enseignant, le proviseur et moi l'écouter sur le travail qu'il a fait pendant ses retenues. »* Palus loin dans l'entretien, il reconnaît lui-même que la procédure n'a pas été respectée et que l'exclusion aurait dû avoir lieu après la commission de médiation.

Efficacité

Enseignant 1 pense qu'élève 1 a changé d'attitude mais plutôt en raison de la commission éducative qui a eu lieu quelques semaines après cette exclusion de cours : « *Ça y est élève 1 s'est mis au travail et donne du sens à ses apprentissages et du coup, je n'ai plus ces problématiques avec lui. (…) Et effectivement la commission éducative lui a permis de faire une bascule, en lui mettant un cadre, cadre qui lui faisait défaut jusqu'alors.* »

D'une façon générale, enseignant 1 pense qu'il faut trouver des punitions utiles et réparatrices : « *Cette année j'ai mis des heures de colle, c'est nouveau pour moi mais plus pour obliger les élèves à rattraper des cours parce qu'ils ont tendance à pas faire le travail demandé etc… donc c'est plus dans ce sens-là. En punition, j'aime bien le concept de la TUL (Travail d'Utilité Lycéen) Je trouve que ça c'est probant notamment une fois ils étaient en train d'écrire sur la table, je trouve beaucoup plus efficace de leur faire nettoyer leurs bêtises que de les mettre en colle* »

Elève 1 explique que pendant sa punition il a écrit des verbes et qu'il a eu la sensation de perdre son temps : « *Bah je trouve ça ne sert un peu à rien. Quand je lis des verbes et tout on va dire que c'est appris depuis* »

Enseignant 2 explique que l'éducation se pense sur un temps long : « *Il ne faut pas attendre des faits immédiats en éducation* » et de son point de vue, il faut tendre du côté de l'éducation positive : « *Des fois il faut exclure bien sûr pour marquer le coup (…) mais dans la mesure du possible, il faut qu'on aille du côté de l'éducation entre guillemets « positive », de la sanction positive, constructrice.* »
Enseignant 2 a pensé les heures de retenue de l'élève en lui donnant un exposé à faire sur le thème de l'altérité pour le faire réfléchir : « *C'était un devoir en lien avec le référentiel de formation, à savoir aborder le sujet de l'altérité, donc on peut être différent, penser différemment, avoir des croyances différentes et qu'est ce qui se passe quand euh on en tient pas compte quand on se fiche de l'altérité en terme négatif et en terme positif et tout ça illustré à travers des œuvres artistiques, livres films euh musiques, BD etc* »
Enseignant 2 explique que le rendu était insuffisant mais qu'il y a des aspects bénéfiques :
« *Il a très peu réfléchi sur le sujet mais je ne suis pas sûr qu'il en ait saisi tous les enjeux. Il a quand même fait le travail c'était le minimum vital mais… il a fait face (…) Le processus d'éducation est long mais on peut aussi voir le côté positif, ça veut dire qu'en se présentant y a un travail sur la confiance en soi, y a un travail pour l'échange* «

Elève 2 dit qu'il n'a pas bien compris le rapport entre l'incident et le sujet sur l'altérité qui lui a été demandé de faire en retenue mais qu'il y a trouvé des bénéfices : « *le sujet, j'ai pas… c'était un truc un peu compliqué. J'ai pas saisi le rapport avec la situation mais maintenant je sais ce que c'est l'altérité (rires) donc voilà mais oui ça m'a permis de… et puis même ça m'a entraîner pour le grand oral de cette année donc euh on va dire que ça a aidé un peu* »

Elève 2 dit qu'il a tiré une leçon de cet incident concernant son comportement, tout en considérant qu'enseignant 2 a sa part de responsabilité : « *comme je vous ai dit, on va pas repartir dans la confrontation avec enseignant 2 mais j'étais pas le seul en tort dans cette histoire mais bon la prochaine fois je fermerai un peu plus ma bouche* » Mais élève 2 se contredit plus loin dans l'entretien expliquant qu'il est légitime pour lui de s'exprimer s'il ressent une injustice : « *Comme je vous l'ai dit j'ouvre trop ma bouche et ça depuis toujours. J'en suis conscient mais ça pas quelque chose que je vais pour autant arrêter de faire parce que… bah je me remets en question dès qu'il se passe des choses comme ça mais… euh quand je pense que je suis pas en tort bah même si comme ici ça m'a joué des tours bah je vais pas pour autant faire autrement.* »

La punition, le CPE ne la voit : « *pas pour se faire plaisir « chouette il m'a embêté donc je le punis » mais le but c'est de dire j'espère qu'il a compris et qu'il ne refera pas… alors on sait, ça fait 20 ans que je fais ce métier, on sait que ce n'est pas si facile et qu'il suffit pas d'une fois* »
Avis partagé par le proviseur : « *il faudrait qu'elle puisse faire prendre conscience au gamin qu'il a vraiment fait une faute et qu'i n'ait pas envie de recommencer.* »

Discussion

Enseignant 2 est en phase avec ses valeurs d'éducabilité, en choisissant un travail sur l'altérité, il propose une retenue « sur mesure » à élève 2, à la fois pédagogique et éducative.
Même s'il n'a pas tout compris au sujet, élève 2 y voit une utilité dans la préparation au grand oral.
Elève 1, lui, a juste la sensation d'avoir perdu son temps car le travail qui lui a été donné n'a pas vraiment été réfléchi. Enseignant 1 a délégué la punition à la vie scolaire qui s'est contenté de lui donner des verbes à conjuguer.

Limites

Enseignant 1 pense que la punition a des limites : « *Moi j'avoue qu'avec ce genre d'élève avec ce type de comportements, c'est plus une façon de pouvoir finir de mener le reste de la classe tranquillement. Je pense que ce n'est pas du tout efficace (…) il n'y a pas de salle d'étude donc il ne peut pas être dans de bonnes conditions donc les ¾… souvent, ils ne font rien donc eux ils voient ça plutôt « c'est sympa, on m'a extrait du cours et c'est plutôt cool j'ai du temps libre.* »

Elle ajoute que le caractère négatif de réprimandes systématiques : « *un élève a qui on dit tout le temps : « ça va pas. Tenez-vous bien etc… Même si en classe il nous embête, lui c'est ça qu'il reçoit (…) la réponse que j'arrivais à lui donner n'était pas satisfaisante* »

Elève 1 trouve qu'une heure de retenue ne sert à rien car ce n'est pas contraignant contrairement à la TUL (Travail d'Utilité Lycéen) plus difficile car il faut rester debout : « *les retenues les trucs comme ça, ça sert pas à grand-chose (…) c'est plus énervant on va dire de faire une TUL que d'avoir une heure de colle (…) on va dire c'est plus dur de rester debout que d'être tranquille en perm* »
Elève 1 a l'impression d'avoir fait des efforts mais qui ne sont pas reconnus par les enseignants : « *j'ai l'impression ils sont que sur moi quoi. Parce que l'année dernière enfin… on va dire ils m'ont connu et là j'ai l'impression ils sont que sur moi…*

(…) J'ai remarqué qu'ils me reprennent un peu moins mais ils ne m'ont pas dit de truc comme tu t'améliore ou quoi. »

Enseignant 2 explique qu'exclure n'est pas une solution car cela peut mettre encore plus en difficulté les élèves : *« il faut positiver, de manière » à pas l'exclure ou le mettre de côté parce qu'il aurait été encore d'avantage en difficulté donc le contrôle, la norme, la conformité… je rappelle que l'éducation ce n'est pas du dressage, ça c'est avec les animaux. »*

Elève 2 n'est pas sûr que la punition soit efficace, tout en reconnaissant n'avoir pas d'autre solution alternative : *« Je ne suis pas sûr que ça soit très utile… j'ai pas mieux à proposer mais j'suis pas sûr qu'exclure quelqu'un quand il a fait quelque chose de mal que quand il revienne il le refera pas »*

Le CPE réfléchi aussi au fait que la punition est une réponse des adultes au fait qu'ils subissent le comportement inapproprié d'un élève : *« On n'est pas là pour les subir c'est ce que je pense réellement donc à un moment donné on peut aussi prendre des décisions qui ne leur sont pas forcément bénéfiques à eux mais qui nous nous permettent de passer la journée confortablement et voilà à un moment donné on pense aussi à nous… »*
En même temps, le CPE pense que si la punition une réponse possible *« à un comportement qu'on considère comme étant contraire aux exigences du règlement intérieur »*, c'est un moyen qui peut devenir contre-productif quand : *« on part dans la surenchère de punitions et que le comportement n'est pas modifié (…) C'est là où il faut partir sur des punitions différentes ou des façons de fonctionner différentes avec les élèves. C'est à ça que sert la commission de médiation etc »*

Concernant l'exclusion de cours, proviseur est divisé : « Ca a sa limite, même si parfois ça peut aider l'enseignant à tenir son groupe classe : « je pense qu'il y a certains élèves ça devient un jeu pour faire en sorte de quitter le cours et de… en terme d'utilité ça peut avoir son utilité à partir du moment où on n'en abuse pas quoi. Parce que si ça devient récurrent ça n'a plus aucune utilité comme les heures de colle… »

Le proviseur est insatisfait des sanctions éducatives qu'il donne parfois, suggérant qu'il faudrait y réfléchir plus afin qu'elles soient constructives et « réparatrices » : *« Le reproche que je me fais dans mon fonctionnement, c'est que par rapport à moi quand il faut sanctionner, je vais parfois trop vite et des fois dans les punitions que je peux apporter quand c'est moi qui en mets, je ne prends pas le temps de la réflexion. »*

Discussion

Il est intéressant de constater que tous s'accordent pour dire que la punition a des limites, élèves comme enseignants, de même que CPE et proviseur qui considèrent l'inefficacité de punitions à répétition. La question de la récidive est au cœur de tous les témoignages.
Les adultes soulignent le risque de précipitation et l'inadéquation de la réponse donnée. L'élève semble résigné concernant le système punitif scolaire, de type rétributif, auquel il est « habitué »

depuis qu'il est en primaire. Il témoigne que répondre par une sanction est insatisfaisant, tout en reconnaissant ne pas savoir quelle solution alternative proposer.
Selon Debarbieux (2014), la sanction éducative, loin de mettre au ban du collectif un élève, doit lui permettre sa : « réadaptation sociale ». Le travail éducatif qui l'accompagne vise une prise de conscience du bien-fondé de cette loi. L'enfant réfléchi sur l'acte qui lui est reproché, sur ce que cela a pu provoquer chez la victime. Il envisage la manière dont il peut réparer cela et la manière avec laquelle il va éviter de le reproduire. »
Dans la situation N°1, l'enseignant n'a pas donné de travail spécifique à l'élève exclu, c'est la vie scolaire qui s'en est chargé, ce qui est contraire aux préconisations de la note de service de la DGER : « Des dispositions devront donc être prises, au sein de l'établissement, afin d'éviter que les faits les moins graves commis par des élèves perturbateurs pendant les heures de cours, ne fassent systématiquement l'objet d'un traitement par le service de la vie scolaire de l'établissement. Si, dans des cas très exceptionnels, l'enseignant décide d'exclure un élève de cours, cette punition s'accompagne nécessairement d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet et connu de tous les enseignants et personnels d'éducation. L'enseignant demandera notamment à l'élève de lui remettre un travail en lien avec la matière enseignée. »
Elève 1 témoigne aussi que les progrès qu'il dit avoir accomplis ne sont pas reconnus par les enseignants ni valorisés, ce qui semble générer chez lui frustration et découragement.

Les résultats dans mon établissement, discussion autour de 2 situations : la concertation et les pistes d'amélioration

Dans cette partie seront abordés la concertation avec la vie scolaire et la communauté éducative, le Règlement Intérieur, la dimension restaurative et enfin les pistes d'amélioration dégagées.

Concertation avec la vie scolaire

Enseignant 1 a pris attache de la vie scolaire, suite à l'exclusion de cours d'élève 1 : « *il était très énervé suite à cette exclusion qu'il trouvait injustifiée dans un 1er temps. Du coup, il était remonté comme un coucou et à voir son comportement c'est les AE qui m'ont dit : « On le garde* »
CPE explique qu'il n'était pas là ce jour-là mais qu'il aurait pu donner le même conseil que la vie scolaire : « *je considère pas que les surveillants ont eu tort.*»

Enseignant 1 ajoute qu'elle a l'habitude de se concerter avec la vie scolaire : « *tout ce qui est de l'éducatif je le travaille rarement toute seule dans mon coin. J'ai vraiment pour habitude de le faire conjointement avec la Vie Scolaire. C'est pas le même regard. Nous on est dans l'émotion quand ça se passe et on sait très bien que dans l'émotion, on n'est pas forcément le meilleur juge et donc ça permet de prendre du recul. Donc ça m'arrive souvent de recevoir parents et élèves avec le CPE.* »

Le CPE considère qu'il y a une bonne concertation entre les enseignants et la vie scolaire au lycée : « *Dans ce genre de cas là l'enseignant va venir à ma rencontre pour me dire j'en ai marre ça fait*

plusieurs fois que je l'exclue et on va en discuter (…) Je ne dis pas qu'ils vont venir me voir en disant j'ai eu tort, ils vont parfois arriver en disant j'en ai ras le bol, j'en peux plus de ce môme »

Le CPE laisse les enseignants décider des exclusions : « Moi je laisse les enseignants autonomes »

Enseignant 2 dit qu'il travaille en bonne entente avec le CPE : *« c'est aussi lié à sa personnalité (…) il est très à l'écoute et justement lui il a bien compris qu'il ne fallait pas être enfermé dans ces doxas éducatives et pédagogiques »*

Elève 2 explique qu'il est passé par le bureau du CPE avant de rentrer chez lui : *« Enseignante 1 m'a ramené à la vie scolaire, ils m'ont prévenu qu'ils allaient prévenir mes parents tout ça que si… soit si mes parents faisaient une décharge j'allais rentrer chez moi »*
Elève 2 ajoute que le CPE lui a lu le R.I : *« Il m'a juste relu comment s'appelle, le… euh le règlement intérieur, que la partie qui concernait les… euh quand un élève insultait les profs etc… »*

Discussion

Il apparaît que la vie scolaire et les enseignants travaillent en bonne harmonie. Dans les deux situations, CPE conforte et accompagne les enseignants dans les sanctions qui ont été décidées.

Communauté éducative

Enseignant 1 aimerait qu'il y ait un travail collectif autour des sanctions : *« Mais moi j'aimerai bien qu'on ait une réponse plus collective effectivement, plus collégiale. Mais ça a été mis plusieurs fois sur le tapis. Je dirai qu'une partie de l'équipe enseignante est pour l'autre n'est pas pour donc forcément rien n'a été mis forcément en place. Du coup, chacun gère à sa manière, avec l'équipe éducative (…) les enseignants n'aiment pas trop qu'on leur mette des règles là-dessus.*
Moi personnellement, ça ne me pose pas de souci parce que je trouve qu'effectivement, on a des ados en face de nous donc c'est comme à la maison finalement si tout le monde ne tient pas le même discours, ça devient vite difficile pour eux. »

Le proviseur dit que pour lui, le régime disciplinaire est plutôt bien organisé comparé aux établissements précédents où il a travaillé. Il pense qu'il faudrait peut-être se ressaisir de la question en équipe pour faire face à des situations difficiles, d'élèves qui arrivent au lycée avec de grosses problématiques familiales et sociales : *« y a eu quelque chose de réfléchi par rapport aux établissements que j'ai fait avant en tant qu'enseignant ou en tant que directeur adjoint (…)*
Ca fait un petit moment qu'on n'en n'a pas rediscuté, va peut-être falloir qu'on y vienne parce qu'effectivement on y est confronté de plus en plus mais avec des problématiques d'élèves pour lesquels on a moins de maîtrise sur leur dysfonctionnement parce que c'est un dysfonctionnement qui est ancré en eux qui n'est pas provoqué par l'établissement. »

Le CPE explique que le R.I est conçu de façon collégiale et souvent évoqué en réunion d'équipe : *« Tout ce qui a été modifié au RI depuis qu'il a été fabriqué a toujours été discuté avec les élèves*

en conseil des délégués (…) à travers les réunions pédagogiques il y a souvent un p'tit truc sur le R.I (…) Le lundi de la rentrée, on a revu avec les enseignants le R.I sur la fiche qui était liée à tout ce qui concernait le comportement des élèves dont la fiche sur les punitions etc ou on a redit sur ce qui existait, comment on pouvait s'en servir, ce qu'ils devaient en faire etc »

Règlement Intérieur (R.I)

Le CPE pense que l'échelle des sanctions est bien explicitée dans le R.I : *« j'avais tenu à mettre les principes de la punition et de la sanction en premier paragraphe (…) la punition doit être proportionnelle, graduée, contextuelle etc »*

Enseignant 1 est consciente de l'écart au règlement intérieur concernant les exclusions et le regrette : *« Malheureusement à un moment donné moi je l'utilise aussi quand je ne peux plus faire cours et c'est pas une mise en danger mais c'est juste que je peux pas mener mon cours.* » Elle pense qu'*« Il serait nécessaire de temps en temps de s'y replonger et de revoir la mise en place concrète de chaque sanction pour qu'elle soit la plus efficiente possible. »*

Enseignant 2 dit qu'il prend des libertés avec le R.I : *« Il faut bien établir des règles aussi et puis après c'est une façade aussi. C'est pas parce qu'elle est écrite dans le R.I qu'on l'applique. Personnellement, je l'applique pas (…) le fait de dire on n'utilise pas le téléphone mobile, ça me dépasse mais c'est dans le R.I »*

Elève 1 dit qu'il n'a pas lu le R.I : *« Je pense que personne ne l'a lu. »*, de *même qu'*élève 2 qui pense que : *« c'est des règles de société on va dire, c'est des choses qu'on sait tous. On n'a pas besoin de lire euh pour savoir »*

Discussion

Le CPE semble dire que le R.I est réfléchi par toute la communauté, y compris les élèves. Il souligne aussi qu'il est souvent abordé en réunion pédagogique. Or, les 2 élèves disent ne pas avoir lu le R.I tout en étant bien conscients des règles et de l'échelle des sanctions. Et les enseignants en ont soit comme enseignant 1, une connaissance relative quant à l'application des sanctions, soit dans le cas d'enseignant 2, il connaît le R.I mais fait le choix délibéré de s'en écarter. Or selon Debarbieux (s.d), les règles qui varient d'un enseignant à l'autre « sont souvent ces petites règles implicites et spécifiques qui conduisent à des micro-conflits et des « sanctions » autoritaristes. Pour sortir de cette situation, il est important de pouvoir construire des règles du vivre-ensemble communes à toute la communauté éducative.»

Pistes d'amélioration dégagées

Pratique quotidienne

Enseignant 1 constate avec lucidité l'écart entre la théorie et la pratique : *« lorsque j'étais en stage quand tu es en observation tu peux prendre le recul nécessaire et souvent je trouvais que les enseignants réagissaient de façon disproportionnée mais en fait je me rends compte qu'en pratique*

moi maintenant que j'y suis-je ne fais pas mieux. Le souci il est là, ce n'est pas de la mauvaise volonté de notre part mais quand on est pris dans l'engrenage quand on a une classe entière à gérer, en fait il y a un moment donné où on n'est plus à même d'être objectif par rapport à la manière dont on applique les sanctions, les punitions etc… et ça c'est un vrai problème. Dans l'idéal, il faudrait arriver à trouver une solution pour arriver justement à déconnecter le moment où on punit l'élève de l'émotionnel (…) Moi en ce qui me concerne j'arrive pas encore à faire et c'est très frustrant parce que à mon sens je ne trouve ça pas satisfaisant du tout que ce soit pour l'élève, pour moi, pour la classe. »

Le CPE explique qu'avec le recul, il aurait peut-être géré situation N°2 différemment : *« On aurait dû peut-être faire la commission avant et ensuite exclure l'élève parce que c'est ce qu'on nous demande aujourd'hui bon après c'est facile à dire parce que quand on est sur le terrain c'est toujours pareil il faut gérer le môme, il faut gérer les parents, on fait comme on peut. »*

Le proviseur reconnaît qu'il a progressé dans le fait de plus laisser la parole à l'élève : *« Au début, je mettais les gens autour de la table et puis je prenais la parole (…) et en fait j'allais sur le gamin, j'enfonçais le gamin sans… et au final il se bloquait, il parlait plus (…) Là maintenant j'attends que chacun ait parlé et je parle après. »*
Le proviseur dit qu'il serait intéressant de mettre en place de la prévention sur les droits et les devoirs des enseignants mais *« de la même manière du côté des élèves (…) Est-ce que nos élèves connaissent bien leur droit dans l'établissement ? (…) Mais effectivement si on dit aux élèves qu'ils ont des droits, faut pouvoir leur donner, un espace de parole oui il faut qu'ils puissent venir parler. »*

Le proviseur pense qu'il serait intéressant de proposer un mur d'expression et de créer plus de moments de convivialité au lycée. Il tient aussi à la journée d'intégration : *« je pense que c'est quelque chose qu'il faut conserver et faire pour que les enseignants et les élèves soient mélangés. »*

Systèmes restauratifs

Le CPE pense plutôt en termes de réparation :*« j'aime bien l'idée de l'action restaurative en dehors de l'établissement par le biais d'associations de défense des droits de l'humain ou de l'animal etc »*
Concernant la commission éducative, le proviseur pense que *« c'est quelque chose de bien à partir du moment où l'élève et la famille prennent conscience du fait que cette commission là ce n'est pas une commission de sanction mais c'est une commission qui va leur permettre d'évoluer et qu'ils la comprennent comme un accompagnement de l'établissement. »*

Le CPE pense que lors de la commission éducative, c'est l'occasion pour l'élève et sa famille d'entendre ce que les enseignants ont à dire et d'éventuellement avoir des prises de conscience : *« dans ce côté cérémonieux de la commission de discipline que moi je trouve vraiment intéressant avec des enseignants qui parfois ne connaissent pas l'élève, avec un point de vue différent, alors ce côté je devrais pas le dire parce que justement c'est tout ce qu'on nous dit de plus faire etc… mais moi je l'assume ce côté un peu, alors le mot n'est peut-être pas, alors ce côté un peu tribunal, c'est-*

à-dire un peu jugement quelque part, de dire à un moment donné tu es en face de tes pairs qui ont un jugement négatif sur toi à t'amener et tu vas l'entendre voilà.»

Le CPE avance prudemment l'hypothèse que depuis la commission éducative, l'attitude d'élève 1 s'est un peu améliorée : *« je pense qu'à la commission de discipline il a peut-être enfin entendu que par rapport à d'autres ça pourrait s'arrêter s'il ne faisait pas mieux et peut être que là en ce moment il a quand même envie de rester. »*

Elève 1 reconnait qu'il fait un peu plus attention à son attitude depuis la commission éducative et essaye d'améliorer ses notes : *« On va dire là où je me suis amélioré c'est que je fais mes devoirs et les trucs comme ça quoi. »*

Enseignant 1 essaye quand même d'appliquer des moyens restauratifs tels que la médiation et du dialogue : *« je fais une mini médiation en règle générale parce que j'essaye toujours de rediscuter avec les élèves de la sanction pour voir s'ils ont compris » (…) ils ont besoin d'être beaucoup écouté souvent quand il y a un dysfonctionnement. La confiance en soi aussi, l'image parce que je reste convaincue que même s'ils sont pénibles quand on leur dit sans cesse ça ne va pas, tiens-toi bien… bah forcément au bout d'un temps ça tape sur le système et ils ont plus la capacité de trouver les outils pour changer d'attitude. C'est comme ça, ça devient une fatalité pour eux, avec pas de point de retour possible. »*
Enseignant 1 expose sa vision d'une punition réparatrice : *« J'avais dit aussi au CPE, au-dessus il y a une espèce de petit jardin pédagogique qui est inexploité actuellement (…) Pour la réparation c'est pas mal. Je répare une plante, je ne sais pas… il y a peut-être un truc à creuser là-dessus »*

Enseignant 2 pense qu'il faut toujours adapter la règle à la situation et au cas de chaque élève : *« moi j'ai demandé au proviseur à ce qu'il n'y ait pas de conseil de discipline parce que connaissant l'élève et l'individu parce qu'il y en a assez de ça dans le système français de parler d'élève… euh quelque chose de complètement anonyme telle une chaise, une table ou euh quelque chose d'immatériel. Non, non, ce sont des individus. Connaissant l'individu, j'ai tenu à contacter ses parents, à organiser une réunion et à proposer une sanction positive, à ce travail qui n'a pas porté, il n'a pas eu l'efficience qu'on pouvait attendre mais ceci dit le conseil de discipline n'aurait absolument rien réglé ni au niveau de la symbolique ni au niveau des apprentissages et de l'éducation. »*

Enseignant 2, explique comment il a perçu cette rencontre : « ça apporte une médiation vis-à-vis de la famille, vis-à-vis de l'élève et vis-à-vis de la poursuite du processus d'apprentissage et de formation dans ce lycée. Quand il y a rupture, il ne se passe plus rien. »
Il explique clairement le bénéfice de ce système restauratif qu'est la médiation : *« On gagne en respect mutuel »*

Le proviseur juge la rencontre plutôt constructive, même si lui allait plutôt vers un conseil de discipline : *« je pense que cette situation-là elle a marché avec ce gamin là parce qu'il a été bien suivi et bien accompagné par ses parents (…) même lui a compris le fait qu'il avait dépassé les bornes*

il s'est excusé mais il a été en capacité d'assimiler, de se dire c'est une connerie et on me donne une chance et il n'a pas été sur la défensive. Alors un petit peu parce qu'il reprochait quand même des choses à enseignant 2 en disant que ça ne s'était pas tout à fait passé comme ça mais il n'a jamais réfuté le fait qu'il avait prononcé l'insulte.

Le CPE a trouvé intéressant que « *les parents voient que l'enseignant aussi était dans une fragilité, qu'il a subi le comportement de leur enfant.* »
Il ajoute que les deux parties ont pu retrouver une relation plus sereine : « *Quand chacun est capable de comprendre ses torts. Le but c'était aussi qu'élève 2 retourne en cours avec enseignant 2 un peu neuf et ne soit pas sur une rancœur.* »

Elève 2 a plus eu la sensation de ne pas avoir été entendu lors de cette réunion : « *je n'ai pas eu l'impression d'être beaucoup compris parce que bah j'ai eu l'impression qu'on fasse mon procès directement alors que j'ai avoué avoir mes torts dans cette histoire mais j'estimais ne pas être le seul à avoir des torts mais à ce moment-là il n'y a eu que mon procès à moi et ça j'avoue que j'ai pas trop aimé mais bon après j'ai reparlé avec le prof et tout donc ça va mieux maintenant.* »
Elève 2 regrette qu'enseignant 2 n'ait pas reconnu les mots qu'il a prononcés : « *Il ne les a pas reconnu ses mots. Quand je l'ai mis face à ses propos, il a tout nié…* »
Elève 2 dit que maintenant les liens se sont retissés avec l'enseignant mais pas forcément toute suite après la réunion de médiation : « *sur le moment non c'est après au fur et à mesure des cours on a un petit peu reparlé avec le prof mais sur le moment non ça a pas aidé je pense.* »
Elève 2 pense qu'il devrait y avoir plus de réciprocité entre élève et enseignants : « *Il faut que ce soit constructif et là au tout début ça l'a pas forcément été parce que chacun restait sur ses positions et y a souvent… c'est assez dur avec les professeurs parce qu'ils se remettent pas forcément en question. Ils pensent être le prof l'adulte donc ils ne vont pas chercher à dialoguer avec l'élève pour essayer de régler le problème parce qu''ils se pensent être… pour eux ils sont, c'est l'adulte, on n'a pas à contredire alors que des fois je pense que… un enfant enfin un… quelqu'un de mon âge peut tout aussi bien communiquer ou avoir euh raison qu'un adulte. Je pense que l'âge c'est pas forcément super important.* »

Discussion

Le CPE et élève 2 se rejoignent sur l'idée de « tribunal » lors des commissions. Ce n'est pas vraiment un temps d'échange très égalitaire entre les adultes et le jeune. Pour élève 2 qui ne s'est pas senti écouté lors de la rencontre, il a plutôt eu la sensation d'avoir assisté à son procès, à charge. Il en est ressorti avec un sentiment d'injustice dans le fait que lui a reconnu ses torts mais pas l'enseignant. Selon les dires d'élève 2, le lien avec son enseignant s'est ensuite progressivement retissé grâce au dialogue.

Une analyse globale des 4 situations - France

De l'analyse des entretiens de ma binôme, il en ressort une large méconnaissance de la punition et des moyens pour améliorer son efficacité. Il semble que la communauté éducative ne travaille pas assez en concertation avec la vie scolaire (et inversement) et que la pratique de la punition reste soit à l'initiative individuelle de l'enseignant soit complètement déléguée à la vie scolaire. Il manque un objectif commun. Tout le monde travaille dans l'immédiat et dans un souci d'«efficacité ».
Il apparaît également que le Règlement Intérieur demeure, hélas, méconnu et qu'on ne s'appuie pas assez dessus pour justifier et expliquer les punitions aux élèves.

Dans mon établissement, au fil des entretiens, il se dégage une certaine cohésion d'équipe, sur les questions disciplinaires. Vie scolaire et enseignants semblent être sur la même longueur d'onde. Mais à y regarder de plus près, enseignant 1 regrette qu'il n'y ait pas plus de concertations de la part de l'équipe enseignante sur ces questions. Le proviseur aimerait amorcer un travail de toute la communauté, pour faire face à des situations d'élèves de plus en plus difficiles à gérer. Pour CPE, les punitions ont leur limite mais elles sont un outil indispensable au service du recadrage. Selon lui c'est aussi une réponse car au cours de l'entretien il a répété à plusieurs reprises que les adultes n'ont pas à « subir » le comportement des élèves. Se pose la question du respect du cadre et son adhésion par les élèves, au service du vivre ensemble.

Comme dans l'établissement de mon binôme, dans mon lycée, le R.I est peu lu par les élèves, bien qu'ils affirment connaître les règles du lycée et les enseignants l'interprètent chacun à leurs façons, en fonction de leurs valeurs personnelles. Les propos des élèves font état d'un rapport contrarié avec les adultes (l'un ne souhaite pas dialoguer avec les enseignants, l'autre trouve que l'enseignant n'écoute pas la parole des élèves et ne reconnait pas ses torts.) Pourtant, les adultes réfléchissent à leurs pratiques, reconnaissant les limites de la punition. La sanction semble encore trop fondée sur un modèle rétributif plutôt que restauratif. Or, pour qu'une sanction soit éducative, il faut l'alliance des deux (Prairat, 2021)

Sur le constat de limite de la punition, dans les quatre situations, élèves, enseignants, chef d'exploitation, CPE, AE et proviseur se retrouvent unanimement. Enseignant 1 exprime sa frustration et son impuissance parfais car entre la théorie et la pratique, il y a une classe à gérer et ses propres émotions à canaliser, ce qui demande beaucoup de compétences. De la formation serait nécessaire. L'exclusion par exemple n'est pas une solution mais un moindre mal quand on ne sait plus quelle réponse apporter.

Dans la situation n°4, pour chef d'exploitation, la retenue « *ne les embête pas* », car il manque l'aspect privatif développé par Debarbieux (2018)

Elève 1 dit s'ennuyer pendant les retenues et trouve que ça ne sert à rien, tandis qu'élève 2 ne soit pas certain que la punition soit dissuasive d'une éventuelle récidive. De même pour élève 3 et 4.

Aussi, Enseignants, CPE et proviseur sont intéressés pour que la sanction ait une dimension de réparation mais semblent démunis pour trouver des outils. Ils témoignent du manque de temps pour la mise en œuvre et le suivi. Enseignant 2 a quand même fait l'effort de chercher un travail sur la notion d'altérité mais il semble que le suivi n'ait pas été bien fait puisque l'élève n'a pas compris ce qui lui était demandé ni le rapport entre la punition et l'incident. Elève 1, lui, rapporte le fait qu'il ne soit pas valorisé par les enseignants, bien qu'il fasse des efforts suite à la commission éducative.

D'après Debarbieux (2014) solliciter « celui qui casse » pour « qu'il répare » rétablit en lui l'estime de soi et confiance dans le groupe duquel il est alors réintroduit. La faute sort l'individu du groupe, la sanction ou la réparation lui permet d'y revenir et d'instaurer en lui un processus de changement.

Par ailleurs, enseignants et direction ont une connaissance de certains systèmes restauratifs tels que la médiation ou la commission éducative. Mais dans l'application, il semble manquer un maillon important à la chaîne : l'écoute de la parole de l'élève. Dans le lycée de ma binôme, les systèmes restauratifs, quant à eux, ne sont pas connus par les personnes rencontrées, à l'exception d'AED 3, mais qui regrette de ne pas pouvoir les appliquer.

Conclusions

Suite aux résultats de nos entretiens, il émerge globalement que, même si à des degrés différents, les systèmes restauratifs restent peu pratiqués dans nos établissements et que la punition relève davantage d'une pratique de gestion « sur le tas » des perturbations mineures que d'une action avec une portée éducative.

Pour la produire, nous nous appuierons sur deux documents principaux qui nous semblent très complets sur la thématique : la note de service DGER du 19/11/2020 et le guide *Pour une justice en milieu scolaire préventive et restaurative dans les collèges et lycées* (Debarbieux, 2014). Nous ferons aussi mention aux aspects réglementaires stipulés dans la note de service sur le régime disciplinaire et les R.I de nos établissements respectifs.

Nous allons créer une sorte de bande dessinée, à partir des quatre situations de punitions analysées, en donnant la parole à des personnages, en montrant les limites ou les points positifs de la punition et en proposant des solutions de systèmes restauratifs, issues du guide de Debarbieux. Par exemple :

Pour la situation n°1, faire dialoguer l'élève qui exprime l'ennui et l'inutilité de la punition qui lui a été donnée et l'enseignante qui témoigne de sa frustration d'avoir exclu l'élève pour pouvoir continuer à faire avancer le groupe. Montrer les limites, en rappelant le cadre règlementaire de l'exclusion : « Des dispositions devront donc être prises, au sein de l'établissement, afin d'éviter que les faits les moins graves commis par des élèves perturbateurs pendant les heures de cours, ne fassent systématiquement l'objet d'un traitement par le service de la vie scolaire de l'établissement. Si, dans

des cas très exceptionnels, l'enseignant décide d'exclure un élève de cours, cette punition s'accompagne nécessairement d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet et connu de tous les enseignants et personnels d'éducation.
L'enseignant demandera notamment à l'élève de lui remettre un travail en lien avec la matière enseignée. »
Faire référence aussi au guide de la justice scolaire, en mettant en avant le fait que l'exclusion peut être ressentie par l'élève comme une mise à l'écart de la communauté. Importance donc d'expliquer la punition, de donner un travail utile dans la matière pour que l'élève ne soit pas disqualifié dans ses apprentissages. Puis donner la parole à l'enseignante qui dit que ce doit être pénible pour l'élève d'être toujours perçu négativement repris – Théorie des scénarios auto réalisateurs (Debarbieux, 2014)
Proposition d'une médiation de type CNV avec reformulation et écoute empathique.

Pour la situation n°2, nous allons partir du récit différencié des faits. En relatant le sentiment d'injustice de l'élève qui malgré la rencontre « de médiation » n'a pas le sentiment d'avoir été entendu et d'avoir été traité sur un pied d'égalité avec l'enseignant.

L'élève témoigne d'un manque d'explication de la punition qui lui a été donnée, même s'il reconnaît une utilité relative (grand oral). Proposition de cercles restauratifs pour permettre à chacun d'entendre ce que l'autre a à dire.

Pour la situation n°3, dans la ressource nous allons mettre en évidence la convergence des points de vue de l'élève et de l'AED, et voir comment cette convergence c'est créé. Pour une fois, on va mettre en avant ce qui a marché dans les explications données. Le fait de vouloir toujours entendre le point de vue des élèves, est également une pratique à encourager. On va ensuite explorer des pistes d'amélioration avec par exemple une punition plus « réflexive » pour permettre à l'élève de prendre conscience du bien fondé de la loi et de la nécessité de la respecter.

Pour la situation n°4, à contrario, nous allons mettre en avant le sentiment d'injustice ressenti par les élèves et le sentiment de « mauvaise foi » ressenti par le Chef d'Exploitation. Nous allons proposer un système restauratif qui permette de rendre la communication entre les parties plus efficace. Un cercle de parole pourrait permettre à chacun d'exprimer son point de vue et d'être écouté par les autres. Une punition plus porteuse de sens (travail à l'exploitation, mesure des haies et des bosquets pour la PAC par exemple ou écrit réflexif sur le règlement intérieur.) aurait pu avoir également un aspect dissuasif.

PERSPECTIVES D'EXPLOITATION PROFESSIONNELLE

Dans ma pratique de CPE, la question disciplinaire est centrale. Grâce à ce travail de recherche, j'ai conforté l'idée qu'il est impératif de clarifier ma posture professionnelle afin d'exercer une autorité éducative, au sens où elle ne passe pas par la force, sous quelque forme que ce soit, mais s'affirme par la construction d'un respect réciproque.
Comme le stipule Debarbieux (2014) : « Le respect des autres, de la loi qui régule les liens entre les personnes, des règles, des règlements, n'est possible qu'à condition d'être soi-même respecté pour être en position d'éprouver le respect. Le respect de l'autorité de l'adulte ne se construit pas par la crainte que l'enfant peut avoir de lui ou de ses représailles. C'est au contraire par la compréhension, l'empathie et le lien social que le respect de l'enfant à l'égard de l'adulte et de son autorité a une vraie valeur éducative et émancipatrice. »
Dans ma pratique, je veillerai à ce que les règles de vie soient bien communiquées à l'ensemble de la communauté éducative. Le Règlement Intérieur étant un point de repère, il sera fondamental d'associer les élèves à sa réflexion et sa modification, le cas échéant. Car la construction d'un cadre commun n'est efficace que si chacun s'implique et s'approprie les règles plutôt que de les subir, sans en connaître les tenants et aboutissants.

L'analyse des entretiens a conforté les apports théoriques sur les limites de la punition comme simple moyen répressif. Même si cela peut soulager l'enseignant/l'éducateur sur l'instant, une défiance, voir un sentiment d'injustice ou d'inutilité peut émerger chez l'élève jusqu'à ce qu'une émotion éclate ultérieurement. C'est ainsi qu'un climat scolaire se dégrade et que des relations de défiances réciproques s'installent entre adultes et élèves d'un même établissement.
Remettre au centre de l'école la relation et l'importance du lien quand la confiance est rompue, telle est ma conviction. Cela nécessite de prendre le temps du dialogue et pour la CPE que je suis d'assumer pleinement le rôle de facilitatrice. Au côté de la médiation, je souhaite impulser la CNV, les cercles de parole et les cercles restauratifs car je suis convaincue que s'écouter est un préalable à la connaissance de l'autre et au respect mutuel.
Je serais donc vigilante à écouter la parole des élèves aux même titre que celle des enseignants, afin que leurs versions de situations vécues soient aussi prises en compte.
Pour conclure, je me dis qu'il serait utile que j'élabore ultérieurement, en plus de la ressource de notre recherche, une sorte de guide de procédures dans laquelle j'explicite les modalités d'une punition, en rappelant à l'équipe pédagogique que c'est à celui de punir de suivre le processus :

- explication du point de règlement qui a été enfreint
- dialogue (écoute empathique) avec l'élève sur les raisons de la punition
- échange avec vie scolaire ou direction au besoin

- système restauratif de type dialogue, cercles restauratifs, médiation…
- si punitions, faire en sorte qu'elles soient réparatives/utiles et permettent à l'élève de prendre conscience de ses responsabilités de de retrouver sa place dans le collectif
- information aux parents, valorisation de la coéducation

ANNEXES

Annexe I : les grilles d'entretien
Annexe II : les entretiens
Annexe III : traitement et analyse des données

Annexe I : les grilles d'entretien

TSR BONNET/MAROCCHI
UETC94/104 – Guide d'entretien élève

GUIDE D'ENTRETIEN ELEVE

Avant l'entretien :

Prise de contact avec l'élève après concertation avec la vie scolaire et l'enseignant concerné. Se présenter lors de cette première prise de contact : expliquer qui on est, notre démarche, notre posture de chercheur. Demander l'accord de l'élève et éventuellement l'autorisation parentale. Demander l'autorisation pour enregistrer l'entretien. Demander éventuellement une salle de classe pour le déroulement de l'entretien. Rassurer l'élève et sa famille sur l'anonymat.

Introduction et présentation

Rappeler brièvement qui l'on est et pourquoi on mène cet entretien.

« Bonjour, si tu te rappelles bien je suis Mme Marocchi/Bonnet (professeur stagiaire d'agronomie/CPE stagiaire). Dans le cadre de notre formation nous menons une enquête sur les punitions scolaires. Je te remercie de ton aide et de ta disponibilité. Si tu veux bien, maintenant je vais te poser quelques questions. Ceci n'est pas un examen, il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. »

Questions

L'objectif de l'entretien avec l'élève c'est d'avoir une description la plus détaillée possible des faits, puis d'avoir un aperçu le plus exhaustif possible de son ressenti par rapport à ces faits et à la punition qu'il en a écoulé. Enfin nous allons essayer de comprendre si l'élève a compris sa punition, si il y a eu un dialogue/échange avec l'adulte autour de sa punition et finalement si cela va avoir un impact sur son comportement.

TSR BONNET/MAROCCHI
UETC94/104 – Guide d'entretien élève

Date : __/__/_____

Nom :

Prénom :

Classe :

1- Peux-tu me décrire ce qui s'est passé le __/__/_____ pendant le cours de M/Mme _____ ?
2- A ton avis, pourquoi as-tu été puni ?
3- Comment as-tu été mis au courant de ta punition ?
4- Tu as ressenti quoi à ce moment ?
5- En quoi consistait ta punition ?
6- Que penses-tu de ta punition ?
7- Quel est ton ressenti ? (justice ? injustice ?)
8- Qu'as-tu ressenti pendant ta punition ?
9- Qu'as-tu ressenti après ta punition ?
10- As-tu compris quel comportement a été puni ?
11- Est-ce que cette punition t'a semblée utile ? Est-ce qu'elle t'a appris quelque chose ?
12- Est-ce que tu en ressors un peu diffèrent€ ou pas ? Si oui en quoi ?
13- As-tu pris conscience de quelque chose ?
14- Est-ce que ça t'incite à ne pas recommencer ou pas spécialement ?
15- Est-ce que les règles du lycée sont claires pour toi ? As-tu lu le règlement intérieur du lycée ?
16- En quoi ton comportement a-t-il été contraire au Règlement Intérieur ?
17- As-tu pu t'expliquer/avoir une discussion avec ton enseignant ? (relancer s'il répond que « oui » pour avoir les détails)
18- As-tu pu t'expliquer/avoir une discussion avec le personnel de la vie scolaire ?
19- D'une façon générale que penses-tu des punitions à l'école ?

GUIDE D'ENTRETIEN ENSEIGNANT

Avant l'entretien :

Prise de contact avec l'enseignant après renseignement auprès de la vie scolaire. Se présenter lors de cette première prise de contact : expliquer qui on est, notre démarche, notre posture de chercheur. Demander l'accord de l'enseignant. Demander l'autorisation pour enregistrer l'entretien. Demander éventuellement une salle de classe pour le déroulement de l'entretien. Rassurer l'enseignant sur l'anonymat.

Introduction et présentation

Rappeler brièvement qui l'on est et pourquoi on mène cet entretien.

« Bonjour M/MMe _____, je suis Mme Marocchi/Bonnet (professeur stagiaire d'agronomie/CPE stagiaire). Dans le cadre de notre formation nous menons une enquête sur les punitions scolaires. Je vous remercie d'avoir accepté de répondre à nos questions.»

Questions

L'objectif de l'entretien avec l'enseignant c'est d'avoir, comme pour l'entretien avec l'élève, une description la plus détaillée possible des faits, puis d'avoir un aperçu le plus exhaustif possible de son ressenti par rapport à ces faits et à la punition qu'il en a écoulé.

Nous allons essayer de comprendre si l'enseignant a réfléchi à sa punition et à la dimension éducative de celle-ci, s'il/elle a eu une concertation préalable avec la vie scolaire, si elle a été donnée « dans la foulée » ou à la fin du cours, si elle a été discutée pendant ou après le cours avec l'élève, si elle a été communiquée via Pronote ou à l'oral ou via d'autres moyens.

Enfin nous allons essayer de savoir si l'élève a compris sa punition, s' il y a eu un dialogue/échange avec l'adulte autour de sa punition et finalement si cela a eu un impact sur son comportement.

TSR BONNET/MAROCCHI
UETC94/104 – Guide d'entretien enseignant

Date : __/__/_____

Nom :

Prénom :

Discipline enseignée :

1- Pouvez-vous me décrire ce qui s'est passé le __/__/_____ pendant votre cours ?
2- Pourquoi avez-vous puni l'élève ?
3- S'agit-il d'un élève « récidiviste » ou il/elle était puni/e pour la première fois ?
4- Quelle punition avez-vous donné à l'élève ?
5- Pourquoi ce choix de punition ?
6- Communiquez-vous avec le CPE ou le personnel de la vie scolaire avant de punir un élève ?
7- Comment l'élève a été mis au courant de sa punition ?
8- L'élève a-t-il compris ce qui dans son comportement a entraîné une punition ?
9- A votre avis, l'élève a-t-il modifié OU va-t-il modifier son attitude depuis cet incident ?
10- Avez-vous pu vous expliquer/avoir une discussion avec l'élève ?
11- Avez-vous pu vous expliquer/avoir une discussion avec le personnel de la vie scolaire ?
12- D'une façon générale que pensez-vous des punitions ? Parmi les systèmes restauratifs (médiation, écoute, cercle de parole… ?) y en a-t-il certains que vous mettez en œuvre dans votre pratique professionnelle ?
13- Y a-t-il une « politique » des punitions dans l'établissement concertée préalablement avec les autres enseignants/vie scolaire ?
14- L'échelle des sanctions disciplinaires sont-elles clairement explicitées dans le RI ?
15- Avez-vous des propositions à faire pour améliorer leur efficacité ?

TSR BONNET/MAROCCHI
UETC94/104 – Guide d'entretien CPE

GUIDE D'ENTRETIEN CPE

Avant l'entretien :

Prise de contact avec le CPE ou AE. Se présenter lors de cette première prise de contact : expliquer qui on est, notre démarche, notre posture de chercheur. Demander l'accord du CPE. Demander l'autorisation pour enregistrer l'entretien. Demander éventuellement une salle de classe pour le déroulement de l'entretien. Rassurer la/le CPE sur l'anonymat.

Introduction et présentation

Rappeler brièvement qui l'on est et pourquoi on mène cet entretien.

« Bonjour M/MMe _____, je suis Mme Marocchi/Bonnet (professeur stagiaire d'agronomie/CPE stagiaire). Dans le cadre de notre formation nous menons une réflexion sur les punitions scolaires. Je vous remercie d'avoir accepté de répondre à nos questions.»

Questions

L'objectif de l'entretien avec la/le CPE c'est d'avoir, comme pour l'entretien avec l'élève, une description la plus détaillée possible des faits, puis d'avoir un aperçu le plus exhaustif possible de son ressenti par rapport à ces faits et à la punition qu'il en a écoulé. Dans les situations de punitions choisies pour notre étude, nous allons prioriser la punition de type retenue ou TIC (Travail d'intérêt collectif).

Nous allons essayer de comprendre comment la/le CPE se positionne par rapport à la punition qu'elle/il aurait mis ou qu'un(e)enseignant(e)aurait donné à un élève. Nous allons chercher à approfondir quelle est la visée éducative sous-jacente à la punition. Comment la décision de punir a-t-elle été transmise à l'élève et sa famille ? et s'il y a eu discussion après la punition ?

Enfin nous allons essayer de savoir si l'élève a compris sa punition, s'il y a eu un dialogue/échange avec l'adulte autour de sa punition et finalement si cela a eu un impact sur son comportement, par la suite.

TSR BONNET/MAROCCHI
UETC94/104 – Guide d'entretien CPE

Date : __/__/_____

Nom :

Prénom :

1- Pouvez-vous me décrire ce qui s'est passé le __/__/_____, date à laquelle un incident s'est produit avec _____?
2- Pour quelle raison avez-vous puni l'élève ? OU Savez-vous pour quelle raison l'enseignant(e) a puni l'élève ?
3- S'agit-il d'un élève « récidiviste » ou il/elle était puni/e pour la première fois ?
4- Quelle punition a été donné à l'élève ?
5- (Si la punition a été donnée par le CPE) Pourquoi avez-vous choisi cette punition ?
6- (Si la punition a été donnée par un(e)enseignant(e) Avez-vous échangé sur les raisons de la punition et les modalités de sa mise en œuvre ? Etes-vous d'accord avec le choix de la punition ?
7- (Si la punition a été donnée par un enseignant) Avez-vous pris le temps d'échanger avec l'élève sur la situation qui l'a amené à être puni ?
8- Comment l'élève et sa famille a été mis au courant de sa punition ?
9- L'élève a-t-il compris ce qui dans son comportement a entraîné une punition ?
10- D'une façon générale que pensez-vous des punitions ? Parmi les systèmes restauratifs (médiation, écoute, cercle de parole… ?) y en a-t-il certains que vous mettez en œuvre dans votre pratique professionnelle ?
11- Y a-t-il une « politique » des punitions dans l'établissement réfléchie par toute la communauté éducative ?
12- L'échelle des sanctions disciplinaires sont-elles clairement explicitées dans le RI ?
13- Avez-vous des propositions à faire pour améliorer leur efficacité ?
14- A votre avis, l'élève a-t-il modifié OU va-t-il modifier son attitude depuis cet incident ?

Annexe II : les entretiens

Interviews de France (F)

Situation N°1 – Exclusion de cours d'élève 1

Enseignant 1 - Economie

F : J'ai pris la situation lors de laquelle tu as exclu Elève 1 le 3 décembre et tu as écrit dans le détail des circonstances : « Elève 1 doit être constamment repris dans ses comportements, dit des gros mots, écoute sa musique, parle à tort et à travers, utilise son téléphone portable et surtout grommèle après une ultime remontrance des paroles qui ressemblent fortement à des insultes. Cela ne peut plus durer. Exclusion sur la fin de l'heure de cours, plus il n'assistera pas à la sortie aux Arcs. » Tu te rappelles ?

Enseignant 1 : J'essaye de me remettre dans le contexte. Oui effectivement, c'était au moment de cette première période où l'attitude d'élève 1 en classe perturbait fortement le déroulé du cours, empêchant la progression. C'est déjà une classe avec laquelle il est difficile de construire donc… et impossible à canaliser donc d'où ce choix de l'exclure et entre guillemets de le pénaliser sur l'aspect sympa de la matinée où on allait en ville un petit peu faire un parcours touristique pour changer de cadre et surtout évoquer la connaissance du lieu de vente et des aspects touristiques parce qu'ils peuvent être amenés à devoir renseigner les clients puisqu'on est en techniques commerciales. Donc ça c'est une première chose. Comme je les ai 3 ou 4 H, l'idée c'était de plus l'avoir dans les pattes pendant la durée du cours pour qu'il comprenne et puis avec cette éviction de sortie que je pensais être une bonne idée pour lui dire « bah voilà chaque acte à ses conséquences. Tu ne fais pas la partie sympa de la matinée à savoir la sortie. » Sauf que finalement il était tout content de ne pas venir en sortie. Ça je m'en suis aperçu donc quid de l'intérêt d'avoir mis ça en place si c'est pas efficient et je pense que par la suite ça n'a pas dû régler dans un premier temps les problèmes d'agitation, de gros mots d'élève 1 lors de ces longues séances que j'ai avec eux qui maintenant ça y est en train de se résorber. Ça y est élève 1 s'est mis au travail et donne du sens à ses apprentissages et du coup, je n'ai plus ces problématiques avec lui. C'est ce que je disais, on en rigolait avec les AE. Ils disaient « le vendredi on a pris l'habitude de l'avoir » Et là ça fait un moment que je n'ai pas eu à l'exclure parce ce que ça y est, il a un comportement adéquat. Il suffit de lui dire gentiment qu'il faut qu'il se calme et il se calme.

F : Au moment où tu as fait cette exclusion, c'était un élève récidiviste ?

Enseignant 1 : Oui tout à fait. En fait un élève qui n'avait pas de limite et qui avait du mal à intégrer les règles de vie en classe. Qui était sans filtre mais sachant que derrière c'est un élève qui je pense sait, connait les limites. C'est tout le paradoxe. Il comprend. C'est-à-dire qu'il y a des élèves, il y en a d'autres dans cette classe que j'ai exclu. On sentait qu'ils ne comprenaient pas le motif de l'exclusion. Ils ont fait un travail sans comprendre pourquoi ils avaient été exclus. Alors qu'élève 1 le sait très bien.

F : Est-ce que tu communiques avec la vie scolaire ou le CPE avant de punir un élève ? Avant ce choix de punition de ne pas amener élève 1 en sortie aux Arcs, est ce que tu en as parlé au CPE ou la vie scolaire ?
Enseignant 1 : Il y avait la V.S. Je me demande si ce n'est sur les conseils des AE qui m'ont dit… Parce qu'il était très énervé suite à cette exclusion qu'il trouvait injustifiée dans un 1er temps. Du coup, il était remonté comme un coucou et à voir son comportement c'est les AE qui m'ont dit : « On le garde » C'est partie comme ça en fait au départ. Bien que moi au départ je me posais quand même la question parce que c'est vrai qu'en général les exclusions, je n'exclue jamais toute la durée, en l'occurrence sur plusieurs heures. Je vais les exclure une heure mais pas sur la durée de la séance. Donc du coup, là initialement j'avais envisagé de le prendre mais c'est les AE qui m'ont conseillé au vu de son comportement de pas l'emmener.

F : D'accord. Donc du coup, ça veut dire qu'il a été puni deux fois. Il a été exclu et en plus il a été privé de sortie. Il a eu une double punition.

Enseignant 1 : oui ça revient à ça

F : comment as-tu mis au courant élève 1 du fait qu'il ne vienne pas en sortie aux arcs ?

Enseignant 1 : en règle générale lors d'une exclusion… Là on était tous vers la vie scolaire avec l'ensemble de la classe et on a discuté de ce qu'on faisait d'élève 1, s'il venait en sortie, s'il restait à la vie scolaire.

F : C'était dans la foulée la sortie ?

Enseignant 1 : oui parce que je les ai 3 ou 4h. Après l'heure d'exclusion, on partait sur les Arcs.

F : OK

Enseignant 1 : C'était dans la foulée donc du coup, au moment de repartir comme on partait après la récréation, on avait RDV avec la classe devant la vie scolaire. Dans ces cas-là je demande toujours à l'élève : « est ce que vous avez compris pourquoi vous avez été exclu ? » je reviens sur l'incident avec lui et les raisons et voir s'il a compris. Mehdi était remonté comme un coucou et ne comprenait toujours pas pourquoi il avait été exclu. Par rapport à son attitude, comme il ne se calmait pas, c'est là où les AE m'ont conseillé de ne pas le prendre en sortie. J'ai dit à élève 1 : « Vous voyez votre comportement, le fait que vous ne compreniez pas et que vous ne vous calmez pas, dans ces cas-là vous restez ici. » après je n'ai pas été très explicite sur le fait que ça le privait de la partie sympa de la sortie ou j'ai dû lui dire et c'est là où il m'a répondu : « de toute manière je m'en fiche, je ne voulais pas venir. Je suis content » Alors derrière je n'ai pas décrypter si vraiment il me disait ça en me disant « même pas mal » en gros ou si c'était réellement qu'il préférait rester au lycée plutôt que de venir en sortie, ça je ne sais pas.

F : Depuis cet incident, tu sembles dire qu'élève 1 a changé d'attitude mais est-ce que c'est lié à la punition qui lui a été donnée ou à autre chose ?

Enseignant 1 : non absolument pas. A mon sens pas du tout. Moi j'avoue qu'avec ce genre d'élève avec ce type de comportements, c'est plus une façon de pouvoir finir de mener le reste de la classe tranquillement. Je pense que ce n'est pas du tout efficace. Déjà ne serait-ce que par rapport à l'environnement, il n'y a pas de salle d'étude donc il ne peut pas être dans de bonnes conditions donc les ¾ souvent ils ne font rien donc eux ils voient ça plutôt « c'est sympa, on m'a extrait du cours et c'est plutôt cool j'ai du temps libre. » Donc en règle générale ils ont quelque chose à faire et une punition, un travail à réaliser. La vie scolaire leur en donne mais ça arrive que pour mouts raisons ils soient plutôt livrés à eux-mêmes et à ce moment-là c'est plutôt le côté sympa pour eux. Après élève 1il y a eu un travail de fait avec lui parce que les parents ont été reçu etc… donc et aussi tout un travail d'accompagnement par la vie scolaire etc… qui fait qu'aujourd'hui ça va beaucoup mieux. Je pense que son apprentissage a pris du sens. Par moment il repart un petit peu en cacahouètes parce que c'est son travers aussi. Il est jeune. C'est ce que je lui ai dit, il a beaucoup de mal avec les limites. Il n'a pas un cadre suffisamment limité chez lui je pense donc du coup il aime pas qu'on le prenne à défaut, tout ça. Mais maintenant ça y est ça va mieux, il entend ce qu'on lui dit et puis j'arrive à le canaliser quand il commence à partir en cacahouètes.

F : Tu parles de suivi. Moi je pense que ça correspond à la commission éducative. Depuis la commission éducative, il y a des choses qui ont été posées par la communauté éducative et j'ai l'impression que ça l'a un peu fait réfléchir. A voir dans la durée…

Enseignant 1 : oui et peut être à en prendre soin. Parce qu'il a vu qu'on s'intéressait à lui. Parce que c'est ça un élève qu'on pointe tout le temps du doigt parce que c'était ça avec Mehdi. Je l'avais en seconde déjà donc il y a quand même un passif où en seconde il était in canalisable aussi. Et donc un élève a qui on dit tout le temps : « ça va pas. Tenez-vous bien etc… Même si en classe il nous embête, lui c'est ça qu'il reçoit donc forcément donc moi en ce qui me concerne, la réponse que j'arrivais à lui donner n'était pas satisfaisante ça c'est clair. Et effectivement la commission éducative lui a permis de faire une bascule, en lui mettant un cadre, cadre qui lui faisait défaut jusqu'alors. Il comprend il a compris aussi… et puis il y a aussi des interactions personnelles. Il a dû se dire « oh Mme Bonnardel elle m'a exclu pour telle et telle raison » Là il a compris que ce n'était pas uniquement lié à une interaction mais que c'était vraiment tout le monde qui lui disait « Bah là Mehdi c'est plus possible »

F : Justement d'une façon générale, que penses-tu des punitions ?

Enseignant 1 : Je pense que punition pour punition c'est pas forcément intéressant. Cette année, j'essaye d'en mettre plus. D'habitude j'en mettais peu. Cette année j'ai mis des heures de colle, c'est nouveau pour moi mais plus pour obliger les élèves à rattraper des cours parce qu'ils ont tendance à pas faire le travail demandé etc… donc c'est plus dans ce sens-là. En punition, j'aime bien le concept de la TUL (travail d'intérêt lycéen) Je trouve que ça c'est beaucoup plus probant notamment une fois ils étaient en train d'écrire sur la table, je trouve beaucoup plus efficace de leur faire nettoyer leurs bêtises que de les mettre en colle, même si le rapport d'évènement on est obligé de le mettre mais ça leur évoque rien. Je sais que dans certains établissements, ils ont ce système comme du travail d'intérêt général, comme les TUL et ça je trouve ça plutôt bien. Là je ne me suis pas bien comporté mais à partir du moment où on arrive à trouver la bonne action qui permet de répondre au signal je veux dire.

F : Parmi les systèmes restauratifs comme la médiation, l'écoute empathique, les cercles de parole ou d'autres méthodes de restauration, est-ce qu'il y en a certaines que toi tu mets en œuvre ?
Enseignant 1 : moi je fais une mini médiation en règle générale parce que j'essaye toujours de rediscuter avec les élèves de la sanction pour voir s'ils ont compris déjà après moi le frein auquel je me confronte c'est que beaucoup d'élèves en CAP ne comprenne pas en quoi ils sont dysfonctionnels et du coup on est obligé soit de les exclure soit de leur mettre une heure de colle. Il y en a qui ont un peu de mal avec cette notion-là alors peut être que c'est moi qu'arrive pas bien à l'exprimer, à leur expliquer, je sais pas. En médiation, j'aimerais bien si j'avais plus d'outils ça serait pas mal. Après souvent on manque de temps aussi.

F : Est-ce que ça t'arrive de demander au CPE ou à un personnel Vie Scolaire d'intervenir en médiation?

Enseignant 1 : Alors moi de toute les manières concrètement les sanctions, tout ce qui est de l'éducatif je le travaille rarement toute seule dans mon coin. J'ai vraiment pour habitude de le faire conjointement avec la Vie Scolaire. C'est pas le même regard. Nous on est dans l'émotion quand ça se passe et on sait très bien que dans l'émotion, on n'est pas forcément le meilleur juge et donc ça permet de prendre du recul. Donc ça m'arrive souvent de recevoir parents et élèves avec le CPE.

F : Est-ce qu'il y a une politique au niveau de l'établissement concernant les punitions qui soit concertée préalablement entre les enseignants, la direction, la Vie Scolaire ?

Enseignant 1 : Alors ça a été évoqué lors d'une dernière réunion pédagogique. Le problème c'est qu'au niveau de l'équipe enseignante… les enseignants n'aiment pas trop qu'on leur mette des règles là-dessus. Moi personnellement ça me pose pas de souci parce que je trouve qu'effectivement, on a des ados en face de nous donc c'est comme à la maison finalement si tout le monde ne tient pas le même discours, ça devient vite difficile pour eux. Après c'est sûr que ça leur apprend aussi la vie. On est dans un lycée professionnel donc il est vrai que dans le milieu professionnel, chaque individu, chaque responsable ne fonctionnera pas pareil. Mais moi j'aimerai bien qu'on ait une réponse plus collective effectivement, plus collégiale. Mais ça a été mis plusieurs fois sur le tapis. Je dirai qu'une partie de l'équipe enseignante est pour l'autre n'est pas pour donc forcément rien n'a été mis forcément en place. Du coup, chacun gère à sa manière, avec l'équipe éducative et voilà.

F : Est-ce que pour toi l'échelle des sanctions disciplinaires, punitions comprises est clairement explicitée dans le règlement intérieur ? Pour les élèves, les personnels, les parents, toute la communauté éducative.

Enseignant 1 : J'avoue je ne me réfère pas trop au R.I pour ça. Je l'ai lu, donc j'essaye de me souvenir… C'est un outil donc entre ce qui se passe en réel et ce qui se passe dans le RI il y a un décalage, on oublie. Moi par exemple, mes motifs d'exclusion sont pas forcément les bons parce que normalement on doit exclure que quand il y a une mise en danger. Malheureusement à un moment donné moi je l'utilise aussi quand je ne peux plus faire cours et c'est pas une mise en danger mais c'est juste que je peux pas mener mon cours quoi. C'est pas satisfaisant, ça répond pas non plus aux consignes de la sanction. Il serait nécessaire de temps en temps de s'y replonger et de revoir la mise en place concrète de chaque sanction pour qu'elle soit la plus efficiente possible. Parce que si elles

existent c'est qu'elles doivent avoir des vertus j'imagine et qu'on puisse les utiliser correctement, chose que je ne suis pas sûre de faire correctement c'est évident.

F : est-ce que tu as pour finir des propositions à faire pour améliorer l'efficacité des sanctions éducatives ?

Enseignant 1 : déjà si on avait une salle d'étude dédiée, qui ne serve pas qu'aux élèves exclus mais dans laquelle on puisse mettre en place des choses. J'avais dit aussi à Nicolas, au-dessus il y a une espèce de petit jardin pédagogique qui est inexploité actuellement. Dans les TUL ça pourrait être la mise au travail…En reconstruction je sais pas comment on peut l'amener mais je me dis il y a cette espace là et plutôt qu'ils soient livrés à eux-mêmes ce serait pas mal de les faire travailler sur cet espace-là. Pour la réparation c'est pas mal. Je répare une plante, je sais pas… il y a peut-être un truc à creuser là-dessus qui pourrait être porteur en tout cas mieux que la réponse qu'on est en mesure de leur donner actuellement. Après la médiation et le théâtre forum aussi c'est sympa s'il y a des grosses problématiques. Je l'ai vu pratiquer moi dans des établissements où j'étais en stage et ça fonctionne bien. Et puis le dialogue parce qu'en fait on se rend compte qu'ils ont besoin d'être beaucoup écouté souvent quand il y a un dysfonctionnement. La confiance en soi aussi, l'image parce que je reste convaincue que même s'ils sont pénibles quand on leur dit sans cesse ça va pas, tiens-toi bien… bah forcément au bout d'un temps ça tape sur le système et ils ont plus la capacité de trouver les outils pour changer d'attitude. C'est comme ça, ça devient une fatalité pour eux, avec pas de point de retour possible. Mais je ne suis pas outillée par contre pour avoir les réponses.

F : Tu as le constat. Tu sais ce qui pourrais être bénéfique mais tu n'as pas forcément les outils sauf le dialogue. Sachant que le dialogue quand on est à chaud, c'est compliqué…

Enseignant 1 : et puis je me rends bien compte aussi que lorsque j'étais en stage quand tu es en observation tu peux prendre le recul nécessaire et souvent je trouvais que les enseignants réagissaient de façon disproportionnée mais en fait je me rends compte qu'en pratique moi maintenant que j'y suis-je ne fais pas mieux. Le souci il est là, ce n'est pas de la mauvaise volonté de notre part mais quand on est pris dans l'engrenage quand on a une classe entière à gérer, en fait il y a un moment donné où on n'est plus à même d'être objectif par rapport à la manière dont on applique les sanctions, les punitions etc… et ça c'est un vrai problème. Dans l'idéal, il faudrait arriver à trouver une solution pour arriver justement à déconnecter le moment où on punit l'élève de l'émotionnel etc… pour arriver à machin mais en même temps on a la gestion de la classe à faire en même temps. Moi en ce qui me concerne j'arrive pas encore à faire et c'est très frustrant parce que à mon sens je ne trouve ça pas satisfaisant du tout que ce soit pour l'élève, pour moi, pour la classe.

Situation N°1 - CPE 1

F : J'ai pris la situation lors de laquelle élève 1 été exclu le 3 décembre du cours d'enseignant 1 qui a écrit dans pronote : « Elève 1 doit être constamment repris dans ses comportements, dit des gros mots, écoute sa musique, parle à tort et à travers, utilise son téléphone portable et surtout grommèle après une ultime remontrance des paroles qui ressemblent fortement à des insultes. Cela ne peut plus durer. Exclusion sur la fin de l'heure de cours, plus il n'assistera pas à la sortie aux Arcs. »
Est-ce que tu as eu l'information de la raison pour laquelle enseignant 1 a exclu élève 1?

CPE 1 : Non je ne l'ai pas eu en direct mais Valérie j'imagine qu'elle est sur pronote par le biais d'un rapport d'évènements j'imagine mais je ne l'ai pas regardé puisque j'étais pas là et que c'était un jour où tu étais là ? Ah non toi non plus… Non non je n'ai pas regardé.

F : A ce moment là puisque c'était le 3 décembre, est ce qu'élève 1 était un élève récidiviste ?

CPE 1 : Oui multi récidiviste sur l'année complète déjà l'année dernière quand il était en 2nde Abil et depuis sa rentrée en 1 SAPVER de toute façon pareil.

F : Comment du définirais l'élève 1 ?

CPE 1 : L'année dernière il est arrivé en 2nde Abil, en seconde Labo, très très vite il a été dépassé totalement par le côté scientifique du Labo c'est pas à sa portée intellectuellement en terme de

capacités scolaires. Donc il a très vite été dépassé donc le fait d'être dépassé, il a très vite été débordé en terme de comportement. C'était une façon de… c'était long les journées pour lui. C'est un élève qui habite aux Arcs avec une maman célibataire qui a deux enfants parce qu'il a un petit frère qui était au collège l'année dernière et qui a du rentrer en seconde, je ne sais pas où qui est un peu dépassée par élève 1 qui a du mal à gérer les deux petits à la maison et donc elle l'a mis ici aux Arcs parce qu'elle habite aux arcs parce qu'il était au collège aux arcs et je pense que c'était vraiment la facilité de dire non pas « Qu'est ce que tu veux faire ? » et on va voir par rapport à ce que tu veux faire où sont les établissements mais y a un établissement aux arcs, on va voir ce que tu préfères faire dans ce qu'ils proposent. Donc il est arrivé comme ça. Moi assez rapidement j'ai vu la maman dans l'année pour parler de réorientation parce qu'élève 1 assez rapidement a dit que lui vraiment son choix c'était de travailler avec les autres dans le social. Il aime beaucoup les enfants, il parlait beaucoup de ça, éducateur spécialisé, ce genre de choses. En cours d'année le souci qu'on a eu c'est qu'il était censé passer en commission de discipline, l'année dernière on appelait ça comme ça avant le truc donc en commission de discipline et il n'a pas pu passer en commission de discipline parce qu'on a été obligée de la reporter à maintes reprises à cause du COVID et quand on aurait pu la faire on n'a eu que 2 semaines de reprise (…) on les a quasiment pas vu et en plus élève 1 n'ayant pas de convention de stage faite on savait qu'il serait démissionnaire de fait. On avait prévenu sa maman et je lui avait dit qu'il n'aurait pas de dossier de réinscription ce qui s'est passé puisqu'il avait pas fait son stage donc on s'est pas battu pour la commission éducative.

F : La commission de discipline c'est la commission éducative actuelle ?

CPE 1 : Non nous on avait créé ça il y a plusieurs années. Ca s'apparente à ce qui a été mis en place avec la commission éducative depuis sauf qu'on était plus dans la graduation des sanctions aussi pour pouvoir légitimer le fait qu'à un moment donné on arrive peut être à un conseil de discipline et que tout a été fait pour que la famille et l'élève soient au courant de ce vers quoi il va si son comportement n'évolue pas favorablement. (…) C'était pour répondre à la demande des enseignants qui disaient maintenant ça suffit c'est de trop. Il faut que ce gamin soit puni. En gros, pour pouvoir dire à la famille ça nous va pas. Le comportement d'élève 1 c'est pas le bon. Ca s'est pas fait.
Puis c'est moi qui a été le récupérer au mois de juillet, une fois que j'ai eu ma liste de CAP sapver et qu'elle a été totalement apurée et qu'il me restait des places. J'ai appelé la maman pour lui dire où est ce que vous en êtes avec élève 1 et quand elle m'a dit « on trouve pas du tout d'apprentissage » j'ai dit « écoutez j'ai ça à vous proposer ». J'y croyais vraiment j'y croyais beaucoup parce que c'est un CAP qui pour le coup est à sa portée. Et on le voit cette année malgré les notes qui sont très basses parce qu'il fait rien mais il pourrait avoir des notes totalement correctes et en plus c'est totalement adapté à son souhait puisqu'il voudrait être aide soignant et que c'est pile le diplôme qu'il faut sauf que ça ne se passe pas comme on imaginait. Moi je l'ai vu en début d'année pour lui en parler un peu en disant écoute Mehdi je vais pas te présenter ça comme un joker ou te dire que t'es là grâce à nous ou quoi que ce soit pas te faire du chantage affectif en te disant t'as bien de la chance que mais en tout cas tu es là cette année en CAP Sapver ce qui était pas écrit l'année dernière t'es totalement neuf, tu pars sur une année totalement neuf avec des enseignants quasiment tous différents donc montre autre chose de toi. Il m'a dit oui Monsieur. On a pas mal discuté, ça semblait plutôt positif et puis rapidement il est reparti voilà… L'année dernière quand il était en 2nde Abil il faisait l'andouille parce qu'il avait trouvé cette place par le fait qu'il comprenait pas ce qu'on lui racontait en cours donc les journées étaient longues c'était compliqué. Il y en avait d'autres qui sont partis depuis qui étaient un peu dans le même fonctionnement que lui. Et là cette année malheureusement il a trouvé une grande place en SAPVER parce qu'ils sont que 10 qu'il y a beaucoup d'élèves qui sont très effacés dans cette classe là et qu'il a un pied d'estale pour pouvoir prendre une place voilà. Je pense que pour lui c'est ce qui le fait fonctionner, le fait de pouvoir exister aux yeux des autres. L'année dernière c'était comme ça. Là c'est des comportements différents mais il a besoin d'être vu tout le temps.

F : Enseignant 1 m'a dit que c'est un peu sur le conseil de la V.S qu'elle avait décidé de ne pas prendre élève 1 en sortie. Qu'est-ce que tu en penses ?

CPE 1 : Moi j'aurais pu faire pareil. J'étais pas là mais ça m'est arrivé pas souvent de dire à un prof notamment N. quand il part en sortie escalade etc… avec des mômes voilà qui à un moment donné peuvent être très remuants, de dire « écoute on le garde, il sera aussi bien là ». Alors en général N. donne un devoir à faire au CDI mais en disant toi ça t'enlève une épine du pied, tu auras ça de moins à gérer sur ton mur d'escalade ou en randonnée parce que se trouver avec un môme qui au bout de

2h dans un truc qui n'est pas une boucle mais un circuit d'un point A à un point B le môme s'arrête en disant moi j'en ai marre et j'ai pas envie… c'est compliqué pour eux. Là je crois que c'était une visite genre à hyper U ou à gamme vert un truc comme ça et je pense que j'aurais pu donner le même conseil. Je dis j'aurais pu mais je l'ai pas vu en tout cas je considère pas que les surveillants ont eu tort de donné ce conseil là. A un moment donné je ne suis pas contre même si ça peut paraître ostracisant, je suis pas contre de dire un peu comme j'ai fait ce matin avec Dorian de dire à un moment donné quelque part tu as perdu ta place, t'es plus légitime à suivre le groupe parce que tu es débordant et après tout pourquoi on devrait te subir. Tant pis t'avais qu'à réfléchir avant. Tu iras à la prochaine sortie si tu es capable de montrer que en sortie tu es correct et qu'on peut avoir confiance en toi. Je suis pas contre mais je veux pas que ce soit automatique et que ça arrive tous les jours quoi, qu'à chaque sortie il y ait des élèves qui restent.

F : Sur cette idée de double punition qui n'est pas ce qui préconisé en théorie…

CPE 1 : oui je suis d'accord avec toi ça peut être vu comme une double punition parce qu'il a été exclu mais après oui et non c'est-à-dire que sur ce moment-là dans l'absolu le cours faisait 4H il a été exclu du cours on peut considéré que l'exclusion du cours aurait pu courir sur les 4h de cours dès le départ et là le cours a juste été déporté à une visite qui était prévu mais c'est le même cours quelque part.

F : Dans le cas d'un cours où il y a plusieurs heures, qu'est-ce que tu penses de l'exclusion ?

CPE 1 : Moi je laisse les enseignants autonomes sur l'exclusion la plupart du temps, ils mettent un petit mot qui dit que l'élève peut revenir après la sonnerie. Souvent c'est ça mais s'ils me disent je le souhaite pas, je veux pas leur imposer parce que quelque part c'est les mettre en défaut aussi si à un moment donné moi je considère que vraiment il a eu tort une fois que j'ai discuté avec le gamin savoir ce qu'il y a je peux aller voir ensuite l'enseignant pour voir ce qu'il s'est passé et on voit ça mais par contre j'irais pas ramener. Ca je me suis toujours refusé ça, je l'ai fait une fois dans toute ma carrière de CPE ici. Je ne remonte jamais derrière un gamin en disant quoi le prof il t'a exclu pour rien etc… même si je le pense pour le ramener dans le cours ; Il y en a qui le font, j'ai rien à dire mais moi je le fais pas. Je l'ai fait une fois il y a plusieurs années ou je me suis trouvé, j'ai passé plusieurs minutes devant la porte en me disant j'y vais, j'y vais pas et ou ça m'a dépassé et j'ai dit j'y vais. Je me suis retrouvé avec un prof que je connaissais comme étant dysfonctionnel au niveau de l'autorité c'était compliqué, un prof qui n'est plus là depuis et ou j'entendais qu'il y avait des élèves qui étaient debout sur les tables, je le sentais débordé donc j'ai frappé, j'ai ouvert la porte et j'ai remis le… mais je trouve que c'est pas bien parce que quelque part c'est aussi dire aux mômes votre prof il est pas capable et c'est moi qui doit venir faire l'autorité pour lui voilà donc j'aime pas faire ça. Donc ce que je pense sur ce qui se passe sur le moment c'est une chose mais j'irais jamais remettre en cause au moment sauf si l'enseignant vient prendre conseil avec moi et me dit N. qu'est-ce que tu en penses je le prends ou je le prends pas dans la sortie. J'en discute avec l'enseignant on se met d'accord et quand l'enseignant part on est tous les deux d'accord qu'il soit resté ou qu'il soit parti.

F : Comment la famille est mise au courant ?

CPE 1 : Généralement par pronote s'il y a eu un mot d'exclusion sur pronote ça part avec le texto généralement dans les 10/20 mn max qui dit regardez pronote votre enfant vient d'avoir une punition, une exclusion de cours. Voilà quand c'est qu'une fois c'est comme ça et après quand ça revient plusieurs fois on reçoit les parents, on fait des entretiens, on les appelle comme j'ai pu faire avec la mère de Dorian ce matin. A chaque fois c'est contextuel en fait, ça dépend de l'enfant, ça dépend de ce qui s'est passé, ça dépend de si c'est récurrent ou pas. La réponse est pas forcément automatiquement la même.

F : En cas d'exclusions répétitives est ce que tu vas enclencher toi une médiation avec l'enseignant ?

CPE 1 : Si c'est répétitif avec un même enseignant oui (…) après ça fonctionne quand même pas mal ici les enseignants, généralement ce genre de cas là l'enseignant va venir à ma rencontre pour me dire j'en ai marre ça fait plusieurs fois que je l'exclue et on va en discuter. Il est rare que j'ai besoin d'y aller car de toute façon de lui-même l'enseignant va venir me voir. Je dis pas qu'ils vont venir

me voir en disant j'ai eu tort, ils vont parfois arriver en disant j'en ai ras le bol, j'en peux plus de ce môme mais en tout cas ça permet d'ouvrir la discussion.

F : Est-ce que tu penses qu'élève 1 dans cette situation a compris quelque chose qui a changé son attitude après ?

CPE 1 : Alors je l'espère en tout cas parce que moi la vision que j'en ai c'est que c'est pas que pour se faire plaisir qu'on dit on le prend pas avec nous, c'est-à-dire que le but est de dire on te prend pas aujourd'hui le but étant de te prendre à toutes les sorties derrière pour que tu puisses avoir tes cours comme tout le monde il est là pour ça nous on n'est pas là pour… On n'est pas là pour les subir c'est ce que je pense réellement donc à un moment donné on peut aussi prendre des décisions qui leur sont pas forcément bénéfiques à eux mais qui nous nous permettent de passer la journée confortablement et voilà à un moment donné on pense aussi à nous. Je pense qu'on doit le faire parce que c'est pas non plus leur rendre service que de leur laisser croire qu'ils peuvent… moi la punition je la vois comme ça, je la vois pas pour se faire plaisir chouette il m'a embêter donc je le punis mais le but c'est de dire j'espère qu'il a compris et qu'il ne refera pas… alors on sait, ça fait 20 ans que je fais ce métier, on sait que c'est pas si facile et qu'il suffit pas d'une fois pour que voilà mais en tout cas cette fois là elle aide forcément et je pense qu'en plus ce genre de punition pour un élève comme ça ça peut être quitte ou double ça peut être à double tranchant mais je pense que quelque part se retrouver en dehors du groupe en les voyant partir sans lui et mis un peu au ban quelque part c'est l'époque moyennageuse où on mettait le type les bras en croix sur la place du village pendant 2 jours parce qu'il avait volé une pomme quoi. Moi je leur dit souvent aux élèves « Je regrette l'époque où on avait le droit de vous fouetter sur la place publique. C'est vraiment dommage qu'on n'ait pas le droit de vous mettre cul nu au milieu de la cour pour vous fouetter quand vous faite une connerie. » Je suis pas contre fait que la punition elle puisse être alors pas humiliante c'est pas le but mais qu'à un moment donné la punition soit aussi là pour leur dire vous avez eu tort et quelque part un peu tant pis pour vous quoi voilà mais le but étant forcément qu'ils comprennent pour pas faire pareil derrière.

F : Tu n'étais pas présent à la commission éducative d'élève 1 ?

CPE 1 : Je suis arrivé pour le dernier ¼ d'heure.

F : Il semble qu'il y ait quelque chose qui se soit amélioré depuis, comment tu l'explique ?

CPE 1 : Il me semble. Moi ce que je pense peut être que je me trompe je pense qu'élève 1 il grandit je pense que pendant longtemps il a pas été conscient du fait que ça pouvait s'arrêter c'est-à-dire qu'il y allait il faisait des conneries etc… on appelait sa mère il y avait des commissions malgré le fait qu'il ait pas été repris parce qu'il avait pas trouvé son stage, je crois que dans son esprit y a pas vraiment d'enjeu il considère que c'est pas très grave, d'autres sont comme lui, c'est pas pour ça qu'il va être viré et là je pense qu'à la commission de discipline il a peut-être enfin entendu que par rapport à d'autres ça pourrait s'arrêter s'il faisait pas mieux et peut être que là en ce moment il a quand même envie de rester. Je me l'explique par ça ce n'est peut-être pas ça. Quelque part, la commission de discipline a joué son rôle c'est-à-dire de lui faire prendre conscience. Pour l'instant on en est un peu là avec lui après dans une heure on peut être dans le bureau avec lui parce qu'il s'est fait virer d'un cours mais je pense qu'on en est là avec lui.

F : Dans ses modalités mêmes, dans son organisation, qu'est-ce que tu trouves efficace ou pas dans ces commissions éducatives ?

CPE 1 : Alors de voir l'élève seul entouré d'autres adultes dans un endroit qui n'est pas forcément le bureau de la vie scolaire etc… dans ce côté cérémonieux de la commission de discipline que moi je trouve vraiment intéressant avec des enseignants qui parfois ne connaissent pas l'élève, avec un point de vue différent, alors ce côté je devrais pas le dire parce que justement c'est tout ce qu'on nous dit de plus faire etc… mais moi je l'assume ce côté un peu, alors le mot n'est peut-être pas, alors ce côté un peu tribunal, c'est-à-dire un peu jugement quelque part, de dire à un moment donné tu es en face de tes pairs qui ont un jugement négatif sur toi à t'amener et tu vas l'entendre voilà. Je dis pas que ça sert qu'à ça et qu'il faut que ce ne soit que ça mais le côté à un moment l'élève est d'un côté, les adultes sont de l'autre sans être dans un conflit ou dans une barrière parce que le but c'est qu'on se rejoigne mais à un moment donné l'élève est là pour entendre ce que nous on a à lui dire et

qu'il comprenne qu'on est pas forcément là pour le subir c'est souvent le mot que… c'est vraiment comme ça que je le vois qu'on est pas forcément là pour le subir et qu'il faut qu'il comprenne aussi… Moi la vision que j'en ai aussi c'est que quelque part on a une vie ailleurs qui est une vie personnelle qu'on a tous etc… qu'on a signé un contrat de travail, qu'on est rémunéré pour venir faire une mission. Cette mission on sait que c'est une mission d'éducation donc c'est normal qu'à un moment donné il y ait des choses à gérer qui nous… qui soient pas forcément simples mais que notre job n'est pas de subir ou d'être entre guillemets psychologiquement battus ou enfin… voilà (…)Moi ce que je veux que les élèves entendent c'est qu'ils nous doivent aussi le respect en tant qu'adultes parce qu'on n'est pas payés pour les subir en tant qu'adolescents et que forcément il faut qu'ils trouvent le truc entre je suis un adolescent et quelque part pourquoi je l'assumerais pas totalement et librement desinhibé et puis les autres ils ont qu'à faire avec quoi. Forcément c'est entre les deux qu'il faut qu'on se rejoigne, avec nous en tant qu'adulte qui en accepte suffisamment parce qu'ils sont adolescents et que ce ne sont pas des robots et qu'on peut pas dire je voudrais juste, je claque des doigts et ils sont exactement comme on voudrait mais que eux de l'autre côté savent ce que c'est que de respecter un adulte qui es rémunérer pour pouvoir leur rendre un service.

F : Sachant qu'élève 1 ce qu'il en dit c'est plus l'empathie qu'il a eu vis-à-vis de sa maman à ce moment-là qui l'a touché qu'autre chose

CPE 1 : Je peux l'entendre parce que moi quand j'ai eu la maman au téléphone elle a pleuré et elle m'a dit je sais plus comment faire, je sais plus quoi lui dire, parce que je pense que c'est une maman avec 2 garçons à la maison, famille d'origine maghrébine donc avec ce côté un peu caricatural du garçon qui est censé être à la maison plus adulte que la fille pour prendre des décisions par rapport à une mère qui n'est qu'une femme etc… même si Mehdi je pense qu'il respecte vraiment sa mère mais il y a tout ce côté-là qui fait que la maman elle est pas dysfonctionnelle parce que je pense qu'elle essaye de faire au mieux autant je considère qu'il y a des parents à un moment donné ils ont un peu lâché prise, je pense que sa maman elle essaye de pas lâcher prise mais au bout d'un moment c'est compliqué quoi de gérer le quotidien avec les 2 petits.

F : D'une façon générale, qu'est-ce que tu penses des punitions ?

CPE 1 : Alors pour moi les punitions elles sont légitimes c'est-à-dire qu'il en faut dans le sens où il faut qu'on ait des outils pour répondre à un comportement qu'on considère comme étant contraire aux exigences du règlement intérieur. Il faut qu'on puisse avoir une réponse. Maintenant est ce que c'est la réponse à tout ? Bien évidemment non (…) Après je suis pas pour la punition à répétition, c'est souvent ce que je dis aux AE quand je les recrute, je leur si vous vous sentez dépassé par un gamin spécifiquement venez m'en parler parce que c'est pas en démultipliant les punitions que vous allez réussir à régler quelque chose. Je dis souvent le prof ou l'AE qui dit « attention si tu continues, tu vas avoir une heure de retenue » et puis le môme il continue et puis derrière c'est « attention je t'avais dit une heure, ce sera 2 heures »etc… au bout d'un moment on se fait dépasser c'est exactement ce qui me fait très rire en tant que non parent comme les parents qui disent à un enfant « attention à la 3 et 1 et 2 et 2 1/3 et 2/4 et qui finissent jamais au 3 parce que si on arrive au 3 faut bien qu'on assume ce qu'on venait de dire mais on n'est pas capable de le faire. Voilà, moi je pense qu'à un moment donné… moi je punis peu, les heures de retenue si on regarde sur pronote il doit y en avoir 2 ou 3 pour moi cette année. Ce que je dis souvent c'est que ce qu'on promet à l'élève en terme de punition il faut le donner si on passe pour un margoulin quoi. Le but est pas d'en donner beaucoup ou d'en donner des hautes mais par contre il faut se tenir à ce qu'on leur dit. Si on n'a pas ce positionnement là les élèves tout de suite ils nous débordent parce qu'ils sentent que de toute façon ils auront le dessus puisqu'ils savent qu'on n'ira pas au fond de ce qu'on a dit. Moi c'est souvent ce que je dis aux surveillants n'en mettez pas forcément beaucoup par contre il faut que quand vous mettiez une punition les élèves voient qu'il y a un enjeu parce qu'ils voient qu'à côté bah on n'en n'a pas mis beaucoup. Un CPE qui met 20, 25 ou 30 punitions par jour pour l'élève qui fumait pas au bon endroit, le papier qui a été jeté tout ça et tout au bout d'un moment les élèves entre eux ils disent « Bah j'ai eu une retenue par le CPE encore », bah voilà… Un élève qui va voir un autre en disant « le CPE il m'a mis une heure de retenue » « mais je l'ai vu même jamais vu faire ça, tu as dû en faire » Voilà pour qu'entre eux ils se rendent compte que si on agit c'est qu'ils ont débordé.

F : Parmi les systèmes restauratifs, la médiation, l'écoute, les cercles de parole, la commission éducative on peut aussi l'imaginer comme ça, est ce qu'il y en a certains que tu mets en œuvre plus particulièrement dans ta pratique ?

CPE 1 : Le dialogue beaucoup avec l'élève et la famille. L'heure de retenue, le TUL, tout le panel de punitions qui est dans le… je m'en sers (…)

F : Restauratif dans le sens où je l'entends c'est restauration du lien qu'il soit un différent entre 2 élèves…

CPE 1 : le dialogue la plupart du temps, suivi d'une punition expliquée si je considère qu'elle est méritée mais ça commence toujours par le dialogue. C'est rare que… Je sais pas si j'ai déjà mis une punition comme ça sans voir le gamin pour lui dire je t'ai puni quoi. Je pense qu'à chaque fois que j'ai mis une punition même légère je vais, même des fois 2 mn mais je vais dire au petit « voilà suite à ce que tu m'as fait tout à l'heure, tu verras la vie scolaire t'a mis une retenue » j'irais toujours le dire. Je vais pas dire à la vie scolaire mets lui une heure de retenue puis il découvrira que je lui ai mis. Ca m'est peut être arrivé mais c'est très très rare.

F : Pour toi quelles sont les limites de la punition ?

CPE 1 : Quand elle fonctionne pas quoi c'est-à-dire quand on la met, on la met on la met, on part dans la surenchère de punitions et que le comportement est pas modifié c'est ce qui est le plus compliqué. C'est là où il faut partir sur des punitions différentes ou des façons de fonctionner différentes avec les élèves. C'est à ça que sert la commission de médiation etc… L'élève on va dire consommateur parce que je trouve que parfois on en est là l'heure de retenue tous les mercredis. On en a de moins en moins sur l'établissement mais on en a eu beaucoup des élèves qui étaient là tous les mercredis et qui étaient presque surpris quand ils avaient pas d'heure de retenue le mercredi après-midi. Ca sert pas à grand-chose.

F : Est qu'il y a une politique des punitions dans l'établissement réfléchie par toute la communauté ? Est-ce qu'il y a une concertation ?

CPE 1 : Le règlement intérieur actuel avait été réfléchi il y a longtemps (…) Tout ce qui a été modifié au RI depuis qu'il a été fabriqué a toujours été discuté avec les élèves en conseil des délégués (…) à travers les réunions pédagogiques il y a souvent un p'tit truc sur le RI, le comportement… voilà ce genre de choses

F : Tu peux me donner un exemple ?

CPE 1 : Le lundi de la rentrée, on a revu avec les enseignants le RI sur la fiche qui était liée à tout ce qui concernait le comportement des élèves dont la fiche sur les punitions etc ou on a redit sur ce qui existait, comment on pouvait s'en servir, ce qu'ils devaient en faire etc et le petit vademecum qui a eu lieu notamment sur les heures de retenue qui sont parfois données par des enseignants avec rien à faire le mercredi après-midi donc ça c'est pénible parce qu'on se retrouve avec des mômes à part leur faire recopier le RI ce qui est ridicule…

F : Est-ce que l'échelle des sanctions disciplinaires est bien explicitée dans le RI ?

CPE 1 : Oui je pense. L'échelle en elle-même et les principes mêmes de la sanction et j'avais tenu à mettre les principes de la punition et de la sanction en premier paragraphe. Si tu regardes le RI dans la fiche sur les mesures disciplinaires le premier paragraphe c'est la punition doit être proportionnelle, graduée, contextuelle etc…

F : As-tu des propositions à faire pour améliorer le fonctionnement des punitions et de la réparation ?

CPE 1 : Bah moi j'aimerai bien mais ça c'est un travail de longue haleine et je pense long parce qu'il faut construire des partenariats des trucs comme ça moi j'aime bien l'idée de l'action restaurative en dehors de l'établissement par le biais d'associations de défense des droits de l'humain ou de l'animal etc… tous les trucs solidaires. Je pense que ça, ça peut être quelque chose de bien. Par exemple, un môme comme Mehdi si il est confronté dans une association qui prend en charge pourquoi pas des femmes battues, suivant l'âge de l'enfant, suivant la capacité qu'il a de répondre à ce genre de sollicitation, faut pas faire n'importe quoi non plus mais je pense que ça peut être intéressant (…) Après je pense qu'il n'y a rien de magique et c'est ce que je dis souvent aux élèves, l'expression que j'emploie souvent dans les conseils de discipline etc… (…) on veut pas que vous changiez de

personnalité, on veut que vous soyez capable de vous adapter aux contraintes que vous avez dans l'établissement avec qui vous êtes. C'est ça que je leur dit, moi je veux pas que demain vous veniez me dire, Monsieur j'ai changé je suis quelqu'un d'autre, jamais de la vie je demande à ce que vous… Si comme Marie Lou tu es quelqu'un qui est exubérante mais sois exubérante, mais sers toi en, sers toi en sur tes moments de pauses, pour être un leader positif quand vous avez des projets mais pas pour être un leader négatif quand il y a quelque chose à redire, quand il y a de la contestation et adapte toi à nos exigences parce qu'à un moment donné ce mot là il est pas désuet, il existe on a des exigences qui sont liées à notre RI, et oui on est contraint… Moi je suis contraint à respecter les exigences de mon contrat que j'ai signé il y a des exigences d'horaires… je peux pas me lever le matin et dire Oh j'ai 35h à faire cette semaine je vais en faire que 30. Je me plais pas trop… Bah c'est pareil. Je ne peux pas arriver dans le bureau, fermer la porte et dire à mon proviseur tu es qu'un con, je suis pas d'accord avec ce que tu es en train de me dire (…) Là c'est pareil je vois pas pourquoi un élève viendrait me voir en disant Monsieur vous êtes qu'un con. Tu sais tout à l'heure on parlait d'éducation et moi j'ai un mantra qui me suit beaucoup que ma mère m'a beaucoup répété et auquel je crois, j'en ai deux des mantras, ce qui me permet aussi de faire preuve de pas mal de résilience qui est « dans la vie tu seras toujours l'amour de quelqu'un et le grand con de celui d'à côté » voilà donc il faut accepter de pas être apprécié etc… et le 2ème c'est « essaye au maximum possible et ça c'est vraiment ma ligne, vraiment de fonctionnement de ne pas faire subir aux autres ce que tu voudrais pas subir toi-même » c'est ce que j'essaye d'expliquer aux élèves souvent je leur dit « mais là ce que tu viens de dire à l'enseignant est ce que tu aurais aimé l'entendre ? » alors souvent ils partent « oui mais… » mais répond déjà à la question de départ et moi j'essaye ça, je dis pas que je suis irréprochable mais en tout cas ça m'a permis avec 26 ans que je fais ce métier de ne jamais être dans l'insulte avec un élève en face de moi, parfois d'être dans un jugement négatif etc mais en tout cas jamais avec des mots insultants sauf à être débordé et encore je me souviens pas… et ça je trouve que c'est important. On pourra venir me reprocher d'avoir pris une décision injuste mais on pourra pas venir me dire « regardez la façon dont vous avez parlé à mon enfant » parce que ça c'est un truc pour moi assez fondateur. Je pense que si on était beaucoup comme ça ça aiderait pas mal. C'est la ligne éthique que j'ai reçue. Moi j'ai reçu une éducation, c'est lié à mon origine avec des grands parents qui étaient réfugiés, qui ont apprécié d'être acceptés dans un pays donc qui ont accepté les contraintes du pays d'accueil et je pense que j'ai été élevé par des parents qui m'ont toujours expliqué que quand quelqu'un qui est entre guillemets au-dessus de toi bah quelque part il faut dire amen, ça t'empêche pas de penser ni de discuter ou de débattre derrière mais tu peux pas être voilà… J'ai fait l'armée c'était comme ça. A l'armée tu disais pas à un chef qui venait te voir en te disant « vous êtes qu'un con » tu répondais pas « vous aussi ». Tu disais « chef oui chef je suis un con ». C'est pas forcément ce que tu pensais (Rires) Je sais pas si c'est la meilleure des choses mais en tout cas ça permet d'amener des hommes au front et de faire front et de se battre et de risquer leurs vies. Nous on risque pas notre vie aujourd'hui sur l'établissement. On verra peut-être dans 10 ans, 15 ans on risquera peut-être notre vie quand ils viendront avec des armes mais on n'en n'est pas là mais je pense que c'est important d'essayer de se dire, j'ai toujours cette vision de se dire que l'humanité c'est une seule personne, les 7 autres milliards d'êtres humains qui sont sur terre me valent. Je ne vaux pas plus, je ne vaux pas moins et donc l'élève quand je dis tout à l'heure que moi j'ai cette vision qui est qu'on leur donne des consignes et que oui quelque part ils sont en dessous de nous dans une hiérarchie, ce n'est pas pour autant que je les déconsidère en tant qu'êtres humains. Je ne considère pas par exemple que M. vaut moins que moi mais par contre dans le contexte dans lequel je suis aujourd'hui, je suis le CPE de l'établissement dans lequel elle a été inscrite par ses parents, oui parfois j'ai raison, elle a tort ce qui n'empêche pas que demain si elle est championne de gymnastique rythmique et sportive et qu'elle me montre ce qu'elle sait faire et qu'elle a quelque chose à m'apprendre, je vais pas me dire « non je suis meilleur qu'elle en GRS » (…)

F : En fait ce que tu définis c'est le statut d'élève en fait ?

CPE 1 : Oui c'est ça. Je fais la différence entre l'être humain qui est l'élève qui est en face de moi et le statut qu'à l'élève sur un établissement scolaire qui pour moi est un peu la même chose que le statut d'un salarié dans une entreprise (…) Aujourd'hui dans une entreprise, tu veux te défendre, tu vas voir tes délégués syndicaux pour qu'ils aillent à la rencontre de la direction etc… et qu'ils soient aussi ton porte-parole parce que tu peux pas toujours aller voir ton patron et lui dire « je ne suis pas d'accord, ce que vous faites c'est pas bien » il y aussi dans une entreprise des façons de faire entendre sa voix et là c'est la même chose, je ne les dévalorise pas en tant qu'êtres humains, ils ont exactement la même valeur que moi ou qu'un enseignant mais par contre dans le travail en lui-même ou dans le

contexte du travail oui moi je pense que les adultes sont légitimes à ne pas subir le comportement des élèves et à leur indiquer qu'on n'a pas envie de les subir.

Situation N°1 - Elève 1 - 1 SAPVER

F : J'ai pris la situation lors de laquelle tu as été exclu le 3 décembre du cours d'enseignant 1 qui a écrit dans pronote : « Elève 1 doit être constamment repris dans ses comportements, dit des gros mots, écoute sa musique, parle à tort et à travers, utilise son téléphone portable et surtout grommèle après une ultime remontrance des paroles qui ressemblent fortement à des insultes. Cela ne peut plus durer. Exclusion sur la fin de l'heure de cours, plus il n'assistera pas à la sortie aux Arcs. »
Est-ce que tu peux me dire ce qui s'est passé dans le cours d'enseignant 1 le 3 décembre ?

Elève 1 : Bah je lui ai manqué de respect, voilà.

F : Et qu'est-ce que tu as fait exactement ? De façon plus précise

Elève 1 : Bah quand elle m'avait mis dehors, par la fenêtre je parlais avec mes copains et tout. Des trucs comme ça. Et voilà, pff enfin.

F : C'est tout ce dont tu te rappelles ?

Elève 1 : oui

F : A ton avis pourquoi as-tu été puni ? C'est quoi la raison principale de cette punition ?

Elève 1 : Bah que je parlais trop et que je gênais le cours

F : Comment enseignant 1 t'a mis au courant de la punition ? C'était quoi ta punition ?

Elève 1 : Elle m'a exclu de cours

F : C'est tout ou il y a eu autre chose ?

Elève 1 : Ah oui, j'ai pas été à la sortie aux arcs

F : Tu te rappelles comment elle te l'a dit ça ? A quel moment elle t'en a parlé ?

Elève 1 : Euh 2 heures après, elle est venue me voir, enfin elle a parlé à quelqu'un de la vie scolaire et elle a dit que j'irais pas à la sortie. Moi je savais pas.

F : D'accord qu'est-ce que tu as pensé de ta punition à ce moment-là ? Qu'est-ce que ça t'a fait ?

Elève 1 : En soi c'est un peu normal J'ai manqué de respect donc normal un peu.

F : Mais sur le coup est ce que tu étais content déjà de l'exclusion Qu'est-ce que ça a provoqué en toi ? Comment tu t'es senti ?

Elève 1 : Bah pas grand-chose, enfin ça me fait rien. Pas ça me fait rien mais je ne sais pas ce que ça m'a fait…

F : Tu étais content ?

Elève 1 : Bah non

F : Tu n'étais pas un peu en colère ?

Elève 1 : Si un peu
F : Pourquoi ?

Elève 1 : Bah parce qu'elle m'avait exclu de cours

F : Et qu'est-ce que tu ressens quand tu te fais exclure de cours ?

Elève 1 : Je sais pas. Tout dépend on va dire des circonstances. Ca dépend des trucs que j'ai fait en fait

F : D'accord. Et là tu trouvais que ça méritait pas une exclusion ?

Elève 1 : Bah en fait sur le coup non mais on va dire quand je prends du recul si

F : D'accord. Pendant ta punition, l'exclusion qu'est-ce que tu as fait, tu te rappelles ?

Elève 1 : Oui j'ai écrit

F : En rapport avec ce cours ou autre chose ?

Elève 1 : Je crois que j'ai fait des verbes c'est tout

F : C'est un travail que t'a donné la vie scolaire ?

Elève 1 : Oui

F : Qu'est-ce que tu en as pensé de ce travail à faire ?

Elève 1 : Bah je trouve ça sert un peu à rien. Quand je lis des verbes et tout on va dire que c'est appris depuis longtemps

F : Donc tu as une sensation d'inutilité ?

Elève 1 : oui voilà de temps perdu

F : Est-ce que cette punition en particulier, on va dire une double punition avec d'abord l'exclusion et ensuite l'interdiction de sortie, est ce que ça t'a appris quelque chose ?

Elève 1 : Non enfin, appris quelque chose comment ?

F : est-ce que tu en as tiré une leçon ? est-ce que tu t'es dit après « bon bah je vais changer mon comportement » ?

Elève 1 : Non mais ç'est quand je suis rentré après ma mère elle m'a dit ça et tout. Bah maintenant j'essaye de travailler

F : mais est-ce que c'est depuis cet évènement ? On parlera après de la commission éducative

Elève 1 : Non je crois pas, je crois ouais c'est depuis la commission

F : Qu'est-ce que ça t'a fait cette commission ? Comment tu t'es senti ?

Elève 1 : Bah on va dire un peu mal. Je me suis dit que là j'ai vraiment pris un avertissement grave et que j'ai plus le droit de faire de bêtises et tout quoi.

F : est-ce que c'était important de voir tous ces adultes avec toi dire la même chose et ta maman ?

Elève 1 : Oui

F : Ca t'a fait un peu une prise de conscience ?
Elève 1 : C'est ça

F : Est-ce que tu t'es senti aussi un peu plus… Est-ce que tu as compris que les adultes s'intéressaient à toi aussi…

Elève 1 : Oui un peu. Mais c'était surtout on va dire par rapport à ma mère. Parce qu'à chaque fois ça l'énervait que je faisais des bêtises, que je ramenais des mauvaises notes et tout et voilà

F : Donc là tu as un peu envie de lui faire plaisir quoi ?

Elève 1 : c'est ça

F : Du coup ça veut dire que ton attitude elle a plutôt changé par rapport cette commission éducative que par rapport à cette exclusion. Du coup maintenant est ce que ça t'incite à faire attention à ton attitude ?

Elève 1 : Ouais un peu plus. On va dire là où je me suis améliorer c'est que je fais mes devoirs et les trucs comme ça quoi. Par exemple je sais très bien qu'on va dire il y a un an ou quoi le papier du CCF je sais très bien que je l'aurais pas rempli. Même les devoirs là je les aurais pas fait. Et voilà

F : Mais au niveau de ton attitude tu fais un peu plus attention

Elève 1 : un peu plus quand même

F : est-ce que pour toi les règles du lycée au niveau punitions, sanctions est ce que c'est clair ?

Elève 1 : Oui

F : Par exemple une exclusion. L'exclusion que tu as eu, est-ce que pour toi c'est clair la limite à ne pas dépasser en cours ?

Elève 1 : Oui bah oui là j'avais dépassé les limites

F : C'est quoi les limites d'après toi ?

Elève 1 : Bah quand on est repris plusieurs fois, voilà. Pour moi une ou deux fois je pense déjà c'est trop. Et voilà. On va dire qu'à partir de la 2ème fois c'est trop.

F : Est-ce que tu as lu le R.I ?

Elève 1 : Non. Je pense que personne l'a lu.

F : Est-ce que tu as eu une discussion avec enseignant 1 après cette exclusion ?

Elève 1 : Non

F : Est-ce que pour toi c'est quelque chose qui peut aider ?

Elève 1 : Non pas forcément en vrai
F : Pourquoi ?

Elève 1 : On va dire que tout dépend du sujet… enfin je sais pas en fait si ça… après il y en a ils aiment bien parler de ça il y en a ils aiment pas. Moi j'aime pas forcément parler des discussions des trucs comme ça.

F : Est-ce que tu as pu en parler avec les AE ?

Elève 1 : si, vite fait on m'a demandé pourquoi t'étais exclu j'ai dit parce que j'ai fait ça et tout et voilà.
F : D'une manière générale, qu'est-ce que tu penses des punitions toi ? Que ce soit les retenues, les exclusions…

Elève 1 : Bah pour moi je trouve que ça sert un peu à rien. Enfin les retenues les trucs comme ça, ça sert pas à grand-chose. Par exemple moi c'est pas que ça me dérange pas mais une heure de colle

c'est pas. Je trouve c'est pire on va dire une TUL (Travail d'utilité lycéenne) parce que je reviens au lycée pour 30 mn et je repars pour 30 mn, c'est comme si je faisais un aller-retour quoi.

F : Une TUL tu trouves que c'est plus utile ou… ? J'ai pas compris

Elève 1 : Comment dire… c'est plus énervant on va dire de faire une TUL que d'avoir une heure de colle en train parce qu'on vient pour 30 mn quoi, c'est comme si on faisait un aller-retour alors qu'on y reste une heure en heure de colle et ça me dérange pas trop. Une TUL on est debout. On peut pas dire que c'est plus chiant mais… comment… on va dire c'est plus dur de rester debout que d'être tranquille en perm. Enfin en heure de colle en train d'écrire quoi.

F : C'est plus contraignant la TUL. Est-ce que tu vas éviter de faire une bêtise pour pas avoir une TUL ou tu vas pas y penser ?

Elève 1 : Bah je vais pas y penser parce que souvent, enfin la plupart du temps ils mettent que des heures de colle, pas souvent de TUL ou quoi.

F : est-ce que tu penses que d'une manière générale tu peux facilement communiquer avec les adultes quand il y a quelque chose qui ne va pas ? Est-ce que c'est facile de communiquer avec les adultes ?

Elève 1 : Oui c'est facile mais après je veux pas forcément parler avec eux

F : Ca t'intéresse pas en fait ?

Elève 1: Non je dis bonjour, au revoir et puis c'est tout

F : Dans un monde idéal comment tu aimerais que les choses déroulent ?

Elève 1 : c'est trop facile je dirais qu'on soit obligé d'aller en cours mais qu'on fasse n'importe quoi ou quoi.

F : Qu'il n'y ait pas de règles en fait ?

Elève 1 : oui c'est ça mais après ce serait trop n'importe quoi. Ca servirait à rien qu'il y ait des profs ou quoi

F : Donc dans un monde idéal tu aimerais qu'il n'y ait pas de règles mais en même temps…

Elève 1 : oui voilà ce serait trop n'importe quoi et ça servirait à rien d'aller au lycée

F : Juste te dire qu'enseignant 1 a dit que ça se passait mieux

Elève 1 : oui elle m'a dit au stage. J'ai remonté un peu les notes

F : Tu dois être content de toi ?

Elève 1 : Bah oui je préfère quand j'ai des meilleures notes et tout que d'avoir des 3 sur 10

F : C'est pas trop pénible au bout d'un moment d'avoir des profs qui te reprennent toujours en cours ?

Elève 1 : Si un peu, j'ai l'impression ils sont que sur moi quoi. Parce que l'année dernière enfin… on va dire ils m'ont connu et là j'ai l'impression ils sont que sur moi…

F : Mais là le fait que tu aies changé d'attitude ils doivent s'en rendre compte non ?

Elève 1 : Non j'ai pas remarqué. J'ai remarqué qu'ils me reprennent un peu moins mais ils m'ont pas dit de truc comme tu t'améliore ou quoi.

Situation N°2
Elève 2 a été exclu un jour du lycée et puni de 3 heures de retenue avec un travail à faire sur l'altérité

Enseignant 2 - E.S.C

F : Est-ce que tu peux me décrire ce qui s'est passé pendant cet épisode avec élève 2 ? La situation que je te propose a concerné l'élève 2 et toi. Je te relis la notification : « Votre enfant, élève en Term Stav s'est rendu coupable vendredi 15 octobre d'une insulte envers un de nos enseignant. Une rencontre a été organisée le lundi 19 octobre en votre présence ainsi que celle d'élève 2, le proviseur, les 2 CPE et l'enseignant. Elève 2 o a présenté ses excuses et contextualisé son geste (…) en complément de l'exclusion d'une journée, présence de Mattéo 3 mercredis pendant une heure afin de travailler sur un projet lié à l'alterité (…) travail de réparation. (…) »

Enseignant 2 : En fait il y a eu un… un conflit euh à propos de… du… on devait sortir il fallait le pass vaccinal comme lui il est dans un milieu où on est contre le vaccin moi j'ai dit simplement euh en discutant comme ça mais c'était pas porté contre lui quoi. En plus il avait fait un test pour participer à la visite. J'ai dit pas de passe vaccinal pas de resto parce qu'il parlait de ça et en fait il s'est heurté parce que je suis allé contre ses croyances et ses croyances familiales surtout et donc y a eu ce conflit bon après il est quand même…particulier quoi. Il a pas les étagères bien rangées dans sa tête mais c'est un bon garçon et donc y a eut ça et donc l'idée c'était qu'en fait tu es insolent avec un prof parce qu'il faisait quand même un peu son malin en montrant les dents, les poings euh… en étant insolent verbalement donc la soit disant règle alors là vis-à-vis de son sujet c'est très intéressant parce que la règle toute faite en éducation euh je trouve c'est une curiosité la règle intangible en éducation c'est une ineptie que les choses soient claires sinon faut pas être éducateur hein ça c'était un conseil de discipline donc moi j'ai demandé au proviseur à ce qu'il n'y ait pas de conseil de discipline parce que connaissant l'élève et l'individu parce qu'il y en a assez de ça dans le système français de parler d'élève… euh quelque chose de complètement anonyme telle une chaise, une table ou euh quelque chose d'immatériel. Non non ce sont des individus. Connaissant l'individu, j'ai tenu à contacter ses parents, à organiser une réunion et à proposer une sanction positive, à ce travail qui n'a pas porté, il a pas eu l'efficience qu'on pouvait attendre mais ceci dit le conseil de discipline n'aurait absolument rien réglé ni au niveau de la symbolique ni au niveau des apprentissages et de l'éducation. Voilà.

F : Donc en fait qu'est-ce qu'il t'a dit ?

Enseignant 2 : On est à la gendarmerie ou quoi ? (rires)

F : Non pas du tout c'est pour décrypter la situation d'une manière la plus juste possible. Qu'est-ce qu'il t'a dit ?

Enseignant 2 : Il a commencé par dire je fais ce que je veux, puis après voilà c'était autour de ça. Il m'a même dit t'es con ou quoi ? Ce que je te disais il m'a montré ses poings, en fait si je me laisse aller je lui mets une bonne tarte parce que moi aussi je suis humain mais non je suis un professionnel

F : Est-ce que c'est un élève récidiviste ?

Enseignant 2 : Oui oui c'est-à-dire qu'en fait il essaye de se trouver un statut vis-à-vis de ses difficultés scolaires. Il a quand même progressé. Un statut de leader, en plus il est dans un groupe qui euh… qui n'a pas sa place dans la terminale STAV quoi. Que les choses soient claires, on a rempli la classe bon gré mal gré à part 2 ou peut être 3 élèves qui ont les pré requis, les autres ne l'ont pas. Donc y avait déjà des conflits pas à ce niveau-là mais du style je prends le leadership, je suis hors sujet mais j'emmène les autres là-dedans et ça a été aussi une lutte mais ça c'est mon travail quoi.

F : Et c'est un élève qui avait été repéré en amont ?

Enseignant 2 : Non non il n'y a pas de mauvais comportements, de violences. Il est comme ça.

F : C'est un élève qui a tendance à avoir du mal à gérer ses émotions

Enseignant 2 : Oui à gérer ses émotions et surtout il est là par accident et on est aussi responsable du fait qu'on lui ait jamais dit… il est en terminal, il va probablement être bachelier et il sait pas écrire. Il a du mal, il est plein de bonne volonté mais c'est très difficile de structurer. Il a une grande curiosité, il est très curieux mais…

F : Est-ce que tu fais un lien entre difficultés scolaires et débordement d'attitude inadaptée ?

Enseignant 2 : Oui étant donné que dans notre système tout est normé, quand tu correspond pas, il faut bien que l'individu se trouve un statut et ça c'est bien connu des sciences de l'éducation et des sciences sociales.

F : C'est quoi la part pour toi entre le pédagogique et l'éducatif ?

Enseignant 2 : Y a pas de… Les sciences de l'éducation le montrent bien y a des terrains bien distincts, bien distingués mais c'est une erreur. Je sais, c'est pas du tout simple mais c'est une collaboration, les deux vont ensemble, c'est pour ça que ça s'appelle l'éducation. L'éducation c'est pas que l'éducateur spécialisé ou la vie scolaire, l'éducation c'est l'éducation, l'enseignement et la formation, y compris la formation sociale. Et les connaissances et les compétences elles servent aussi… Enfin on arrive vers ce modèle et ce paradigme dans l'éducation en France. On commence à sortir de l'enseignement disciplinaire. On a compris qu'on n'était plus au 20ème siècle, plus du temps où il fallait former des ouvriers sur une tâche toujours répétitive et identique.

F : les neuro sciences montrent que les neurones entre les apprentissages et les émotions sont les mêmes donc si un élève est encombré émotionnellement, il peut pas apprendre.

Enseignant 2 : Mais bien sûr

F : Ce qui est intéressant dans cette situation c'est que ça allait vers la sanction, même s'il y a eu une journée, tu l'as ramené vers…
Enseignant 2 : Oui il faut positiver, de manière à pas l'exclure ou le mettre de côtés parce qu'il aurait été encore d'avantage en difficulté donc le contrôle, la norme, la conformité… je rappelle que l'éducation c'est pas du dressage, ça c'est avec les animaux. Ca aussi, il serait temps d'en prendre conscience donc alors oui c'est douloureux humainement d'avoir un conflit de ce type avec un élève euh quand on est adulte mais je pense que quand tu es un professionnel, au bout d'un moment tu dois être en mesure de, de… prendre ça sur toi et de te dire voilà je suis au travail.

F : Tu as demandé une rencontre. Comment as-tu eu cette idée ?

Enseignant 2 : Parce que j'ai pas mal d'expérience et contrairement euh… c'est pas mon statut qui me donne… je suis pas expert parce que j'ai un statut, je suis expert parce que j'ai une longue expérience, une formation et que j'ai pas cessé de me former pendant 30 ans pour comprendre et pour être à la hauteur justement au niveau de l'éducation, de l'enseignement, de la formation

F : Et donc ce choix de rencontre entre les parents, le proviseur, le CPE, l'élève et toi qu'est-ce que ça apporte pour toi cette configuration ?

Enseignant 2 : Bah ça apporte une médiation vis-à-vis de la famille, vis-à-vis de l'élève et vis-à-vis de la poursuite du processus d'apprentissage et de formation dans ce lycée. Quand il y a rupture, il se passe plus rien. Et notre travail, c'est de penser au coup d'après, c'est-à-dire à la formation et ce qu'elle est censée évaluer comme compétences et comme connaissances.

F : Donc tu parles de médiation, est ce que le lien entre l'élève et toi, suite à cette concertation ça a…

Enseignant 2 : Oui bien sûr. On gagne en respect mutuel, même si je pense toujours qu'il est quand même… Mais il a cette curiosité, il est en progrès mais il part de tellement loin aussi c'est compliqué pour les exigences du Bac Stav, les attendus et eux où ils en sont et c'est difficile de leur montrer que quand même ils sont loin, ils vont bien en baver dans le post bac mais on construit. De toute façon si on croit pas à l'éducabilité, il faut pas venir dans l'enseignement. Faut aller faire autre

chose parce que le cours c'est pas le cours vertical de 3, 4 conclusions et c'est bon j'ai fait mon boulot non non. Le bon élève à la limite, il a besoin de personne.

F : Du coup, depuis il n'y a plus eu d'incident avec cet élève ?

Enseignant 2 : Non c'était très ponctuel

F : Qu'est-ce que tu as choisi comme punition ?

Enseignant 2 : C'était un devoir en lien avec le référentiel de formation, à savoir aborder le sujet de l'altérité, donc on peut être différent, penser différemment, avoir des croyances différentes et qu'est ce qui se passe quand euh on en tient pas compte quand on se fiche de l'altérité en terme négatif et en terme positif et tout ça illustré à travers des œuvres artistiques, livres films euh musiques, BD etc… Donc le but était d'essayer de faire en sorte que lui prenne conscience du fait qu'il est dans ses croyances mais c'est pas aussi simple le processus est très… est très difficile.

F : Il a joué le jeu ?

Enseignant 2 : Il a joué le jeu mais j'ai pu constater que ça n'a pas été efficient

F : A quel niveau ?
Enseignant 2 : au niveau de sa conscience, de la méta cognition

F : Tu as dialogué ?

Enseignant 2 : Non j'ai vu l'exposé, j'ai vu le compte rendu bon après je pense que passer par ce biais c'est peut être pas une bonne idée mais j'ai aussi utilisé ça pour qu'il travaille sur le plan scolaire dans l'esprit du travail que j'ai à faire avec lui, des apprentissages que je dois travailler avec lui

F : Il en a fait un exposé devant ses camarades ou… ?

Enseignant 2 : Non devant le proviseur, le CPE et moi. Il a quand même fait le travail c'était le minimum vital mais… il a fait face, il est venu se présenter c'est déjà pas si mal. Le processus d'éducation est long mais on peut aussi voir le côté positif, ça veut dire qu'en se présentant y a un travail sur la confiance en soi, y a un travail pour l'échange, mais il a très peu réfléchi sur le sujet mais je suis pas sûr qu'il en ait saisi tous les enjeux. Mais il est jeune aussi.

F : Est-ce que l'attitude de l'élève s'est modifiée depuis ? Tu as répondu oui…

Enseignant 2 : Il a pas toujours une attitude comme ça il faut bien se rendre compte que le clash il est venu du fait que j'ai heurté ses croyances. Y a pleins de situations comme ça où ça met en évidence le conflit socio cognitif quoi. On a même eu une année, on travaillait sur un film. On travaillait sur les autoritarisme et les dictatures et un élève d'un groupe, Victor qui travaillait sur la montée de l'extrême droite en Europe nous explique, c'était en 2015 pendant les élections régionale, que le dimanche il allait voter à l'extrême droite et c'était très intéressant de voir son visage parce que ça s'est vu physiquement le conflit socio… parce que dans son milieu on votait comme ça mais je pense que peut être quelques années ça a travaillé donc il faut pas attendre des faits immédiats en éducation, j'y crois pas une minute et même la personne qui bénéficie du dispositif que le prof ou l'éducateur ou le formateur il met en œuvre, même lui il sait pas d'où viennent ses progrès. Je l'ai appris quelque part mais je sais pas bien où c'est un classique.

F : Qu'est-ce que tu penses d'une manière générale des punitions, c'est quoi ta vision ?

Enseignant 2 : la punition, ça doit être une sanction positive pour construire. Et constructive et je dis pas que ça marche à tous les coups et des fois il faut exclure bien sûr pour marquer le coup, en disant « je te veux plus à l'internat, c'est trop compliqué » mais dans la mesure du possible, il faut qu'on aille du côté de l'éducation entre guillemets « positive », de la sanction positive, constructrice.

F : Et comment on fait pour sortir de ses propres conditionnements émotionnels en tant qu'éducateurs ?

Enseignant 2 : Bah il faut se former, et il faut surtout se dire je suis un professionnel quoi, je suis pas un élève, il faut sortir des doxa éducatives et pédagogiques qui font beaucoup de mal et qui sont très présentes mais alors très très présentes mais il faut… en fait il faut réfléchir à son propre conflit socio-cognitif.

F : Est-ce que tu as beaucoup de concertation avec la V.S et le CPE ?

Enseignant 2 : Avec le CPE oui mais c'est aussi lié à sa personnalité. C'est comme quand on travaille en pluri-disciplinarité y a des gens, tu peux travailler avec eux mais ça fonctionnera jamais bien parce que la sauce prend pas quoi et qu'il y a rien à faire.

F : T'as la même vision ?

Enseignant 2 : pas forcément la même vision mais il est très à l'écoute et justement lui il a bien compris qu'il fallait pas être enfermé dans ces doxas éducatives et pédagogiques

F : Pour toi l'échelle des sanctions éducatives est-elle clairement explicitée dans le R.I ? Est-ce que c'est travaillé en équipe dans cet établissement ?

Enseignant 2 : En partie. Il faut bien établir des règles aussi et puis après c'est une façade aussi c'est pas parce qu'elle est écrite dans le R.I qu'on l'applique. Personnellement, je l'applique pas. Ca me dérange pas de voir une jeune fille en short, c'est pas… Je comprends pas que ça choque. D'ailleurs ça c'est mes croyances à moi aussi. Ou le fait de dire on n'utilise pas le téléphone mobile, ça me dépasse mais c'est dans le R.I

F : Est-ce que tu as des propositions pour améliorer l'efficacité ?

Enseignant 2 : Oui qu'on travaille beaucoup plus avec les terrains dits de l'éducation et de la vie scolaire qu'il y ait des liens et des immersions de part et d'autre, y compris pour les apprentissages.

Situation N°2 - CPE 2

F : La situation que je te propose a concerné l'élève 2 et l'enseignant 2. Je te relis la notification : « Votre enfant, élève en Term Stav s'est rendu coupable vendredi 15 octobre d'une insulte envers un de nos enseignant. Une rencontre a été organisée le lundi 19 octobre en votre présence ainsi que celle de Mattéo, le proviseur, les 2 CPE et l'enseignant. Mattéo a présenté ses excuses et contextualisé son geste (…) en complément de l'exclusion d'une journée, présence de Mattéo 3 mercredis pendant une heure afin de travailler sur un projet lié à l'alterité (…) travail de réparation. (…) »

CPE 2 : Quand je l'entends, j'entends qu'il a eu 3 punitions pour le même acte. Il a été exclu par moi le vendredi même en réponse immédiate avec l'accord des parents que j'ai eu au téléphone, il a eu entre guillemets la mini commission de médiation non officielle et les retenues derrière. Et même une 4me parce que tu n'y étais pas je crois mais le soir un jour on y a été avec F.C, enseignant 2, proviseur et moi on a été l'écouter sur le travail qu'il a fait pendant ces mercredis. C'était nul, il a rien fait, il avait rien à nous dire, ça a duré 2mn. En gros il a dit c'est pas bien ce que j'ai fait, il a recopié une fiche wikipedia sur l'alterité. Bon tant pis c'est … Il aura fait un minimum mais après d'un autre côté je me dis tu vois c'est là la limite de la double sanction que je comprends. C'est-à-dire ne pas avoir deux sanctions pour un même acte mais d'un autre côté, si on s'était arrêté à la 1ère sanction qui avait été donnée c'est-à-dire c'est exclusion temporaire d'une journée que j'avais décidé et rien d'autre bah aujourd'hui on n'aurait pas dépasser la situation parce que c'est aussi par le biais de la commission qu'on a fait en discutant etc… qu'on a fait dans le mauvais ordre. On aurait dû peut-être faire la commission avant et ensuite exclure l'élève parce que c'est ce qu'on nous demande aujourd'hui bon après c'est facile à dire parce que quand on est sur le terrain c'est toujours pareil il faut gérer le môme, il faut gérer les parents, on fait comme on peut.

F : Est-ce que tu peux dire ce qu'il s'est passé ?

CPE 2 : C'était un vendredi matin, c'était sur la semaine de stage collectif de cette classe. Il y avait déjà eu au cours de la semaine beaucoup de problématiques de comportements de la classe

compliqués à gérer pour les enseignants. Tous les jours il y avait eu des problèmes sur les sorties, il avait fallu les reprendre. Il y avait des intervenants qui avaient trouvé cavaliers certains comportements des élèves (…) donc le vendredi matin ils devaient aller faire une sortie. Toutes les sorties qu'ils avaient fait pendant la semaine étaient contraintes pas le pass sanitaire et tous les élèves n'avaient pas le pass sanitaire, certains l'avaient d'autres faisaient des tests et donc le vendredi matin quand ils sont arrivés il y avait 2 ou 3 élèves dont élève 2 dont les pass n'étaient plus bons. Le conflit est parti de là avec l'enseignant qui lui a dit, enseignant 2 qui peut parfois être un peu… qui a dû le dire avec des mots à la enseignant 2 donc sans forcément vouloir se montrer malveillant mais je le connais bien il a dû un peu monter dans les tours en disant « on en a ras le bol, toute la semaine vous avez fait chier » en gros et puis là on ne peut pas partir… Alors j'étais pas présent au moment de l'échange mais je sais que ce qui a finis c'est avec élève 2 qui lui a dit « de toute façon Monsieur vous êtes qu'un con » et qui est parti. Voilà. Ce que j'ai pris en route moi c'est élève 2 arrivant dans le bureau et enseignant 2 derrière disant « je le vire, je veux plus qu'il soit là » etc. Moi bien évidemment je voulais pas le faire partir à la sortie dans ces conditions-là et de toute façon Elève 2 refusait de partir en disant « j'irais pas, je veux pas passer la journée avec lui ». Et puis l'enseignant a dit « il est hors de question que je parte dans ces conditions-là, avec le même » Donc il est parti sans lui et donc j'ai discuté un peu avec élève 2, j'ai appelé son père et j'ai dit « de toute façon là je vais pas le garder la journée entière puisque la classe est partie en stage ailleurs de l'établissement, ils reviennent que dans l'après-midi. Je vais pas garder élève 2 ici, ça sert à rien, on est vendredi. Donc envoyez moi un mail ou venez le chercher et puis il va passer la journée chez vous. » C'était une fausse exclusion temporaire quelque part, dans ma tête c'était pas forcément une exclusion temporaire directe, c'était plutôt que la classe était partie donc voilà. Les parents étaient prévenus, autant qu'ils soient avec eux. C'était ça le contexte donc j'avais eu le père au téléphone pas conflictuel ais qui avait dit quand même j'entends que mon enfant n'a pas à dire à un prof vous êtes un con mais je pense qu'il faut voir ce que le prof lui a dit surtout qu'eux sont partis sur le fait que… ce qu'enseignant 2 a toujours nié. C'est compliqué de savoir, on n'y était pas mais eux étaient plus partis sur le fait du jugement sur le fait que l'enfant n'était pas vacciné etc… eux étaient partis un peu sur ça quoi donc le père me disait le prof n'a pas à juger du fait que je n'ai pas vacciné mon enfant ou moi-même. Enseignant 2 dit que ce n'est pas ce qu'il a voulu exprimer bon voilà après on n'y était pas, c'est compliqué. Après ce que tout le monde a reconnu c'est que l'enfant a dit au prof « vous êtes un con ». Quoi qu'il en soit ça a été dit.

F : Donc la direction et toi étaient sur l'idée d'un possible conseil de discipline et enseignant 2 était contre.

CPE 2 : En fait enseignant 2 est redescendu, ce qu'il fait tout le temps. Quand il est venu nous voir le matin dans le bureau il m'a dit « j'en veux plus, je veux plus le voir, il a plus rien à faire dans l'établissement… » puis il est parti faire sa journée et quand il est revenu en milieu d'après-midi me voir il avait forcément réfléchi. Il a dû re-contextualisé et il a dû très certainement se mettre en cause dans le truc et qu'il s'est rendu compte de ce qu'il avait induit tout en n'excusant pas le gamin parce que moi j'excuse pas ça mais voilà il a re-contextualisé et il est arrivé le soir en disant « oh tu sais j'ai peut-être été un peu loin, le conseil de discipline je suis pas sût etc… je vais réfléchir ce week-end » Puis il est arrivé le lundi en disant non je veux pas mais je veux voir les parents, il faut qu'on en discute donc c'est aussi à sa demande qu'on a rencontré les parents. Moi j'aurais été au conseil tout en sachant que dès le départ le conseil n'aurait pas été mis pour une exclusion définitive de l'établissement de toute façon. C'était une 1ère fois, il n'y avait pas de récidive, il était en terminale… Après, je respecte la parole de l'enseignant c'est lui qui a subi l'insulte, il me dit qu'il en veut pas, il en veut pas. A partir du moment où tout le monde tombe d'accord.

F : Donc ce qui s'est passé c'est une mini commission éducative finalement. Où tout le monde a pu s'exprimer. Qu'est-ce que tu en as pensé ?

CPE 2 : J'ai trouvé ça très bien moi parce que le problème qu'on a avec la commission éducative pour le coup sur ce comportement là c'est que la commission éducative on peut pas la faire à moins de 15/20 jours pour le temps d'organiser, d'appeler les parents ou de faire les courriers, convoquer les gens etc… là au moins ça nous a permis d'être rapide, du vendredi au lundi, d'être dans le temps du présent de ce qui s'était passé.

F : Qu'est-ce que ça permet en terme de restauration ? Qu'est ce qui se joue dans ce moment- là ?

CPE 2 : Ce qui se joue c'est ce que chacun va en retirer de la discussion. Je pense que ce qui a été important c'est de voir que les parents voient que l'enseignant aussi était dans une fragilité, qu'il a subi le comportement de leur enfant. Je pense que ce qui a fait du bien c'est que… le père un peu moins mais je pense qu'élève 2 et sa mère sont arrivés avec cette toute puissance et cette suffisance de dire « mon fils a eu raison et l'enseignant n'étant pas un bon enseignant et ayant été trop loin avec mon enfant je l'excuse » je pense qu'ils ressortis de la commission peut être pas non plus en disant « t'as eu tort » mais en tout cas en étant beaucoup plus nuancés dans la vision de ce qui s'était passé. Le papa était déjà arrivé dans cette nuance mais la mère elle, est repartie déjà plus dans une nuance parce que je pense qu'il n'y a rien de mieux que l'humain et de voir l'enseignant qui a la voix qui chevrote qui a subi aussi quelque chose qui n'était pas forcément facile à vivre et que voilà ils ont vu ça et c'était bien. Peut-être que 15 jours après, il y aurait eu moins cette émotion.

F : Penses-tu qu'élève 2 en a compris quelque chose ?

CPE 2 : Oui je pense. Il est assez intelligent élève 2 et ça lui a permis de se rendre compte que les gens qui sont en face de nous sont pas des robots, qu'on doit aussi faire avec ce qu'est l'autre. Le comportement qui a eu lieu est le fait d'un rapport de force, chacun avait un peu tort, dans son fonctionnement chacun avait amené quelque chose de négatif. Je sais pas s'il le formule avec ces mots-là élève 2 mais je pense qu'à un moment donné il s'est remis en cause, ce qui n'était pas forcément le cas quand je l'ai vu dans mon bureau le vendredi. C'était « ouais mais si l'enseignant est con c'est pas ma faute » voilà alors que le lundi il a été capable de se rendre compte notamment quand on a re-contextualisé la semaine entière etc… Je pense qu'on est aujourd'hui, alors les réseaux sociaux, le trucs… J'ai lu un article d'un sociologue qui dit qu'on est rentré dans la société de l'opinion. A partir du moment où quelqu'un a un avis, cet avis devient la réalité. C'est-à-dire qu'on ne contextualise plus, on prend plus de hauteur sur les choses, on débat plus parce que je trouve qu'on arrive dans une société de sachant qui savent pour les autres. Je prends un exemple des infos. Il y avait quelqu'un qui tenait un panneau sur lequel était écrit « les français ne veulent pas du pass sanitaire » mais les français c'est pas moi, assume mets « je ne veux pas du passe sanitaire » ou nous ne voulons pas dans notre cortège du passe sanitaire mais n'inclut pas… Voilà. Je pense que nos élèves ont un peu ce fonctionnement-là, ils ont jamais tort. A partir du moment où ils pensent ce qu'ils pensent, ils ont raison. Ils sont plus dans le débat, la remise en cause alors qu'ils sont capables de voir dans leur comportement qu'est-ce qui les a amenés à ça. On a par exemple connu un échec total avec une élève qu'on a exclu définitivement de l'établissement suite au conseil de discipline parce qu'en gros pendant 45 mn au conseil de discipline ce que nous a dit la maman et la petite c'est que l'établissement n'était pas un bon établissement, que tout le monde en voulait à son enfant, que tout le monde depuis le début avait fait en sorte qu'elle parte et que finalement on avait gagné. Il n'y avait aucune remise en cause de l'élève, du fonctionnement familial…

F : Ce que tu es en train de dire en fait c'est qu'une restauration réussie c'est quand…

CPE 2 : Quand chacun est capable de comprendre ses torts. Le but c'était aussi qu'élève 2 retourne en cours avec enseignant 2 un peu neuf et ne soit pas sur une rancœur, un truc qui aurait fait qu'une semaine après comme avec S.et Meylin, on repart sur un truc parce que c'est pas dépasser. Enseignant 2, il est comme il est mais il a cette capacité une fois que les choses sont dîtes de sortir de la salle en ayant dépassé la situation et de ne pas le cours d'après aller embêter élève 2 parce que c'est élève 2 et je pense que ça c'est important.

Situation N°2 - Elève 2 -Term STAV

F : La situation que je te propose a concerné une situation que tu as rencontré avec Enseignant 2. Est-ce que tu peux me dire ce qui s'est passé ce jour-là c'était quoi l'incident ?

Elève 2 : je dois expliquer l'histoire ?

F : Oui je veux bien que tu me rappelles ce qui s'est passé

Elève 2 : Alors j'étais avec mes collègues sur… On attendait pour partir en sortie et ce jour-là il fallait avoir un pass sanitaire valide pour pouvoir partir à une sortie et moi la veille j'avais fait le pass sanitaire parce que je ne suis pas vacciné et je m'étais fait testé pour pouvoir aller à cette sortie et

j'en parlais avec des amis et je disais que la veille je voulais aller au restaurant pour profiter du pass sanitaire et que y a eu un problème, le pass sanitaire n'a pas été envoyé tout de suite, du coup bah j'ai pas pu y aller à ce restaurant et le prof a entendu, a commencé à juger ma façon de faire comme quoi si j'étais pas content j'allais pas au restaurant, si j'étais contre le vaccin j'avais pas à venir en cours tout ça, juger ma façon de faire par rapport au vaccin. Du coup je me suis emporté ça m'a pas plus, les deux ont s'est emporté et y a eu après des insultes d'une part et d'autre et voilà, je crois que j'ai tout dit.

F : Quels sont les mots qui ont été prononcé de part et d'autre ?

Elève 2 : Moi j'ai dit qu'il était con et à partir de là lui il m'a dit pleins d'insultes. Euh… je vous avoue je veux pas dire de bêtises parce que je me rappelle plus de tout mais des insultes forts et voilà.

F : Qu'est ce qui s'est passé après ?

Elève 2 : Juste après l'incident ?

F : Oui

Elève 2 : Bah Mme B. m'a ramené à la vie scolaire ils m'ont prévenu qu'ils allaient prévenir mes parents tout ça que si… soit si mes parents faisaient une décharge j'allais rentrer chez moi vu que j'habite loin ils pouvaient pas venir me chercher soit je devais rester en cours en colle ou je sais pas comment ce se serait passé et du coup j'ai pu partir grâce à la décharge de mes parents.

F : Qu'est-ce que tu as pensé à ce moment-là ? Tu étais inquiet par rapport à ce qui allait se passer ?

Elève 2 : Non j'étais énervé de la situation, oui j'étais énervé. Non pas trop inquiet

F : Tu n'étais pas inquiet de ce qui risquait de t'arriver ?

Elève 2 : Bah je ne me considérais pas vraiment comme en tort donc non je… non non

F : Tu as eu un entretien avec le CPE à ce moment-là ?

Elève 2 : Oui juste avant de partir il m'a vu dans son bureau

F : Qu'est ce qui s'est dit ?

Elève 2 : Il m'a juste relu comment s'appelle, le… euh le règlement intérieur, que la partie qui concernait les… euh quand un élève insultait les profs etc… voilà

F : Donc un rappel au règlement

Elève 2 : C'est ça

F : Comment as-tu appris qu'il y avait une notification qui demandait à tes parents de se présenter avec toi à une rencontre avec enseignant 2, le proviseur et les CPE ?

Elève 2 : C'est juste après que j'ai eu le rendez-vous avec le CPE j'ai du attendre dehors, pendant ce temps là j'ai appelé mon père parce que je voulais que ce soit moi qui le tienne au courant et du coup je lui ai dit papa il y a le CPE qui va surement t'appeler et tout ça et après il m'a rappelé quand le CPE l'avait appelé pour me dire que je pouvais rentrer à la maison et il m'a expliqué ce que le CPE lui avait dit.

F : Et donc à ce moment-là le CPE savait déjà qu'il y aurait une rencontre ?

Elève 2 : Euh je sais pas, je crois… je sais pas si ça s'est décidé toute suite mais… non je suis pas sûr

F : En fait c'est plus tard que M. Cernicchiaro a demandé au CPR cette rencontre alors que le CPE et le proviseur allait plutôt sur un conseil de discipline. Tu as été mis au courant de ça ?

Elève 2 : Non… enfin j'ai pas une très bonne mémoire. Peut-être mais je m'en souviens plus
Je crois que ça me dit quelque chose

F : On s'est retrouvé dans ce temps de rencontre. Qu'est-ce que tu as pensé de cette rencontre ? Comment tu l'as vécu ?

Elève 2 : Bah j'ai préféré faire ça que d'aller directement en conseil de discipline, c'est sûr mais oui non vaut mieux ça ouais que le conseil de discipline

F : Est-ce que tu as pu exprimer ce que tu ressentais ? Est-ce que tu as l'impression d'avoir été entendu ?

Elève 2 : Non j'ai pas eu l'impression d'être beaucoup compris parce que bah j'ai eu l'impression qu'on fasse mon procès directement alors que j'ai avoué avoir mes torts dans cette histoire mais j'estimais ne pas être le seul à avoir des torts mais à ce moment-là il n'y a eu que mon procès à moi et ça j'avoue que j'ai pas trop aimé mais bon après j'ai reparlé avec le prof et tout donc ça va mieux maintenant

F : Tu as l'impression quand même que ça a apaisé la relation avec l'enseignant le fait d'avoir ce tour de table ?

Elève 2 : euh non sur le moment non c'est après au fur et à mesure des cours on a un petit peu reparlé avec le prof mais sur le moment non ça a pas aidé je pense

F : est-ce que tu as compris quand même la punition qui t'a été donné ? enfin qu'est-ce que tu as compris de la punition qui t'a été donnée de faire un petit exposé pendant 3 heures de retenue ? en plus de la sanction d'un jour

Elève 2 : le sujet j'ai pas… c'était un truc un peu compliqué. J'ai pas saisi le rapport avec la situation mais maintenant je sais ce que c'est l'altérité (rires) donc voilà mais oui ça m'a permis de… et puis même ça m'a entraîner pour le grand oral de cette année donc euh on va dire que ça a aidé un peu

F : Est-ce que tu as l'impression que tu ressors un peu différent suite à ce conflit ? As-tu appris quelque chose ?

Elève 2 : ouais tenir un petit peu ma langue mais comme je vous ai dit, on va pas repartir dans la confrontation avec enseignant 2 mais j'étais pas le seul en tort dans cette histoire mais bon la prochaine fois je fermerai un peu plus ma bouche

F : As-tu la sensation que l'enseignant a reconnu sa part de responsabilité ?

Elève 2 : Il les a pas reconnu ses mots. Quand je l'ai mis face à ses propos, il a tout nié…

F : Est-ce que pour toi les règles du lycée sont claires ?

Elève 2 : Oui

F : Est-ce que tu as lu le règlement intérieur ?

Elève 2 : Non. Après c'est des règles de société on va dire, c'est des choses qu'on sait tous. On n'a pas besoin de lire euh pour savoir, c'est des trucs… je trouve pas les mots

F : toi en tant qu'élève quand tu contrecarres un règlement, tu es conscient de ce qui faut faire ou pas faire ?

Elève 2 : Oui

F : Est-ce que tu es un élève qui a eu l'habitude d'avoir des punitions au cours de sa scolarité ?

Elève 2 : Oh oui

F : depuis quand ?

Elève 2 : Toute ma scolarité, même en primaire. J'ai eu pas mal de punitions

F : tu sais l'expliquer ou pas ?

Elève 2 : Ouais comme je vous l'ai dit j'ouvre trop ma bouche et ça depuis toujours. J'en suis conscient mais ça pas quelque chose que je vais pour autant arrêter de faire parce que… bah je me remets en question dès qu'il se passe des choses comme ça mais… euh quand je pense que je suis pas en tort bah même si comme ici ça m'a joué des tours bah je vais pas pour autant faire autrement.

F : D'une façon générale qu'est-ce que tu penses des punitions à l'école ?

Elève 2 : Je suis pas sûr que ça soit très utile… j'ai pas mieux à proposer mais j'suis pas sur qu'exclure quelqu'un quand il a fait quelque chose de mal que quand il revienne il le refera pas forcément comme je vous dit j'ai pas mieux à proposer mais je suis pas sûr que ça soit 100% utile. Pour certaines personnes ça peut marcher mais euh je suis pas 100% sûr.

F : Est-ce que tu as le souvenir d'une punition ou d'un moment où tu as eu un conflit avec un enseignant qui a fonctionné et d'une modalité dont cet enseignant a agi avec toi qui t'a fait tilt, qui t'a touché ?

Elève 2 : j'ai eu une grosse punition donc oui je m'en rappelle. Cette bêtise là je l'ai pas recommencé mais oui parce que j'ai eu 8h de colle

F : Qu'est-ce que tu as dû faire pendant ces 8h de colle ?

Elève 2 : Ah non là par contre ça servait à rien, je devais… Les pions, ils savaient pas quoi me donner donc je recopiais des verbes irréguliers, je recopiais des définitions que les pions avaient choisi au hasard dans le dictionnaire. Ca n'a pas servi

F : est-ce que pour toi le dialogue est quelque chose d'important dans la résolution d'un conflit ?

Elève 2 : Oui oui

F : Comment tu l'abordes le dialogue ? Qu'est-ce que tu attends ?

Elève 2 : Il faut que ce soit constructif et là au tout début ça l'a pas forcément été parce que chacun restait sur ses positions et y a souvent… c'est assez dur avec les professeurs parce qu'ils se remettent pas forcément en question. Ils pensent être le prof l'adulte donc ils vont pas chercher à dialoguer avec l'élève pour essayer de régler le problème parce qu''ils se pensent être… pour eux ils sont, c'est l'adulte, on n'a pas à contredire alors que des fois je pense que… un enfant enfin un… quelqu'un de mon âge peut tout aussi bien communiquer ou avoir euh raison qu'un adulte. Je pense que l'âge c'est pas forcément super important.

Situation N°1 et situation N°2

Proviseur

F : J'ai pris le cas d'élève 1 qui est un élève récidiviste, en seconde qu'on a changé de filière cette année, qui a été quelque part sauvé par le gong grâce à CPE 1 cette année qui au début de l'année a eu beaucoup d'exclusions, ce qui a eu pour conséquence une commission éducative et puis l'autre cas que j'ai pris est celui d'élève 2 qui a eu un incident avec enseignant 2 qui a récupéré l'élève pour lui éviter un conseil de discipline. Dans ces 2 situations, ce qui m'a intéressé c'est que ça rejoint un collectif, soit en terme de commission éducative ou une sorte de médiation qui a été faite en amont et sur ces deux cas que je voudrais te questionner parce que cela m'a semblé intéressant ces situations qui ont donné lieu à un moment donné à une circulation de la parole pour avancer.

Situation N° 1

F : Qu'as-tu pensé de cette commission éducative concernant élève 1, comment tu l'as vécu ?

Proviseur : Je suis persuadé que ces commissions éducatives c'est quelque chose de bien à partir du moment où l'élève et la famille prennent conscience du fait que cette commission là c'est pas une commission de sanction mais c'est une commission qui va leur permettre d'évoluer et qu'ils l'a comprennent comme un accompagnement de l'établissement et pas comme une sanction en disant c'est un petit conseil de discipline voilà qu'ils se disent, et c'est souvent ce qui se passe au sortir de la commission c'est qu'ils voient ça comme voilà on est là pour trouver une solution parce qu'on croit dans l'élève et qu'on veut trouver une solution pour permettre que ça se passe mieux mais il faut que ce soit compris. On en a fait plusieurs, celle-là je pense qu'elle a été comprise dans ce sens-là par élève 1 et par la maman mais ça n'a pas été le cas pour d'autres élèves qui sont passés en commission éducative et pour lesquels ça n'a eu aucun effet. Elève 1 c'est vrai que j'en n'entends plus parler moi mais c'est vrai que j'ai plus d'infos sur élève 1 voilà, déjà élève 1 c'est un élève que j'avais trouvé très intéressant à la rentrée au moment de la journée d'intégration, en disant voilà il a peut-être compris des choses et on lui a peut-être trouvé sa voie et finalement il va s'éclater parce que c'est un gamin qui n'est pas méchant mais très très immature. Bon si ça a permis à ça moi je trouve que la commission éducative elle a cette utilité là à partir du moment où elle est vraiment comprise comme on est là pour accompagner et pas pour sanctionner, c'est vraiment pour dire bon bah on croit en vous encore mais il faut qu'on trouve une solution pour que ça marche.

F : Quelle est pour toi la place du chef d'établissement dans cette configuration, par rapport à un CPE, un enseignant ?

Proviseur : Bah le chef d'établissement il la préside en tant qu'autorité parce que ceux qui connaissent le mieux les gamins c'est la vie scolaire, c'est les enseignants donc le chef d'établissement il est là pour être le garant de l'autorité et montrer que la direction se souci aussi de cette partie-là pédagogique et éducative maintenant par rapport à mon ressenti personnel ces commissions éducatives c'est pas la partie préférée de mon boulot mais c'est pas la partie que je supporte le moins parce qu'on est justement à essayer d'accompagner et on est vraiment euh dans l'écoute. Donc mon positionnement personnel il est plus d'ouvrir la séance puis après de laisser faire les gens qui connaissent (CPE, enseignants…) et de poser des questions et après d'avoir un regard un petit peu excentré en replaçant dans le cadre de l'autorité les questions que je peux poser par rapport à la situation et aux envies du jeune mais que ce soit conduit et diriger par le CPE parce que c'est celui qui connait mieux… j'ai pas de problème avec ça. On est une équipe, une équipe de direction et à ce niveau-là on est à égalité. Si je suis juste là et que j'ai pas à parler parce que c'est mené par quelqu'un d'autre y a pas de souci parce que le problème est plus connu par la personne… après le besoin de recadrer si nécessaire, si les parents ne sont pas respectueux il me revient le rôle de recadrer et taper sur la table si besoin c'est pas ce que je sais faire de mieux taper sur la table mais… oui ça me coûte mais je le fais

Situation N°2

F : Est-ce que tu peux me décrire la situation concernant élève 2, comment du décrirai ce qui s'est passé ?

Proviseur : de ce que je me rappelle, l'évènement est arrivé c'était sur une sortie. Y a eu insulte auprès d'enseignant 2. Enseignant 2 est venu le dire tout de suite. Ils se sont expliqués d'entrée de jeu tous les deux, il en a rendu compte à CPE 2 et a demandé à ce qu'il y ait une rencontre entre l'élève, la famille et l'établissement, lui compris plus la direction, quand je dis direction c'est bien entendu CPE compris. Donc on a fait cette rencontre que j'ai trouvé euh… donc il était accompagné de ses deux parents plus lui. Les choses ont été mises à plat, on a posé les choses euh en expliquant qu'enseignant 2 ne souhaitait pas aller au conseil de discipline, chose que nous on souhaitait faire parce qu'il y avait eu insulte à enseignant mais qu'on était là parce qu'enseignant 2 a dit qu'il voulait discuter et mais qu'évidemment il fallait qu'il y ait une réparation. J'ai trouvé ça plutôt intéressant mais encore une fois je pense que cette situation-là elle a marché avec ce gamin là parce que il a été bien suivi et bien accompagné par ses parents. Que ses parents ont compris et que même lui a compris le fait qu'il avait dépassé les bornes il s'est excusé mais il a été en capacité d'assimiler, de se dire c'est une connerie et on me donne une chance et il a pas été sur la défensive. Alors un petit peu

parce qu'il reprochait quand même des choses à enseignant 2 en disant que ça s'était pas tout à fait passer comme ça mais il a jamais réfuté le fait qu'il avait prononcé l'insulte. Donc j'ai trouvé ça plutôt constructif et plutôt intéressant et le fait qu'il y ait réparation par l'exposé qu'on a eu bon qui a été beaucoup du copier-coller internet, il y a pas eu de grosses recherches personnelles sur le truc j'imagine mais c'est une procédure de réparation comme on l'a lu dans la note de service, il fallait des procédures… ça m'a paru plutôt intéressant, alors on pourrait nous mettre en défaut sur le fait que lui il a réparé comme ça et que pour l'élève qui est passé en conseil de discipline pour insulte à enseignant là il y a vraiment eu un conseil de discipline. On n'était pas sur les deux mêmes choses, c'était pas les deux mêmes situations. Il y a une situation qui était bien plus compliquée autant au niveau enseignante qu'élève que par rapport à élève 2.

F : Qu'est-ce que tu penses des punitions d'une manière générale ?

Proviseur : Il faudrait qu'elles soient constructives. Le reproche que je me fais dans mon fonctionnement, c'est que par rapport à moi quand il faut sanctionner, je vais parfois trop vite et des fois dans les punitions que je peux apporter quand c'est moi qui en mets, je prends pas le temps de la réflexion pour dire bon y a eu ça qu'est-ce que je peux proposer comme réparation justement. Je suis pas en réparation, je suis en sanction sur cette punition et je donne des trucs comme j'ai un livre sur des problèmes de fuite de robinet. Quand l'élève venait là je disais tu as été puni OK comme tu as ennuyé les gens moi je vais t'ennuyer, tu me recopie ça et tu me résolves ça. Quel intérêt ? Mais dans l'urgence de la situation parce qu'on m'emmène l'élève ici, il faut l'occuper. Donc c'est vrai que réfléchir à des punitions, de prendre le temps de réfléchir même si l'élève n'est pas sanctionné dans l'immédiateté c'est plus judicieux et ce serait peut-être plus porteur. Malheureusement je pense qu'on n'a pas tout le temps le temps de faire ça. Mais je suis pas tout le temps content de ce que j'annonce comme punition ou comme sanction. Celle d'hier je l'ai décidé comme ça sur un coup de tête. Heureusement que j'ai pensé à dire « vous prenez vos cours » parce que j'étais capable de leur sortir un bouquin qui n'avait rien à voir et de leur faire recopier le truc…

F : Mais pour toi quelle est l'utilité de la punition ?

Proviseur : Bah il faudrait qu'elle puisse faire prendre conscience au gamin qu'il a vraiment fait une faute et qu'il ait pas envie de recommencer. Le fait de dire pas envie de recommencer ça veut dire taper fort pour qu'il se dise… c'est suffisamment chiant ou pas le faire. Qu'il prenne conscience de cette faute en se disant OK ouais j'ai fait ça on me fait faire ça ça veut dire qu'il faut que j'arrête de faire euh.

F : Par exemple une exclusion de cours, il y a rupture de lien entre un enseignant et un élève, est ce que tu penses que le fait de l'exclure est suffisant à régler une problématique ?

Proviseur : Non ça règle pas parce que l'élève a le temps de ruminer et de se monter le bourichon parce qu'on le met au self et qu'il a rien à faire et qu'il repense à la situation et que il se voit pas en cause. Y a de l'abus dans les exclusions. Il y a de l'abus d'autorité de certains enseignants par rapport à ça. Y a aussi du « je veux pas m'ennuyer avec, j'essaye pas de voilà » mais il faut aussi comprendre qu'un enseignant face à 25 il faut aussi qu'il fasse avancer les 25 et que s'il y en a un qui ennuie euh… pour les 24 autres… donc euh voilà. Je suis pas pour l'exclusion, je suis pas forcément contre non plus. Les textes que normalement il faut pas effectivement, je suis pas forcément contre parce qu'il y a le groupe maintenant ça se réfléchis alors on met pas au fond de la salle en retournant la table contre le mur hein parce que là on stigmatise et on affiche mais je suis ni pour ni contre cette exclusion. Quelle utilité ? Peut-être que pour certains qui vont se dire bon là j'ai été un peu trop loin ça peut avoir un impact, pour d'autres, je pense qu'il y a certains élèves ça devient un jeu pour faire en sorte de quitter le cours et de… en terme d'utilité ça peut avoir son utilité à partir du moment où on n'en abuse pas quoi. Parce que si ça devient récurrent ça n'a plus aucune utilité comme les heures de colle… voilà. C'est pas satisfaisant en tout cas ça c'est sûr dans l'état où ça se fait pour certains.

F : Parmi les systèmes restauratifs comme la médiation, l'écoute, les cercles de parole mais ça se fait pas, qu'est-ce que tu penses toi qui est restauratif, je m'explique c'est-à-dire remettre du lien là où il y a une rupture de lien entre des élèves entre eux, un enseignant et un élève, des parents avec des enseignants… Qu'est ce qui pour toi est efficace par rapport à ta pratique ?

Proviseur : La table ronde. Les gens se mettent autour de la table. De ce que j'ai expérimenté il faut un médiateur mais il faut que ce médiateur soit en capacité après de pouvoir confronter les gens. Et d'avoir les épaules solides, les arguments solides pour pouvoir mener la discussion et faire en sorte qu'il y ait discussion et que les choses se mettent à plat. Je l'ai fait plusieurs fois effectivement avec plus ou moins de réussite. J'ai assisté aussi à des tables rondes menées par des directeurs d'établissements, enfin plutôt des concertations menées par les différents chefs que j'ai eus. Le fait de se rencontrer, de discuter euh quand on n'est pas par mail ou par écriture interposée on est obligé de cadrer et de poser les choses. De ne pas aller trop loin parce que la personne est en face. A partir du moment où alors là… c'est ce que je faisais. On pose le cadre, on est là pour expliquer, pour discuter d'une situation, euh… on est tous des personnes, des adultes, on doit être en capacité de se parler comme des adultes. On se respecte donc il n'y a pas d'insulte par contre on va évoquer les choses. On va entendre les deux parties et chaque partie va entendre. Ce sera pas du : « on m'a dit que je vous répète ». Les choses vont se dire en direct, comme ça s'est passé avec enseignant 2, élève 2 et ses parents. Les choses ont été dîtes enseignant 2 a dit, élève 2 a dit, les parents ont exprimé leurs ressentis mais ça a discuté et c'est une des principales que j'ai expérimenté. J'ai expérimenté aussi le dégonflage par téléphone. Ecoutez, je me permets de vous téléphoner au regard de cette situation, je veux en discuter en tant que chef d'établissement avec vous, voilà ce qui s'est passé, voilà ce qui est possible et voilà ce qui n'est pas possible de la part d'un élève. Comprenez que… Mais j'entends que… ce qui s'est passé. Je ne dis pas que ça n'a pas eu lieu maintenant il y a des règles, il y a des positions à avoir. Un adulte, un élève, les droits et les devoirs de chacun. Il s'est certainement passé quelque chose effectivement mais… voilà toute proportion gardée relativisons sur ces choses-là. Mais je crois qu'il faut aussi à un moment donné mettre les gens en face que à ça vienne toujours sur le bureau de la direction… y a pronote. Ca m'est arrivé à Vendôme de dire écoutez, vous contactez l'enseignant ou l'enseignante par message et puis vous lui demandez un RDV et vous en discutez avec elle parce que moi j'ai entendu ce que vous avez à me dire mais le problème il se passe en classe avec l'enseignant donc voyez avec lui. S'il faut je serais là mais vous pouvez aussi très bien échanger avec… et sur une situation ça a marché l'enseignant a accepté et au final ça a été très courtois des deux côtés et c'est rentré dans l'ordre.

F : Dans le cas d'un conflit. Là enseignant 2 a pris le risque d'entendre ce qu'élève 2 avait à dire devant tout le monde mais dans certains cas les enseignants se sentent pris en défaut si on laisse un élève exprimer ce qui va pas. Il peut avoir l'impression qu'on prend la défense de l'élève. Qu'est-ce que tu penses de cette difficulté ?

Proviseur : Mon discours à l'égard des enseignants ils est clair, je leur dis notamment quand j'arrive dans un nouvel établissement et j'espère que c'est comme ça que ça se passe, que je suis avec eux. Je prendrais leur défense mais qu'à un moment donné je ne peux pas prendre la défense pour quelque chose qui n'aurait pas dû avoir lieu. Des insultes à élèves on peut pas prendre la défense… On peut expliquer pourquoi c'est arrivé mais on peut pas le cautionner. Alors ça m'est arrivé encore de dire « certainement que Mme machin a eu des mots déplacé mais imaginez que votre fils il a une heure dans la journée par contre elle elle a 8h de de cours, quand elle a parlé mal à votre fils c'était sa 8ème heure de cours et avant votre fils elle avait eu 150 élèves réparti dans différentes classes, que ça s'est pas forcément bien passé tout le temps et qu'elle toute seule face à 25, face à tous et que 15 fois elle a dû répéter de se taire et que quand on arrive en fin de journée ou quand on arrive un petit peu fatigué parce qu'il y a eu des soucis des fois on parle un petit plus fort de ce qui est normal ou de nature à être plutôt de dire plutôt calme. Il faut aussi que vous compreniez ça vous en tant que parents. Je prends souvent l'exemple auprès des gamins le phénomène d'accumulation. Ouais il m'a mal parlé, je leur dit d'accord il vous a mal parlé mais combien de fois il vous a dit de vous taire, combien de fois il a dit aux autres de se calmer, combien de fois il a dit de vous chamailler, imaginez que vous vous arrivez le matin en cours et que pour vous dire bonjour toutes les copines elles vous mettent une petite claque derrière la tête, la première ça va vous faire rigoler, la 2ème rigoler encore un peu, la 3ème vous en aurez marre et au bout de la 8 ème ou de la 12 ème personnes, elle va faire comme les autres personnes juste une petite claque derrière la tête mais vous allez vous retourner et lui mettre une gifle. Mais pourquoi vous lui mettez une gifle à elle ? Ouais bah j'en ai marre. D'accord mais c'est pas juste que elle elle prenne la gifle parce qu'elle a fait comme les autres et pourquoi vous l'avez pas mise à la 1ère la gifle ? Ca s'appelle l'accumulation et quand un prof accumule le fait de faire de la discipline à un moment donné comprenez que ça tombe sur vous c'est malheureux, c'est peut-être pas juste mais à un moment donné il en a marre. Je l'explique aussi aux parents mais c'est vrai que c'est vrai que c'est compliqué à gérer le fait de pouvoir dire aux enseignants je prends pas la défense du gamin mais par contre vous aviez pas à vous comporter… Le

cas de S c'est quand même une enseignante il y a l'esprit de corps pour eux et il faut quand même malgré tout dire aussi qu'elle est enseignante d'accord mais qu'il se passe des choses qu'on peut pas cautionner non plus mais c'est vrai que l'enseignant pense que dès qu'on dit qu'il fait quelque chose de pas bien on est contre lui, non on lui rappelle juste la règle et son devoir d'enseignant. T'as pas à mettre une gifle à un gamin, t'as pas à lui parler mal quoi (…) J'ai pris des claques quand j'étais gamin par les profs, m'a mère elle me disait bah t'as dû les mériter. Mais on n'est plus dans cette optique là au niveau des parents… Après la moindre petite chose c'est monté en épingle, il y a exagération souvent du côté des élèves qu'ils répètent aux parents. On est dans une société d'enfants rois pour certains, pour d'autres malheureusement il y a pas de suivi familial et euh il faut relativiser ça aussi. Vous venez oui OK c'est une grosse catastrophe pour vous mais est-ce qu'au final c'est grave ? Non c'est que de la discipline dans un établissement scolaire. Y a plus grave Mme. Votre fils on lui a parlé plus fort que d'habitude ouais bah ça lui arrivera d'autres fois dans la vie et c'est pas parce que vous lui parlez jamais mal et qu'il fait ce qu'il veut à la maison que au lycée il va faire ce qu'il veut. Je suis plus souvent du côté des enseignants mais ils savent qu'à un moment s'il faut que je dise qu'ils ont déconné je le ferai.

F : Dans cette position de médiation, à partir du moment où on laisse la parole… Pour que ça puisse fonctionner une médiation il faut quand même laisser la parole à l'élève sinon autant dire qu'on lui parle mais qu'on lui laisse jamais la parole…

Proviseur : Au début j'étais comme ça, au début je mettais les gens autour de la table et puis je prenais la parole et… je sais c'est mon fonctionnement quand j'étais directeur de colo je fonctionnais comme ça, je prenais la parole et en fait j'allais sur le gamin, j'enfonçais le gamin sans… et au final il se bloquait, il parlait plus. Il se disait bon bah de toute façon je peux dire ce que je veux il m'a défoncé. Donc et puis j'avais tendance à m'acharner en colo, les collègues disaient c'est bon Fabrice calme toi et là je pense que je progresse un peu là-dessus. Là maintenant j'attends que chacun ait parlé et je parle après. Bon ça m'arrive encore de beaucoup rentrer dans la discussion mais j'essaye de réfléchir à moins le faire pour dire on a entendu ça, on a entendu ça maintenant le cadre c'est ça donc…

F : C'est pas évident de laisser la parole à l'élève dans un système où c'est l'adulte qui a raison par rapport à un élève…

Proviseur : Ce qui n'est pas évident d'arriver à maitriser l'enseignant ou l'enseignante pour faire en sorte qu'il laisse finir de parler l'élève, ça c'est pas évident.

F : Est-ce qu'il y a une politique des punitions dans l'établissement, réfléchi par toute la communauté, est-ce un sujet discuté ?

Proviseur : depuis que je suis arrivé on n'en n'a pas trop parlé mais il y a des choses qui sont mises en place ici et qui sont plutôt bien définies mêmes si c'est à l'oral. Il y a les systèmes de fonctionnement des magnans par exemple qui est plutôt pas mal, ce permis à points qui je sais pas… quand j'ai voulu en parler à d'autres collègues, ils disaient que c'est limite mais ça marche. Y a les TUL, ça je trouve ça très intéressant donc y a eu quelque chose de réfléchi par rapport aux établissements que j'ai fait avant en tant qu'enseignant ou en tant que directeur adjoint là on sent que ça a été réfléchi et travaillé. Ca fait un petit moment qu'on n'en n'a pas rediscuté, va peut-être falloir qu'on y vienne parce qu'effectivement on y est confronté de plus en plus mais avec des problématiques d'élèves pour lesquels on a moins de maîtrise sur leur dysfonctionnement parce que c'est un dysfonctionnement qui est ancré en eux qui n'est pas provoqué par l'établissement, c'est leur personnalité en fait ou leur mal être extérieur qui fait que… et donc c'est sûr qu'à mon avis c'est plus compliqué d'arriver à gérer cette histoire-là et puis les gens ici font vraiment leur boulot. Le service vie scolaire prend bien la part des choses, peut-être même un petit peu plus qu'ils devraient notamment sur le fait de filer du boulot aux gamins quand les enseignants n'en n'ont pas. A un moment donné il faudrait dire je n'ai pas de boulot bah je le garde pas à la vie scolaire. Il va se balader. Mais file moi du boulot, il sera sanctionné. Peut-être que ça il faudrait qu'on insiste un peu plus auprès des enseignants donc on sent qu'il y a vraiment eu une volonté de travailler sur ces sanctions et punitions au lycée.

F : Est-ce que tu as des propositions pour améliorer l'efficacité des sanctions éducatives ?

Proviseur : Euh je pourrais en avoir, il faudrait que je me penche dessus. Je profite du fait que c'est très bien géré à la vie scolaire pour ne pas trop y réfléchir mais peut-être qu'il faudrait. La discussion sur ce conseil de discipline de M. ça m'a fait du bien parce qu'on a confronté nos points de vue et il a fallu que j'argumente pour vraiment dire que je me sentais pas à l'aise d'y aller donc c'est bien d'en avoir discuter mais jusque-là on était d'accord, c'était clair c'était précis il y avait pas de sujet à se faire embobiner. Le patron on le sait c'est CPE. Là avec ce qui est en place ça fonctionne, il y aurait peut-être des améliorations à faire, des choses à réfléchir pour être un peu plus dans l'accompagnement et essayer de sortir de cette exclusion systématique qui se passe beaucoup notamment au niveau de l'exclusion des gamins et de réfléchir mais voilà mais y a rien qui m'a tilté ou d'envies parce que j'ai pas pris le temps d'y réfléchir. Y aurait un groupe de travail entre adjoint ou… qui se mettrait en place

F : Entre la théorie du guide sur la justice restaurative qui est un éclaireur dans la nuit et ce qu'on peut mettre en pratique du fait du temps, de nos habitudes y a quand même un différentiel non ?

Proviseur : oui en terme de prévention notamment, par rapport à ce guide de la justice scolaire en terme de prévention il y aurait des choses à faire. Donner aux enseignants les grandes lignes. Vous êtes enseignants mais vous avez un droit de réserve, votre rôle de fonctionnaire, vous n'avez pas à insulter… je pense qu'il serait important de leur donner qu'ils le lisent ou qu'ils le lisent pas mais en tout cas ils l'ont et on pourrait pas nous dire si justement il y a un problème et qu'il y a médiation à faire. Ouais bah vous l'avez insulté, vous avez pas le droit. C'est écrit, c'est un texte. Vous êtes fonctionnaire, vous avez des devoirs… ca peut être en terme d'anticipation et de la même manière du côté des élèves, ils parlent dans les 1ères pages du guide du droit des enfants. Est-ce que nos élèves connaissent bien leur droit dans l'établissement ? Ils connaissent le droit qu'ils s'auto donnent mais les vrais droits des élèves dans les établissements c'est quoi ?

F : Alors si on leur explique leurs droits, il faut le faire fonctionner c'est-à-dire qu'on leur permette d'exprimer quand il y a quelque chose qui n'a pas été. Si on leur dit l'adulte est tout puissant et Ok il t'a insulté mais c'est pas si grave parce qu'il est adulte et qu'il a droit de dépasser les bornes et parce qu'il en peut plus parce qu'il a commencé sa journée à 8h… Si on lui dit mais tu as le droit d'expression, bah faut qu'on lui donne ce droit-là sinon il va encore moins comprendre…

Proviseur : J'ai proposé ici de faire un mur d'expression, d'avoir un endroit où les élèves peuvent s'exprimer (…) Il faut poser les règles de il y a pas d'insultes envers les personnes quel qu'elles soient adultes ou élèves et vous avez le droit de marquer des choses, de vous exprimer (…) Dans le cadre de l'établissement, des bancs de couleurs ça participe à faire un truc plus festif, il manque des moments de convivialité pour créer une ambiance. La journée d'intégration comme on l'a fait cette année je pense que c'est quelque chose qu'il faut conserver et faire pour que les enseignants et les élèves soient mélangés mais peut-être même sortir et qu'ils se confrontent dans des défis. Que chacun tire à l'arc on verra qu'il y a des gamins qui vont mettre la misère au tir à l'arc. Ouais bah t'es meilleur que moi au tir à l'arc, accepte que je sois meilleur que toi en maths pour t'apprendre les maths. Moi j'étais PP d'une classe, je les emmenais dehors, ils allaient faire des activités sportives avec les profs. Les profs transpiraient sur le VTT ils faisaient du canoé kayak avec les gamins, ils tombaient comme les autres. Je peux te dire que ça créait une autre ambiance et au niveau discipline dans la classe, c'était pas une classe facile on avait des problèmes quand même mais moins que ce qui avait eu auparavant. Est-ce que c'est que dû à ça peut être pas forcément mais en tout cas je suis sûr que ça participe. Là ils l'ont dit, j'ai relu le C.I à l'unanimité il faut la refaire cette journée parce que ça a réussi à créer quelque chose mais faut pouvoir le faire pour tous aussi pour l'ensemble du lycée ce qui est largement faisable moi je me sens en capacité de l'organiser pour 250. Faut être derrière bien accompagné mais il faut c'est ce que j'ai trouvé bien là, que les profs soient capables de s'y mettre dedans mais il faut jouer le jeu. Et là y a même des enseignants qui se sont mis dans les équipes pour accompagner les élèves, pour suivre les équipes et ça c'était bien. Mais effectivement si on dit aux élèves qu'ils ont des droits, faut pouvoir leur donner, un espace de parole oui il faut qu'ils puissent venir parler.

Annexe III : traitement et analyse des données

SITUATION N°1

Codes couleurs thématiques :

CAUSES
EXPLICATION DONNÉE A L'ÉLÈVE
EFFICACITÉ
LIMITES

CONCERTATION VIE SCOLAIRE
CONCERTATION COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE
CONCERTATION R.I
PISTE D'AMÉLIORATION : DANS SA PRATIQUE
PISTE D'AMÉLIORATION : SYSTÈMES RESTAURATIFS

Rubriques	Thèmes	Extraits d'entretiens			
		Enseignant 1	CPE 1	Elève 1	Proviseur
Punition	Causes	**Enseignant 1 explique d'elle a exclu élève 1 du fait de son comportement inadapté en classe** l'attitude d'élève 1 en classe perturbait fortement le déroulé du cours, empêchant la progression. C'est déjà une classe avec laquelle il est difficile de construire… et impossible à canaliser donc d'où ce choix de l'exclure et entre guillemets de le pénaliser sur l'aspect sympa de la matinée où on allait en ville (…) l'idée c'était de plus l'avoir dans les pattes pendant la durée du cours pour qu'il comprenne et puis avec cette éviction de sortie que je pensais être une bonne idée pour lui dire « bah voilà chaque acte à ses conséquences. » (…) un élève qui n'avait pas de limite et qui avait du mal à intégrer les règles de vie en classe. Qui était sans filtre	**CPE 1 pense que le comportement inadapté d'élève 1 vient du fait qu'il a besoin d'attirer l'attention sur lui** L'année dernière quand il était en 2nde Abil il faisait l'andouille parce qu'il avait trouvé cette place par le fait qu'il comprenait pas ce qu'on lui racontait en cours donc les journées étaient longues c'était compliqué (…) Et là cette année malheureusement il a trouvé une grande place en SAPVER parce qu'il sont que 10 qu'il y a beaucoup d'élèves qui sont très effacés dans cette classe là et qu'il a un pied d'estale pour pouvoir prendre une place voilà. Je pense que pour lui c'est ce qui le fait fonctionner, le fait de pouvoir exister aux yeux des autres. (…) **CPE 1 explique comment la famille est mise au courant de l'incident** s'il y a eu un mot d'exclusion sur pronote ça part avec le texto généralement dans les 10/20 mn max qui dit regardez pronote votre enfant vient d'avoir une punition, une exclusion de cours. Voilà quand c'est qu'une fois c'est comme ça et après quand ça revient plusieurs fois on reçoit les parents, on fait des entretiens, on les appelle (…) A chaque fois c'est contextuel en fait, ça dépend de l'enfant, ça dépend de ce qui s'est passé, ça dépend de si c'est récurrent ou pas	**Sur la raison de sa punition, Elève 1 répond que c'est à cause de son comportement inapproprié en classe** Bah je lui ai manqué de respect, voilà. **(…)** Bah quand elle m'avait mis dehors, par la fenêtre je parlais avec mes copains et tout. Des trucs comme ça. Et voilà, pff enfin. (…) Bah que je parlais trop et que je gênais le cours **Elève 1 explique que l'exclusion est arrivé parce qu'il avais dépassé les limites** Oui bah oui là j'avais dépassé les limites (…) Bah quand on est repris plusieurs fois, voilà. Pour moi une ou deux fois je pense déjà c'est trop. Et voilà. On va dire qu'à partir de la 2ème fois c'est trop. **Elève 1 ne sait pas trop comment expliquer son ressenti suite à l'exclusion. Il dit qu'il était un peu en colère, que sur le coup il a ressenti l'exclusion comme non méritée et qu'avec le recul, il la comprend** Bah pas grand-chose, enfin ça me fait rien. Pas ça me fait rien mais je ne sais pas ce que ça m'a fait…	
	Explication donnée à l'élève	**Enseignant 1est revenu sur l'incident avec élève 1 et se demande quand même si elle a été assez explicite** Dans ces cas-là je demande toujours à	**CPE 1 explique l'importance de communiquer avec l'élève** le dialogue la plupart du temps, suivi d'une punition expliquée si je considère qu'elle est méritée mais ça commence toujours par le	**Elève 1 explique comment il a pris connaissance de sa punition** Euh 2 heures après, elle est venue me voir, enfin elle a parlé à quelqu'un de la vie scolaire et elle a dit	

		l'élève : « est ce que vous avez compris pourquoi vous avez été exclu ? » je reviens sur l'incident avec lui et les raisons et voir s'il a compris. Elève 1 était remonté comme un coucou et ne comprenait toujours pas pourquoi il avait été exclu. (…) J'ai dit à élève 1: « Vous voyez votre comportement, le fait que vous ne compreniez pas et que vous ne vous calmez pas, dans ces cas-là vous restez ici. » après je n'ai pas été très explicite sur le fait que ça le privait de la partie sympa de la sortie ou j'ai dû lui dire	dialogue. C'est rare que… Je sais pas si j'ai déjà mis une punition comme ça sans voir le gamin pour lui dire je t'ai puni quoi.	que j'irais pas à la sortie. Moi je savais pas. (…) En soi c'est un peu normal J'ai manqué de respect donc normal un peu.	
	Efficacité	**Enseignant 1 pense qu'élève 1 a changé d'attitude mais plutôt en raison de la commission éducative** Ça y est élève 1 s'est mis au travail et donne du sens à ses apprentissages et du coup, je n'ai plus ces problématiques avec lui. (…) Et là ça fait un moment que je n'ai pas eu à l'exclure parce ce que ça y est, il a un comportement adéquat. Il suffit de lui dire gentiment qu'il faut qu'il se calme et il se calme. (…) Je pense que son apprentissage a pris du sens (…) Et effectivement la commission éducative lui a permis de faire une bascule, en lui mettant un cadre, cadre qui lui faisait défaut jusqu'alors. (…) Après élève 1, il y a eu un travail de fait avec lui parce que les parents ont été reçu etc… donc et aussi tout un travail d'accompagnement par la vie scolaire etc… Maintenant ça y est ça va mieux, il entend ce qu'on lui dit et puis j'arrive à le canaliser **Enseignant 1 pense qu'il faut trouver des punitions utiles** D'habitude j'en mettais peu. Cette année j'ai mis des heures de colle, c'est nouveau pour moi mais plus pour obliger les élèves à rattraper	**CPE 1 espère que la punition permet à l'élève de corriger son comportement** moi la punition je la vois comme ça, je la vois pas pour se faire plaisir « chouette il m'a embêter donc je le punis » mais le but c'est de dire j'espère qu'il a compris et qu'il ne refera pas… alors on sait, ça fait 20 ans que je fais ce métier, on sait que c'est pas si facile et qu'il suffit pas d'une fois pour que voilà mais en tout cas cette fois là elle aide forcément et je pense qu'en plus ce genre de punition pour un élève comme ça ça peut être quitte ou double ça peut être à double tranchant mais je pense que quelque part se retrouver en dehors du groupe en les voyant partir sans lui et mis un peu au ban quelque part	**Elève 1 explique que pendant sa punition il a écrit des verbes et qu'il a eu la sensation de perdre son temps** j'ai écrit (…) Je crois que j'ai fait des verbes c'est tout (…) Bah je trouve ça sert un peu à rien. Quand je lis des verbes et tout on va dire que c'est appris depuis longtemps (…) oui voilà de temps perdu	

		des cours parce qu'ils ont tendance à pas faire le travail demandé etc… donc c'est plus dans ce sens-là. En punition, j'aime bien le concept de la TUL (travail d'intérêt lycéen) Je trouve que ça c'est probant notamment une fois ils étaient en train d'écrire sur la table, je trouve beaucoup plus efficace de leur faire nettoyer leurs bêtises que de les mettre en colle			
	Limites	**Enseignant 1 pense que la punition a des limites** Je pense que punition pour punition c'est pas forcément intéressant (…) Sauf que finalement il était tout content de ne pas venir en sortie. Ça je m'en suis aperçu donc quid de l'intérêt d'avoir mis ça en place si c'est pas efficient et je pense que par la suite ça n'a pas dû régler dans un premier temps les problèmes d'agitation, de gros mots de Mehdi (…) Moi j'avoue qu'avec ce genre d'élève avec ce type de comportements, c'est plus une façon de pouvoir finir de mener le reste de la classe tranquillement. Je pense que ce n'est pas du tout efficace. Déjà ne serait-ce que par rapport à l'environnement, il n'y a pas de salle d'étude donc il ne peut pas être dans de bonnes conditions donc les ¾… souvent ils ne font rien donc eux ils voient ça plutôt « c'est sympa, on m'a extrait du cours et c'est plutôt cool j'ai du temps libre. (…) Tenez-vous bien etc… Même si en classe il nous embête, lui c'est ça qu'il reçoit donc forcément donc moi en ce qui me concerne, la réponse que j'arrivais à lui donner n'était pas satisfaisante ça c'est clair. (…) Parce que c'est ça un élève qu'on pointe tout le temps du doigt parce que c'était ça avec élève 1. Je l'avais en	**CPE 1 réfléchi au fait que l'efficacité n'est pas forcément pour l'élève mais pour l'enseignant qui n'a pas à subir le comportement inapproprié d'un élève** On n'est pas là pour les subir c'est ce que je pense réellement donc à un moment donné on peut aussi prendre des décisions qui leur sont pas forcément bénéfiques à eux mais qui nous nous permettent de passer la journée confortablement et voilà à un moment donné on pense aussi à nous. … **CPE 1 pense que ça ne sert à rien de mettre trop d'heures de retenues à un même élève** Quand elle fonctionne pas quoi c'est-à-dire quand on la met(…) on part dans la surenchère de punitions et que le comportement est pas modifié c'est ce qui est le plus compliqué. C'est là où il faut partir sur des punitions différentes ou des façons de fonctionner différentes avec les élèves. C'est à ça que sert la commission de médiation etc… **CPE 1 explique que la punition est un moyen mais qui a ses limites** Alors pour moi les punitions elles sont légitimes c'est-à-dire qu'il en faut dans le sens où il faut qu'on ait des outils pour répondre à un comportement qu'on considère comme étant contraire aux exigences du règlement intérieur. Il faut qu'on puisse avoir une réponse. Maintenant est ce que c'est la réponse à tout ? Bien évidemment non (…) Après je suis pas pour la punition à répétition, c'est souvent ce que je dis aux AE quand je les recrute, je leur dis, si vous vous sentez	**Elève 1 trouve qu'une heure de retenue ne sert à rien car ce n'est pas contraignant contrairement à la TUL (Travail d'Utilité Lycéen) plus difficile car il faut rester debout** les retenues les trucs comme ça, ça sert pas à grand-chose. Par exemple moi c'est pas que ça me dérange pas mais une heure de colle c'est pas.. **(…)** Comment dire… c'est plus énervant on va dire de faire une TUL que d'avoir une heure de colle parce qu'on vient pour 30 mn quoi, c'est comme si on faisait un aller retour alors qu'on y reste une heure en heure de colle et ça me dérange pas trop. Une TUL on est debout. On peut pas dire que c'est plus chiant mais… comment… on va dire c'est plus dur de rester debout que d'être tranquille en perm. Enfin en heure de colle en train d'écrire quoi. **Elève 1 a l'impression d'avoir fait des efforts mais qui ne sont pas reconnus par les enseignants** Bah oui je préfère quand j'ai des meilleures notes et tout que d'avoir des 3 sur 10 (…) j'ai l'impression ils sont que sur moi quoi. Parce que l'année dernière enfin… on va dire ils m'ont connu et là j'ai l'impression ils sont que sur moi… **(…)** J'ai remarqué qu'ils me reprennent un peu moins mais ils m'ont pas dit de truc comme tu t'améliore ou quoi.	.

		seconde déjà donc il y a quand même un passif où en seconde il était in canalisable aussi. Et donc un élève a qui on dit tout le temps : « ça va pas. Tenez-vous bien etc… Même si en classe il nous embête, lui c'est ça qu'il reçoit donc forcément donc moi en ce qui me concerne, la réponse que j'arrivais à lui donner n'était pas satisfaisante ça c'est clair.	dépassé par un gamin spécifiquement venez m'en parler parce que c'est pas en démultipliant les punitions que vous allez réussir à régler quelque chose (…) moi je punis peu, les heures de retenue si on regarde sur pronote il doit y en avoir 2 ou 3 pour moi cette année. Ce que je dis souvent c'est que ce qu'on promet à l'élève en terme de punition il faut le donner si on passe pour un margoulin quoi. Le but est pas d'en donner beaucoup ou d'en donner des hautes mais par contre il faut se tenir à ce qu'on leur dit.		
Concertation	**Vie scolaire**	**Enseignant 1 a l'habitude de se concerter avec la vie scolaire** **il était très énervé suite à cette exclusion qu'il trouvait injustifiée dans un 1er temps. Du coup, il était remonté comme un coucou et à voir son comportement c'est les AE qui m'ont dit : « On le garde »** **(…)** **tout ce qui est de l'éducatif je le travaille rarement toute seule dans mon coin. J'ai vraiment pour habitude de le faire conjointement avec la Vie Scolaire. C'est pas le même regard. Nous on est dans l'émotion quand ça se passe et on sait très bien que dans l'émotion, on n'est pas forcément le meilleur juge et donc ça permet de prendre du recul. Donc ça m'arrive souvent de recevoir parents et élèves avec le CPE.**	**CPE 1 explique qu'il n'était pas là ce jour-là mais qu'il aurait pu donner le même conseil que la vie scolaire** **Là je crois que c'était une visite genre à hyper U ou à gamme vert un truc comme ça et je pense que j'aurais pu donner le même conseil. (…) en tout cas je considère pas que les surveillants ont eu tort de donné ce conseil là. A un moment donné je ne suis pas contre même si ça peut paraître ostracisant, (…) quelque part tu as perdu ta place, t'es plus légitime à suivre le groupe parce que tu es débordant et après tout pourquoi on devrait te subir. Tant pis t'avais qu'à réfléchir avant. Tu iras à la prochaine sortie si tu es capable de montrer que en sortie tu es correct et qu'on peut avoir confiance en toi. Je suis pas contre mais je veux pas que ce soit automatique et que ça arrive tous les jours quoi, qu'à chaque sortie il y ait des élèves qui restent.** **CPE 1 considère qu'il y a une bonne concertation entre les enseignants et le CPE au lycée** ce genre de cas là l'enseignant va venir à ma rencontre pour me dire j'en ai marre ça fait plusieurs fois que je l'exclue et on va en discuter. Il est rare que j'ai besoin d'y aller car de toute façon de lui-même l'enseignant va venir me voir. Je dis pas qu'ils vont venir me voir en disant j'ai eu tort, ils vont parfois arriver en disant j'en ai ras le bol, j'en peux plus de ce môme		

			CPE 1 pense qu'il doit laisser les enseignants décider des exclusions Moi je laisse les enseignants autonomes sur l'exclusion la plupart du temps, ils mettent un petit mot qui dit que l'élève peut revenir après la sonnerie. Souvent c'est ça mais s'ils me disent je le souhaite pas, je veux pas leur imposer parce que quelque part c'est les mettre en défaut aussi si à un moment donné moi je considère que vraiment il a eu tort une fois que j'ai discuté avec le gamin savoir ce qu'il y a je peux aller voir ensuite l'enseignant pour voir ce qu'il s'est passé (…) Je ne remonte jamais derrière un gamin en disant quoi le prof il t'a exclu pour rien etc… même si je le pense		
	Communauté éducative	**Enseignant 1 aimerait qu'il y ait un travail collectif autour des sanctions** **Mais moi j'aimerai bien qu'on ait une réponse plus collective effectivement, plus collégiale. Mais ça a été mis plusieurs fois sur le tapis. Je dirai qu'une partie de l'équipe enseignante est pour l'autre n'est pas pour donc forcément rien n'a été mis forcément en place. Du coup, chacun gère à sa manière, avec l'équipe éducative** **(…)** **les enseignants n'aiment pas trop qu'on leur mette des règles là-dessus. Moi personnellement ça me pose pas de souci parce que je trouve qu'effectivement, on a des ados en face de nous donc c'est comme à la maison finalement si tout le monde ne tient pas le même discours, ça devient vite difficile pour eux.**			
	R.I	**Enseignant 1 est consciente de l'écart au règlement intérieur concernant les exclusions. Le regrette.** **Malheureusement à un moment donné moi je l'utilise aussi quand je ne peux plus faire cours et c'est pas une mise en danger mais**	**CPE 1 explique que le R.I est conçu de façon collégiale** **Tout ce qui a été modifié au RI depuis qu'il a été fabriqué a toujours été discuté avec les élèves en conseil des délégués (…) à travers les réunions pédagogiques il y a souvent un p'tit truc sur le RI**	**Elève 1 dit qu'il n'a pas lu le R.I et pense que personne ne l'a lu.** **Non. Je pense que personne l'a lu.**	

		c'est juste que je peux pas mener mon cours quoi **(…)** **Il serait nécessaire de temps en temps de s'y replonger et de revoir la mise en place concrète de chaque sanction pour qu'elle soit la plus efficiente possible. Parce que si elles existent c'est qu'elles doivent avoir des vertus j'imagine et qu'on puisse les utiliser correctement, chose que je ne suis pas sûre de faire correctement c'est évident.**	**(…)** **Le lundi de la rentrée, on a revu avec les enseignants le RI sur la fiche qui était liée à tout ce qui concernait le comportement des élèves dont la fiche sur les punitions etc ou on a redit sur ce qui existait, comment on pouvait s'en servir, ce qu'ils devaient en faire etc et le petit vademecum qui a eu lieu notamment sur les heures de retenue qui sont parfois données par des enseignants avec rien à faire le mercredi après-midi donc ça c'est pénible parce qu'on se retrouve avec des mômes à part leur faire recopier le RI ce qui est ridicule…** **CPE 1 pense que l'échelle des sanctions est bien explicitée dans le R.I** **Oui je pense. L'échelle en elle-même et les principes mêmes de la sanction et j'avais tenu à mettre les principes de la punition et de la sanction en premier paragraphe. Si tu regardes le RI dans la fiche sur les mesures disciplinaires le premier paragraphe c'est la punition doit être proportionnelle, graduée, contextuelle etc…**		
Pistes d'amélioration	**Dans sa pratique**	**Enseignant 1 constate l'écart entre la théorie et la pratique je me rends bien compte aussi que lorsque j'étais en stage quand tu es en observation tu peux prendre le recul nécessaire et souvent je trouvais que les enseignants réagissaient de façon disproportionnée mais en fait je me rends compte qu'en pratique moi maintenant que j'y suis-je ne fais pas mieux. Le souci il est là, ce n'est pas de la mauvaise volonté de notre part mais quand on est pris dans l'engrenage quand on a une classe entière à gérer, en fait il y a un moment donné où on n'est plus à même d'être objectif par rapport à la manière dont on applique les sanctions, les punitions etc… et ça c'est un vrai problème. Dans**			

		l'idéal, il faudrait arriver à trouver une solution pour arriver justement à déconnecter le moment où on punit l'élève de l'émotionnel etc… pour arriver à machin mais en même temps on a la gestion de la classe à faire en même temps. Moi en ce qui me concerne j'arrive pas encore à faire et c'est très frustrant parce que à mon sens je ne trouve ça pas satisfaisant du tout que ce soit pour l'élève, pour moi, pour la classe. (…) En médiation, j'aimerais bien si j'avais plus d'outils ça serait pas mal. Après souvent on manque de temps aussi.			
	Systèmes restauratifs	**Enseignant 1 essaye quand même d'appliquer des moyens restauratifs tels que la médiation et du dialogue** moi je fais une mini médiation en règle générale parce que j'essaye toujours de rediscuter avec les élèves de la sanction pour voir s'ils ont compris déjà après moi le frein auquel je me confronte c'est que beaucoup d'élèves en CAP ne comprenne pas en quoi ils sont dysfonctionnels et du coup on est obligé soit de les exclure soit de leur mettre une heure de colle. Il y en a qui ont un peu de mal avec cette notion-là alors peut être que c'est moi qu'arrive pas bien à l'exprimer, à leur expliquer, je sais pas. (…) Après la médiation et le théâtre forum aussi c'est sympa s'il y a des grosses problématiques. Je l'ai vu pratiquer moi dans des établissements où j'étais en stage et ça fonctionne bien. Et puis le dialogue parce qu'en fait on se rend compte qu'ils ont besoin d'être beaucoup écouté souvent quand il y a un dysfonctionnement.	**CPE 1 pense la réparation plutôt que la restauration** c'est un travail de longue haleine et je pense long parce qu'il faut construire des partenariats des trucs comme ça moi j'aime bien l'idée de l'action restaurative en dehors de l'établissement par le biais d'associations de défense des droits de l'humain ou de l'animal etc… tous les trucs solidaires. Je pense que ça, ça peut être quelque chose de bien. Par exemple, un môme comme élève 1 si il est confronté dans une association qui prend en charge pourquoi pas des femmes battues, suivant l'âge de l'enfant, suivant la capacité qu'il a de répondre à ce genre de sollicitation, faut pas faire n'importe quoi non plus mais je pense que ça peut être intéressant **CPE 1 avance prudemment l'hypothèse que depuis la commission éducative, le comportement d'élève 1 s'est un peu amélioré** je pense peut être que je me trompe qu'élève 1 il grandit je pense que pendant longtemps il a pas été conscient du fait que ça pouvait s'arrêter c'est-à-dire qu'il y allait il faisait des conneries etc… on appelait sa mère (…) je crois que dans son esprit y a pas vraiment d'enjeu il considère que c'est pas très grave (…) et là je pense qu'à la commission	**Elève 1 ne trouve pas utile de dialoguer avec les adultes même s'il reconnait que c'est possible** Oui c'est facile mais après je veux pas forcément parler avec eux (…) Non je dis bonjour, au revoir et puis c'est tout (…) On va dire que tout dépend du sujet… enfin je pas en fait si ça… après il y en a ils aiment bien parler de ça il y en a ils aiment pas. Moi j'aime pas forcément parler des discussions des trucs comme ça. **Elève 1 explique que la commission éducative lui a permis une prise de conscience notamment vis-à-vis de sa maman** Je me suis dit que là j'ai vraiment pris un avertissement grave et que j'ai plus le droit de faire de bêtises et tout quoi. (…) Mais c'était surtout on va dire par rapport à ma mère. Parce qu'à chaque fois ça l'énervait que je faisais des bêtises, que je ramenais des mauvaises notes et tout et voilà **Elève 1 dit qu'il fait un peu plus attention à son attitude et essaye d'améliorer ses notes** On va dire là où je me suis améliorer c'est que je fais mes devoirs et les	**Proviseur explicite sa vision de la commission éducative** Je suis persuadé que ces commissions éducatives c'est quelque chose de bien à partir du moment où l'élève et la famille prennent conscience du fait que cette commission là c'est pas une commission de sanction mais c'est une commission qui va leur permettre d'évoluer et qu'ils l'a comprennent comme un accompagnement de l'établissement et pas comme une sanction en disant c'est un petit conseil de discipline voilà qu'ils se disent, et c'est souvent ce qui se passe au sortir de la commission c'est qu'ils voient ça comme voilà on est là pour trouver une solution parce qu'on croit dans l'élève et qu'on veut trouver une solution pour permettre que ça se passe mieux mais il faut que ce soit compris. Celle-là je pense qu'elle a été comprise dans ce sens-là par élève 1 et par la maman (…) c'est vraiment pour dire bon bah on croit en vous encore mais il faut qu'on trouve une

		La confiance en soi aussi, l'image parce que je reste convaincue que même s'ils sont pénibles quand on leur dit sans cesse ça va pas, tiens-toi bien… bah forcément au bout d'un temps ça tape sur le système et ils ont plus la capacité de trouver les outils pour changer d'attitude. C'est comme ça, ça devient une fatalité pour eux, avec pas de point de retour possible. **Enseignant 1 expose sa vision d'une punition réparatrice :** déjà si on avait une salle d'étude dédiée, qui ne serve pas qu'aux élèves exclus mais dans laquelle on puisse mettre en place des choses. J'avais dit aussi à CPE 1, au-dessus il y a une espèce de petit jardin pédagogique qui est inexploité actuellement. Dans les TUL ça pourrait être la mise au travail…En reconstruction je sais pas comment on peut l'amener mais je me dis il y a cette espace là et plutôt qu'ils soient livrés à eux-mêmes ce serait pas mal de les faire travailler sur cet espace-là. Pour la réparation c'est pas mal. Je répare une plante, je sais pas… il y a peut-être un truc à creuser là-dessus qui pourrait être porteur en tout cas mieux que la réponse qu'on est en mesure de leur donner actuellement.	de discipline il a peut-être enfin entendu que par rapport à d'autres ça pourrait s'arrêter s'il faisait pas mieux et peut être que là en ce moment il a quand même envie de rester. Je me l'explique par ça ce n'est peut être pas ça. Quelque part, la commission de discipline a joué son rôle c'est-à-dire de lui faire prendre conscience. Pour l'instant on en est un peu là avec lui **CPE 1 explique sa vision de la commission éducative. Pour lui c'est l'occasion pour l'élève et sa famille d'entendre ce que les enseignants ont à dire et d'éventuellement avoir des prises de conscience** Alors de voir l'élève seul entouré d'autres adultes dans un endroit qui n'est pas forcément le bureau de la vie scolaire etc… dans ce côté cérémonieux de la commission de discipline que moi je trouve vraiment intéressant avec des enseignants qui parfois ne connaissent pas l'élève, avec un point de vue différent, alors ce côté je devrais pas le dire parce que justement c'est tout ce qu'on nous dit de plus faire etc… mais moi je l'assume ce côté un peu, alors le mot n'est peut-être pas, alors ce côté un peu tribunal, c'est-à-dire un peu jugement quelque part, de dire à un moment donné tu es en face de tes pairs qui ont un jugement négatif sur toi à t'amener et tu vas l'entendre voilà. Je dis pas que ça sert qu'à ça et qu'il faut que ce ne soit que ça mais le côté à un moment l'élève est d'un côté, les adultes sont de l'autre sans être dans un conflit ou dans une barrière parce que le but c'est qu'on se rejoigne mais à un moment donné l'élève est là pour entendre ce que nous on a à lui dire et qu'il comprenne qu'on est pas forcément là pour le subir	trucs comme ça quoi. Par exemple je sais très bien qu'on va dire il y a un an ou quoi le papier du CCF je sais très bien que je l'aurais pas rempli. Même les devoirs là je les aurais pas fait. Et voilà (…) *F : Mais au niveau de ton attitude tu fais un peu plus attention* Elève 1: un peu plus quand même	solution pour que ça marche. **Proviseur parle de sa place dans la commission éducative** le chef d'établissement il est là pour être le garant de l'autorité et montrer que la direction se souci aussi de cette partie-là pédagogique et éducative maintenant par rapport à mon ressenti personnel ces commissions éducatives c'est pas la partie préférée de mon boulot mais c'est pas la partie que je supporte le moins parce qu'on est justement à essayer d'accompagner et on est vraiment euh dans l'écoute. Donc mon positionnement personnel il est plus d'ouvrir la séance puis après de laisser faire les gens qui connaissent (CPE, enseignants…) et de poser des questions et après d'avoir un regard un petit peu excentré en replaçant dans le cadre de l'autorité les questions que je peux poser par rapport à la situation

SITUATION N°2

Codes couleurs thématiques :

CAUSES
EXPLICATION DONNÉE A L'ÉLÈVE
EFFICACITÉ
LIMITES

CONCERTATION VIE SCOLAIRE
CONCERTATION COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE
CONCERTATION R.I
PISTE D'AMÉLIORATION : DANS SA PRATIQUE
PISTE D'AMÉLIORATION : SYSTÈMES RESTAURATIFS

Rubriques	Thèmes	Extraits d'entretiens			
		Enseignant 2	CPE 2	Elève 2	Proviseur
Punition	Causes	**Enseignant 2 donne sa version de l'incident, autour du passe vaccinal. Il considère que le conflit est lié aux convictions de l'élève.** On devait sortir il fallait le passe vaccinal comme lui il est dans un milieu où on est contre le vaccin moi j'ai dit simplement euh en discutant comme ça mais c'était pas porté contre lui quoi. En plus il avait fait un test pour participer à la visite. J'ai dit pas de passe vaccinal pas de resto parce qu'il parlait de ça et en fait il s'est heurté parce que je suis allé contre ses croyances et ses croyances familiales surtout et donc y a eu ce conflit bon après il est quand même…particulier quoi. Il a pas les étagères bien rangées dans sa tête mais c'est un bon garçon et donc y a eu ça et donc l'idée c'était qu'en fait tu es insolent avec un prof parce qu'il faisait quand même un peu son malin en montrant les dents, les poings euh… en étant insolent verbalement (…) Il a commencé par dire je fais ce que je veux, puis après voilà c'était autour de ça. Il m'a même dit t'es con ou quoi ? Ce que je te disais il m'a montré ses poings, en fait si je me laisse aller je lui mets une bonne tarte parce que moi aussi je suis humain mais non je suis un professionnel (…) il essaye de se trouver un statut vis-à-vis de	**CPE 2 explique l'incident en le replaçant dans un contexte plus global** C'était un vendredi matin, c'était sur la semaine de stage collectif de cette classe. Il y avait déjà eu au cours de la semaine beaucoup de problématiques de comportements de la classe compliqués à gérer pour les enseignants. Tous les jours il y avait eu des problèmes sur les sorties, il avait fallu les reprendre. Il y avait des intervenants qui avaient trouvé cavaliers certains comportements des élèves (…) donc le vendredi matin ils devaient aller faire une sortie. Toutes les sorties qu'ils avaient fait pendant la semaine étaient contraintes pas le passe sanitaire et tous les élèves n'avaient pas le passe sanitaire, certains l'avaient d'autres faisaient des tests et donc le vendredi matin quand ils sont arrivés il y avait 2 ou 3 élèves dont élève 2 dont les passe n'étaient plus bons. Le conflit est parti de là avec l'enseignant qui lui a dit, enseignant 2 qui peut parfois être un peu… qui a dû le dire avec des mots à la enseignant 2 donc sans forcément vouloir se montrer malveillant mais je le connais bien il a dû un peu monter dans les tours en disant « on en a ras le bol, toute la semaine vous avez fait chier » en gros et puis là on ne peut pas partir… **CPE précise qu'il n'était pas présent au moment de l'échange et qu'il est pas toujours facile de démêler le vrai du faux** Alors j'étais pas présent au moment de l'échange mais je sais que ce qui a finis c'est avec élève 2 qui lui a dit « de toute façon Monsieur vous êtes qu'un con » et qui est parti. Voilà. Ce que j'ai pris en route moi	**Elève 2 explique l'incident qu'il a eu avec enseignant 2** Alors j'étais avec mes collègues sur… On attendait pour partir en sortie et ce jour-là il fallait avoir un passe sanitaire valide pour pouvoir partir à une sortie et moi la veille j'avais fait le passe sanitaire parce que je ne suis pas vacciné et je m'étais fait testé pour pouvoir aller à cette sortie et j'en parlais avec des amis et je disais que la veille je voulais aller au restaurant pour profiter du passe sanitaire et que y a eu un problème, le passe sanitaire n'a pas été envoyé tout de suite, du coup bah j'ai pas pu y aller à ce restaurant et le prof a entendu, a commencé à juger ma façon de faire comme quoi si j'étais pas content j'allais pas au restaurant, si j'étais contre le vaccin j'avais pas à venir en cours tout ça, juger ma façon de faire par rapport au vaccin. Du coup je me suis emporté ça m'a pas plus, les deux ont s'est emporté et y a eu après des insultes d'une part et d'autre et voilà, je crois que j'ai tout dit. (…) Moi j'ai dit qu'il était con et à partir de là lui il m'a dit pleins d'insultes. Euh… je vous avoue je veux pas dire de bêtises parce que je me rappelle plus de tout mais des insultes forts et voilà. **Elève 2 l'explique par le fait qu'il s'exprime avec véhémence quand il considère que quelque chose ne va pas** comme je vous l'ai dit j'ouvre trop ma bouche et ça depuis toujours. J'en suis conscient mais ça pas	

		ses difficultés scolaires. (…) Etant donné que dans notre système tout est normé, quand tu corresponds pas, il faut bien que l'individu se trouve un statut (…) Il a pas toujours une attitude comme ça il faut bien se rendre compte que le clash il est venu du fait que j'ai heurté ses croyances. Y a pleins de situations comme ça où ça met en évidence le conflit socio cognitif	c'est élève 2 arrivant dans le bureau et enseignant 2 derrière disant « je le vire, je veux plus qu'il soit là » etc. Moi bien évidemment je voulais pas le faire partir à la sortie dans ces conditions-là et de toute façon Elève 2 refusait de partir en disant « j'irais pas, je veux pas passer la journée avec lui ». Et puis l'enseignant a dit « il est hors de question que je parte dans ces conditions-là, avec le même » Donc il est parti sans lui et donc j'ai discuté un peu avec élève 2, j'ai appelé son père et j'ai dit « de toute façon là je vais pas le garder la journée entière puisque la classe est partie en stage ailleurs de l'établissement, ils reviennent que dans l'après-midi. Je vais pas garder élève 2 ici, ça sert à rien, on est vendredi. Donc envoyez moi un mail ou venez le chercher et puis il va passer la journée chez vous. » C'était une fausse exclusion temporaire quelque part, dans ma tête c'était pas forcément une exclusion temporaire directe, c'était plutôt que la classe était partie donc voilà. Les parents étaient prévenus, autant qu'ils soient avec eux. (…) le père me disait le prof n'a pas à juger du fait que je n'ai pas vacciné mon enfant ou moi-même. Enseignant 2 dit que ce n'est pas ce qu'il a voulu exprimer bon voilà après on n'y était pas, c'est compliqué. Après ce que tout le monde a reconnu c'est que l'enfant a dit au prof « vous êtes un con ».	quelque chose que je vais pour autant arrêter de faire parce que… bah je me remets en question dès qu'il se passe des choses comme ça mais… euh quand je pense que je suis pas en tort bah même si comme ici ça m'a joué des tours bah je vais pas pour autant faire autrement.	
	Explication donnée à l'élève			**Elève 2 ne se rappelle plus très bien comment il a appris sa sanction** Euh je sais pas, je crois… je sais pas si ça s'est décidé toute suite mais… non je suis pas sûr (…) Non… enfin j'ai pas une très bonne mémoire. Peut être mais je m'en souviens plus	
	Efficacité	**Enseignant 2 explique que l'éducation se pense sur un temps long et qu'il ne faut pas attendre d'effet immédiats** il faut pas attendre des faits immédiats en éducation, j'y crois pas une minute et même la personne qui bénéficie du dispositif que le prof		**Elève 2 dit qu'il n'a pas bien compris le rapport entre l'incident et le sujet sur l'altérité mais qu'au moins ça lui a permis de travailler le grand oral** le sujet j'ai pas… c'était un truc un peu compliqué. J'ai pas saisi le rapport avec la situation mais maintenant je sais ce que c'est l'altérité (rires) donc	**L'intérêt de la punition selon proviseur** Bah il faudrait qu'elle puisse faire prendre conscience au gamin qu'il a vraiment fait une faute et qu'il ait pas envie de recommencer.

		ou l'éducateur ou le formateur il met en œuvre, même lui il sait pas d'où viennent ses progrès (…) **Pour enseignant 2, il faut tendre du côté de l'éducation positive** Des fois il faut exclure bien sûr pour marquer le coup (…) mais dans la mesure du possible, il faut qu'on aille du côté de l'éducation entre guillemets « positive », de la sanction positive, constructrice. **Enseignant 2 a pensé les heures de retenue de l'élève en lui donnant un exposé à faire sur le thème de l'altérité pour le faire réfléchir** C'était un devoir en lien avec le référentiel de formation, à savoir aborder le sujet de l'altérité, donc on peut être différent, penser différemment, avoir des croyances différentes et qu'est ce qui se passe quand euh on en tient pas compte quand on se fiche de l'altérité en terme négatif et en terme positif et tout ça illustré à travers des œuvres artistiques, livres films euh musiques, BD etc… Donc le but était d'essayer de faire en sorte que lui prenne conscience du fait qu'il est dans ses croyances mais c'est pas aussi simple le processus est très… est très difficile. **Enseignant 2 explique que le rendu était insuffisant mais que ça a peut-être été positif pour l'élève** devant le proviseur, le CPE et moi (…) il a très peu réfléchi sur le sujet mais je suis pas sûr qu'il en ait saisi tous les enjeux. Il a quand même fait le travail c'était le minimum vital mais… il a fait face, il est venu se présenter c'est déjà pas si mal. Le processus d'éducation est long mais on peut aussi voir le côté positif, ça veut dire qu'en se présentant y a un travail sur la confiance en soi, y a un travail pour l'échange,		voilà mais oui ça m'a permis de… et puis même ça m'a entraîner pour le grand oral de cette année donc euh on va dire que ça a aidé un peu **Elève 2 dit qu'il a tiré une leçon de cet incident concernant son comportement, tout en considérant qu'enseignant 2 a sa part de responsabilité** ouais tenir un petit peu ma langue mais comme je vous ai dit, on va pas repartir dans la confrontation avec enseignant 2 mais j'étais pas le seul en tort dans cette histoire mais bon la prochaine fois je fermerai un peu plus ma bouche	

	Limites	**Enseignant 2 explique qu'exclure n'est pas une solution car cela peut mettre encore plus en difficulté les élèves** il faut positiver, de manière à pas l'exclure ou le mettre de côté parce qu'il aurait été encore d'avantage en difficulté donc le contrôle, la norme, la conformité… je rappelle que l'éducation c'est pas du dressage, ça c'est avec les animaux. Ca aussi, il serait temps d'en prendre conscience donc alors oui c'est douloureux humainement d'avoir un conflit de ce type avec un élève euh quand on est adulte mais je pense que quand tu es un professionnel, au bout d'un moment tu dois être en mesure de, de… prendre ça sur toi (…) Il a joué le jeu mais j'ai pu constater que ça n'a pas été efficient (…) Au niveau de sa conscience, de la méta cognition	**CPE revient sur le fait qu'élève 2 a eu 3 punitions pour le même incident, ce qui ne respecte pas le principe de non bis idem** il a eu 3 punitions pour le même acte. Il a été exclu par moi le vendredi même en réponse immédiate avec l'accord des parents que j'ai eu au téléphone, il a eu entre guillemets la mini commission de médiation non officielle et les retenues derrière. Et même une 4me parce que tu n'y étais pas je crois mais le soir un jour on y a été avec F.C, enseignant 2, proviseur et moi on a été l'écouter sur le travail qu'il a fait pendant ces mercredis. C'était nul, il a rien fait, il avait rien à nous dire, ça a duré 2 mn. En gros il a dit c'est pas bien ce que j'ai fait, il a recopié une fiche wikipedia sur l'alterité. Bon tant pis c'est … Il aura fait un minimum	**Elève 2 n'est pas sûr que la punition soit efficace, tout en reconnaissant n'avoir pas d'autre solution alternative** Je suis pas sûr que ça soit très utile… j'ai pas mieux à proposer mais j'suis pas sur qu'exclure quelqu'un quand il a fait quelque chose de mal que quand il revienne il le refera pas forcément comme je vous dit j'ai pas mieux à proposer mais je suis pas sûr que ça soit 100% utile. Pour certaines personnes ça peut marcher mais euh je suis pas 100% sûr.	**Proviseur est insatisfait des sanctions éducatives qu'il donne parfois, suggérant qu'il faudrait y réfléchir plus afin qu'elles soient constructives et « réparatrices »** Il faudrait qu'elles soient constructives. Le reproche que je me fais dans mon fonctionnement, c'est que par rapport à moi quand il faut sanctionner, je vais parfois trop vite et des fois dans les punitions que je peux apporter quand c'est moi qui en mets, je prends pas le temps de la réflexion pour dire bon y a eu ça qu'est-ce que je peux proposer comme réparation justement. Je suis pas en réparation, je suis en sanction sur cette punition et je donne des trucs comme j'ai un livre sur des problèmes de fuite de robinet. Quand l'élève venait là je disais tu as été puni OK comme tu as ennuyé les gens moi je vais t'ennuyer, tu me recopie ça et tu me résolves ça. Quel intérêt ? Mais dans l'urgence de la situation parce qu'on m'emmène l'élève ici, il faut l'occuper. Donc c'est vrai que réfléchir à des punitions, de prendre le temps de réfléchir même si l'élève n'est pas sanctionner dans l'immédiateté c'est plus judicieux et ce serait peut être plus porteur. Malheureusement je pense qu'on n'a pas tout le temps le temps de faire ça. **Concernant l'exclusion de cours, proviseur est divisé. Ca a sa limite, même si parfois ça peut aider l'enseignant à tenir son groupe classe** Non ça règle pas parce que l'élève a le temps de ruminer et de se monter le bourichon parce qu'on le met au self et qu'il a rien à faire et qu'il repense à la situation et que il se voit pas en cause. Y a de l'abus dans les exclusions. Il y a de l'abus d'autorité de

					certains enseignants par rapport à ça. Y a aussi du « je veux pas m'ennuyer avec, j'essaye pas de voilà » mais il faut aussi comprendre qu'un enseignant face à 25 il faut aussi qu'il fasse avancer les 25 et que s'il y en a un qui ennuie euh… pour les 24 autres… donc euh voilà. Je suis pas pour l'exclusion, je suis pas forcément contre non plus. Les textes que normalement il faut pas effectivement, je suis pas forcément contre parce qu'il y a le groupe **Proviseur pense que ça peut avoir une utilité d'exclure ponctuellement un élève de cours mais pas quand ça devient systématique** Quelle utilité ? Peut-être que pour certains qui vont se dire bon là j'ai été un peu trop loin ça peut avoir un impact, pour d'autres, je pense qu'il y a certains élèves ça devient un jeu pour faire en sorte de quitter le cours et de… en terme d'utilité ça peut avoir son utilité à partir du moment où on n'en abuse pas quoi. Parce que si ça devient récurrent ça n'a plus aucune utilité comme les heures de colle…
Concertation	**Vie scolaire**	**Enseignant 2 travaille en bonne entente avec CPE** Avec le CPE oui mais c'est aussi lié à sa personnalité. C'est comme quand on travaille en pluri-disciplinarité y a des gens, tu peux travailler avec eux mais ça fonctionnera jamais bien parce que la sauce prend pas quoi et qu'il y a rien à faire (…) pas forcément la même vision mais il est très à l'écoute et justement lui il a bien compris qu'il fallait pas être enfermé dans ces doxas éducatives et pédagogiques		**Elève 2 explique qu'il est passé par le bureau du CPE avant de rentrer chez lui** Enseignante 1 m'a ramené à la vie scolaire ils m'ont prévenu qu'ils allaient prévenir mes parents tout ça que si… soit si mes parents faisaient une décharge j'allais rentrer chez moi vu que j'habite loin ils pouvaient pas venir me chercher soit je devais rester en cours en colle ou je sais pas comment ce se serait passé et du coup j'ai pu partir grâce à la décharge de mes parents. **Elève 2 explique que le CPE l'a reçu dans son bureau et lui a lu le R.I** Il m'a juste relu comment s'appelle, le… euh le règlement intérieur, que la partie qui concernait les… euh quand un élève insultait les profs etc… voilà	

				Elève 2 n'était pas inquiet de la suite car il ne se considérait pas comme étant en tort Non j'étais énervé de la situation, oui j'étais énervé. Non pas trop inquiet (…) Bah je ne me considérais pas vraiment comme en tort donc non je… non non	
	Communauté éducative				**Proviseur dit que pour lui, le régime disciplinaire est plutôt bien organisé comparé aux établissements précédents où il a travaillé. Il pense qu'il faudrait peut-être se ressaisir de la question en équipe pour faire face à des situations difficiles, d'élèves qui arrivent au lycée avec de grosses problématiques familiales et sociales** depuis que je suis arrivé on n'en n'a pas trop parlé mais il y a des choses qui sont mises en place ici et qui sont plutôt bien définies mêmes si c'est à l'oral. (…) y a eu quelque chose de réfléchi par rapport aux établissements que j'ai fait avant en tant qu'enseignant ou en tant que directeur adjoint là on sent que ça a été réfléchi et travaillé. Ca fait un petit moment qu'on n'en n'a pas rediscuté, va peut-être falloir qu'on y vienne parce qu'effectivement on y est confronté de plus en plus mais avec des problématiques d'élèves pour lesquels on a moins de maîtrise sur leur dysfonctionnement parce que c'est un dysfonctionnement qui est ancré en eux qui n'est pas provoqué par l'établissement, c'est leur personnalité en fait ou leur mal être extérieur qui fait que… et donc c'est sûr qu'à mon avis c'est plus compliqué d'arriver à gérer cette histoire-là et puis les gens ici font vraiment leur boulot. Le service vie scolaire prend bien la part des choses

	R.I	**Enseignant 2 pense que même s'il faut bien écrire des règles, il prend des libertés avec le R.I** Il faut bien établir des règles aussi et puis après c'est une façade aussi. C'est pas parce qu'elle est écrite dans le R.I qu'on l'applique. Personnellement, je l'applique pas. Ca me dérange pas de voir une jeune fille en short, c'est pas… Je comprends pas que ça choque. D'ailleurs ça c'est mes croyances à moi aussi. Ou le fait de dire on n'utilise pas le téléphone mobile, ça me dépasse mais c'est dans le R.I		**Elève 2 dit qu'il n'a pas lu le R.I mais qu'il connaît les règles du lycée.** Après c'est des règles de société on va dire, c'est des choses qu'on sait tous. On n'a pas besoin de lire euh pour savoir, c'est des trucs… je trouve pas les mots	
Pistes d'amélioration	**Dans sa pratique**	**Enseignant 2 aimerait plus travailler en équipe sur les questions transversales d'éducation et de pédagogie** Oui qu'on travaille beaucoup plus avec les terrains dits de l'éducation et de la vie scolaire qu'il y ait des liens et des immersions de part et d'autre, y compris pour les apprentissages.	**CPE explique qu'entre la théorie et la pratique sur le terrain, ce n'est pas toujours facile car il faut s'adapter à chaque situation particulière** je me dis tu vois c'est là la limite de la double sanction que je comprends. C'est-à-dire ne pas avoir deux sanctions pour un même acte mais d'un autre côté, si on s'était arrêté à la 1ère sanction qui avait été donnée c'est-à-dire c'est exclusion temporaire d'une journée que j'avais décidé et rien d'autre bah aujourd'hui on n'aurait pas dépasser la situation parce que c'est aussi par le biais de la commission qu'on a fait en discutant etc… qu'on a fait dans le mauvais ordre. On aurait dû peut-être faire la commission avant et ensuite exclure l'élève parce que c'est ce qu'on nous demande aujourd'hui bon après c'est facile à dire parce que quand on est sur le terrain c'est toujours pareil il faut gérer le môme, il faut gérer les parents, on fait comme on peut.		**Proviseur reconnaît qu'il a progressé dans le fait de plus laisser la parole à l'élève** Au début, je mettais les gens autour de la table et puis je prenais la parole et… je sais c'est mon fonctionnement quand j'étais directeur de colo je fonctionnais comme ça, je prenais la parole et en fait j'allais sur le gamin, j'enfonçais le gamin sans… et au final il se bloquait, il parlait plus. Il se disait bon bah de toute façon je peux dire ce que je veux il m'a défoncé. Donc et puis j'avais tendance à m'acharner en colo (…) Là maintenant j'attends que chacun ait parlé et je parle après. (…) **Proviseur dit qu'il serait intéressant de mettre en place de la prévention** en terme de prévention il y aurait des choses à faire. Donner aux enseignants les grandes lignes. Vous êtes enseignants mais vous avez un droit de réserve, votre rôle de fonctionnaire, vous n'avez pas à insulter… je pense qu'il serait important de leur donner qu'ils le lisent ou qu'ils le lisent pas mais en tout cas ils l'ont et on pourrait pas nous dire si justement il y a un problème et qu'il y a médiation à faire. Ouais bah vous l'avez insulté, vous avez pas le droit.

					C'est écrit, c'est un texte. Vous êtes fonctionnaire, vous avez des devoirs (…) de la même manière du côté des élèves, ils parlent dans les 1ères pages du guide du droit des enfants. Est-ce que nos élèves connaissent bien leur droit dans l'établissement ? (…) Mais effectivement si on dit aux élèves qu'ils ont des droits, faut pouvoir leur donner, un espace de parole oui il faut qu'ils puissent venir parler. (…) J'ai proposé ici de faire un mur d'expression, d'avoir un endroit où les élèves peuvent s'exprimer (…) il manque des moments de convivialité pour créer une ambiance. La journée d'intégration comme on l'a fait cette année je pense que c'est quelque chose qu'il faut conserver et faire pour que les enseignants et les élèves soient mélangés.
	Systèmes restauratifs	**Enseignant 2 pense qu'il faut toujours adapter la règle à la situation et au cas de chaque élève. Raison pour laquelle il n'a pas souhaiter un conseil de discipline** la règle toute faite en éducation euh je trouve c'est une curiosité la règle intangible en éducation c'est une ineptie que les choses soient claires sinon faut pas être éducateur hein ça c'était un conseil de discipline donc moi j'ai demandé au proviseur à ce qu'il n'y ait pas de conseil de discipline parce que connaissant l'élève et l'individu parce qu'il y en a assez de ça dans le système français de parler d'élève… euh quelque chose de complètement anonyme telle une chaise, une table ou euh quelque chose d'immatériel. Non non ce sont des individus. Connaissant l'individu, j'ai tenu à contacter ses parents, à organiser une réunion et à proposer une sanction positive, à ce travail qui n'a pas	**CPE trouve très bien d'avoir organisé cette rencontre rapidement après l'incident, contrairement à une commission éducative qui se prépare sur un temps administratif plus long** J'ai trouvé ça très bien moi parce que (…) la commission éducative on peut pas la faire à moins de 15/20 jours pour le temps d'organiser, d'appeler les parents ou de faire les courriers, convoquer les gens etc… là au moins ça nous a permis d'être rapide, du vendredi au lundi, d'être dans le temps du présent **CPE pense que dans une rencontre en direct, il y a une humanité en partage qui permet des prises de conscience** Ce qui se joue c'est ce que chacun va en retirer de la discussion. Je pense que ce qui a été important c'est de voir que les parents voient que l'enseignant aussi était dans une fragilité, qu'il a subi le comportement de leur enfant.(…) je pense qu'ils ressortis de la commission peut être pas non plus en disant « t'as eu tort » mais en tout cas en étant beaucoup plus nuancés	**Elève 2 a plus eu la sensation qu'on faisais son procès lors de cette réunion de médiation que d'être entendu** Non j'ai pas eu l'impression d'être beaucoup compris parce que bah j'ai eu l'impression qu'on fasse mon procès directement alors que j'ai avoué avoir mes torts dans cette histoire mais j'estimais ne pas être le seul à avoir des torts mais à ce moment-là il n'y a eu que mon procès à moi et ça j'avoue que j'ai pas trop aimé mais bon après j'ai reparlé avec le prof et tout donc ça va mieux maintenant **Elève 2 dit que maintenant les liens se sont retissés avec l'enseignant mais pas forcément toute suite après la réunion de médiation** sur le moment non c'est après au fur et à mesure des cours on a un petit peu reparlé avec le prof mais sur le moment non ça a pas aidé je pense **Elève 2 regrette qu'enseignant 2 n'ait pas reconnu les mots qu'il a prononcés**	**Proviseur juge la rencontre plutôt constructive, même si lui allait plutôt vers un conseil de discipline** il était accompagné de ses deux parents plus lui. Les choses ont été mises à plat, on a posé les choses euh en expliquant qu'enseignant 2 ne souhaitait pas aller au conseil de discipline, chose que nous on souhaitait faire parce qu'il y avait eu insulte à enseignant mais qu'on était là parce qu'enseignant 2 a dit qu'il voulait discuter et mais qu'évidemment il fallait qu'il y ait une réparation (…) Donc j'ai trouvé ça plutôt constructif et plutôt intéressant et le fait qu'il y ait réparation par l'exposé qu'on a eu bon qui a été beaucoup du copier-coller internet, il y a pas eu de grosses recherches personnelles sur le truc (…) je pense que cette situation-là elle a marché avec ce gamin là parce qu'il a été bien

		porté, il a pas eu l'efficience qu'on pouvait attendre mais ceci dit le conseil de discipline n'aurait absolument rien réglé ni au niveau de la symbolique ni au niveau des apprentissages et de l'éducation. (…) Bah ça apporte une médiation vis-à-vis de la famille, vis-à-vis de l'élève et vis-à-vis de la poursuite du processus d'apprentissage et de formation dans ce lycée. Quand il y a rupture, il se passe plus rien. Et notre travail, c'est de penser au coup d'après, c'est-à-dire à la formation et ce qu'elle est censée évaluer comme compétences et comme connaissances. (…) Oui bien sûr. On gagne en respect mutuel, (…) De toute façon si on croit pas à l'éducabilité, il faut pas venir dans l'enseignement. Faut aller faire autre chose parce que le cours c'est pas le cours vertical de 3, 4 conclusions et c'est bon j'ai fait mon boulot non non. Le bon élève à la limite, il a besoin de personne.	dans la vision de ce qui s'était passé (…) je pense qu'il n'y a rien de mieux que l'humain et de voir l'enseignant qui a la voix qui chevrote qui a subi aussi quelque chose qui n'était pas forcément facile à vivre et que voilà ils ont vu ça et c'était bien. Peut-être que 15 jours après, il y aurait eu moins cette émotion. **CPE pense qu'élève 2 a pris conscience de sa responsabilité, même si les torts étaient partagés du fait d'un rapport de force. Les deux parties ont pu trouver un terrain d'entente** Il est assez intelligent élève 2 et ça lui a permis de se rendre compte que les gens qui sont en face de nous sont pas des robots, qu'on doit aussi faire avec ce qu'est l'autre. Le comportement qui a eu lieu est le fait d'un rapport de force, chacun avait un peu tort, dans son fonctionnement chacun avait amené quelque chose de négatif. Je sais pas s'il le formule avec ces mots-là élève 2 mais je pense qu'à un moment donné il s'est remis en cause, ce qui n'était pas forcément le cas quand je l'ai vu dans mon bureau le vendredi. (…) Quand chacun est capable de comprendre ses torts. Le but c'était aussi qu'élève 2 retourne en cours avec enseignant 2 un peu neuf et ne soit pas sur une rancœur (…) Enseignant 2, il est comme il est mais il a cette capacité une fois que les choses sont dîtes de sortir de la salle en ayant dépassé la situation	Il les a pas reconnu ses mots. Quand je l'ai mis face à ses propos, il a tout nié… **Elève 2 pense qu'il devrait y avoir plus de réciprocité entre élève et enseignants** Il faut que ce soit constructif et là au tout début ça l'a pas forcément été parce que chacun restait sur ses positions et y a souvent… c'est assez dur avec les professeurs parce qu'ils se remettent pas forcément en question. Ils pensent être le prof l'adulte donc ils vont pas chercher à dialoguer avec l'élève pour essayer de régler le problème parce qu''ils se pensent être… pour eux ils sont, c'est l'adulte, on n'a pas à contredire alors que des fois je pense que… un enfant enfin un… quelqu'un de mon âge peut tout aussi bien communiquer ou avoir euh raison qu'un adulte. Je pense que l'âge c'est pas forcément super important.	suivi et bien accompagné par ses parents. Que ses parents ont compris et que même lui a compris le fait qu'il avait dépassé les bornes il s'est excusé mais il a été en capacité d'assimiler, de se dire c'est une connerie et on me donne une chance et il a pas été sur la défensive. Alors un petit peu parce qu'il reprochait quand même des choses à enseignant 2 en disant que ça s'était pas tout à fait passé comme ça mais il a jamais réfuté le fait qu'il avait prononcé l'insulte. (…) **Proviseur parle de son expérience de la médiation** La table ronde. Les gens se mettent autour de la table. De ce que j'ai expérimenté il faut un médiateur mais il faut que ce médiateur soit en capacité après de pouvoir confronter les gens. Et d'avoir les épaules solides, les arguments solides pour pouvoir mener la discussion et faire en sorte qu'il y ait discussion et que les choses se mettent à plat. (…)

Bibliographie

7 jours sur la planète. (2021). *« 20 clés pour faciliter l'apprentissage » | Daniel Favre*. https://www.youtube.com/watch?v=j8ogXofnmXI

A l'école, pourquoi la punition n'est pas la solution—Apprentis d'Auteuil. (s. d.). Consulté 31 janvier 2022, à l'adresse https://www.apprentis-auteuil.org/actualites/education-scolarite/a-lecole-pourquoi-la-punition-nest-pas-la-solution.html

Association Question de justice. (2016, mars 18). *Justice restaurative à l'école*. https://www.youtube.com/watch?v=NqlY66H4CAE

Debarbieux, E. (2014). *Pour une justice en milieu scolaire préventive et restaurative dans les colléges et lycées*.

Debarbieux, É. (1999). *La violence en milieu scolaire : État des lieux*. Esf Editeur.

Debarbieux, E. (2018). *L'impasse de la punition à l'école*.

Établissements du second degré. (s. d.). Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. Consulté 14 janvier 2022, à l'adresse https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo22/MENE1406107C.htm

Fiches ressources sur les sanction disciplinaires. (2015). Eduscol.

Gordon, T. (2003). *Eduquer sans punir, apprendre l'autodiscipline aux enfants*.

justice.fr. (2020). *Quelles sont les punitions et les sanctions applicables au collége ou au lycée?*

Larousse, É. (s. d.). *Définitions : Punition - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 15 janvier 2022, à l'adresse https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/punition/65100

Paris, P. G. (2015, juin 19). *Usages et représentations de la punition : Étude de cas au sein d'un lycée général et technologique de la proche banlieue toulousaine* [Mémoire]. Université Toulouse-Jean Jaurès. http://dante.univ-tlse2.fr/635/

Prairat, E. (s. d.). L'école face à la sanction. Punitions scolaires et sanction disciplinaires. *Informations sociales, 2005/7*(127), 86-96.

Pratiques de justice restaurative—Question de justice pratiques restaurative / réparatrice. (s. d.). Consulté 31 janvier 2022, à l'adresse https://www.questiondejustice.fr/pratiques-et-methodes/pratiques-de-justice-restaurative

Rosenberg, M. B. (2018). *Les mots sont des fenêtres (ou bien ce sont des murs) : Initiation à la Communication NonViolente*. La Découverte.

Séminaire politiques éducatives, sanctions : Intervention d' Eirick Prairat - Vidéo Dailymotion. (2018, mars 19). Dailymotion. https://www.dailymotion.com/video/x6gjm3e

Video—Restorative Circles. (s. d.). Consulté 31 janvier 2022, à l'adresse https://www.restorativecircles.org/video

Zehr, H. (2012). *La justice restaurative. Pour sortir des impasses de la logique punitive*.

Prairat, E. Conférence à Albi (2021, novembre 16)